

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du mardi 13 octobre 2015

L'Assemblée départementale s'est réunie à neuf heures vingt, sous la présidence de M^{me} Valérie SIMONET, Présidente.

(M^{me} la Présidente procède à l'appel nominal.)

OUVERTURE DE LA REUNION

M^{me} LA PRESIDENTE. – Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

La séance est ouverte.

POUVOIRS

M^{me} LA PRESIDENTE. – Excusés, M^{me} Pauline CAZIER a donné pouvoir à M. Eric JEANSANNETAS et M. Jean-Baptiste DUMONTANT à M. Etienne LEJEUNE.

ORDRE DU JOUR

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, il vous a été déposé sur table un rapport concernant une garantie d'emprunt sollicitée par la société AXENTIA pour le projet de construction d'une MAS dite « Le Vernet » à GUERET.

Je vous propose de l'examiner dans le cadre de cette séance. Emettez-vous éventuellement des objections ?...

Je constate que cette proposition ne fait l'objet d'aucune opposition ou abstention, si bien qu'il en est ainsi décidé, et je vous en remercie.

Par ailleurs, au rapport n°10/1/8 consacré au personnel départemental, il est apporté deux correctifs, l'un à la page 36 et l'autre à la page 44, document qui vous a également été remis sur table.

DISCOURS DE M^{me} LA PRESIDENTE

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, mesdames, messieurs, nous nous retrouvons en ce début d'automne après une saison estivale qui aurait dû nous réjouir, ne serait-ce que par les très bons taux de fréquentation relevés par l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques, à la fois dans les hébergements creusois et sur les principaux sites touristiques du Département. Nous avons d'ailleurs pu, MM. les Vice-présidents Laurent DAULNY et Nicolas SIMONNET et moi-même, le constater lors de journées en août dans la Vallée des Peintres ou à Vassivière, quoique j'apporterai un bémol quant à ce site... M^{me} DEFEMME, Présidente de l'ADIAM, vous dirait aussi que le Festival « Voix d'été » a rencontré pour son trentième anniversaire un très beau succès. M. LOZACH, Président de la Cité de la Tapisserie, nous assurerait que l'exposition estivale a attiré, comme à son habitude, de nombreux visiteurs. Aussi, nous avons pu noter aux quatre coins du Département la même envie de découvrir ou redécouvrir notre patrimoine naturel, bâti ou culturel, lors des journées européennes du Patrimoine. Nous avons d'ailleurs tenu à ouvrir le Château des Comtes de la Marche, et je remercie les agents de la collectivité qui m'ont accompagnée lors de ces visites.

Je pourrais me réjouir des rencontres constructives avec les Présidents des Conseils départementaux voisins de la Corrèze, de la Haute-Vienne, de l'Indre, et des relations de travail sereines qui se tissent entre nos collectivités, ces derniers mois.

Rappelons que la rentrée scolaire s'est bien déroulée dans nos collèges et que j'ai pu comme vous tous, à cette occasion, aller à la rencontre d'équipes éducatives qui déploient de remarquables qualités professionnelles, et sont extrêmement investies pour la réussite de nos élèves creusois. Je me suis rendue au pôle universitaire de GUERET et j'ai passé une demi-journée au lycée d'enseignement d'AHUN, deux sites accueillant des formations décentralisées de l'université de Limoges et présentant des effectifs tout à fait stables.

Le programme voirie 2015 s'est bien déroulé et avec un coût des enrobés inférieur de 20 % à 30 % au prix de l'année précédente ; nous vous proposons en DM 2 de réaffecter la moitié des crédits non consommés sur des travaux supplémentaires.

Nous avons eu l'honneur de recevoir la visite de deux Ministres, M. Cazeneuve et M^{me} Lebranchu.

La loi NOTRe a été votée.

Le bureau de l'ADF a constitué un groupe de travail auprès du Premier Ministre, afin de le sensibiliser à la situation financière très dégradée des départements.

Le projet de loi de finances pour 2016 commence à être débattu au parlement.

La CDCI de la Creuse a – enfin ! – été réunie. Le Préfet a proposé un nouveau schéma à quatre intercommunalités. Une commune nouvelle a vu le jour, PARSAC-RIMONDEIX, ouvrant la voie des grands changements à venir en matière d'organisation des collectivités.

Les EPCI s'engagent déjà à compenser la disparition de certains services publics et s'inscrivent dans la démarche « maisons de services au public ». D'ailleurs, notre avis est

demandé par M. le Préfet et je vous proposerai de constituer une commission de réflexion sur ce sujet, laquelle serait présidée par M. le Vice-président Nicolas SIMONNET.

Tant d'autres choses depuis le 2 juillet, date de notre dernière séance plénière, se sont déroulées dans notre département et en France... Mais avons-nous vraiment de quoi nous réjouir ?

Plusieurs semaines caniculaires et sans pluie ont conduit le Département à subir une longue période de sécheresse. La profession agricole a été très durement touchée avec des pertes en fourrage et en maïs préoccupantes. J'ai saisi le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt en juillet, pour qu'un arrêté de calamité agricole soit établi. M. le Préfet a fait de même, bien évidemment. L'instruction est en cours. Nous vous proposons, en concertation avec les associations professionnelles agricoles, de mettre en place un fonds de soutien à hauteur de 200 000 €, pour la prise en charge d'une partie des coûts liés à l'implantation estivale et automnale de cultures destinées à nourrir les animaux.

Comme si cette période de sécheresse exceptionnelle n'avait pas suffisamment fragilisé nos éleveurs, la fièvre catarrhale ovine fait de nouveau son apparition cet automne, bloquant les exportations des bovins creusois. Des animaux qui restent sur les exploitations, l'année où le fourrage fait le plus défaut, vous imaginez quelle situation vivent nos éleveurs ! M. SIMONNET nous en parlera plus précisément.

Cette nouvelle crise agricole a des retentissements économiques importants dans notre département.

J'évoquerai l'inquiétude extrême des entreprises de travaux publics qui, lors de leur assemblée générale vendredi dernier, soulignaient que si leur premier donneur d'ordre demeurent les collectivités, les agriculteurs sont aussi leurs clients.

Rappelons que ces entrepreneurs, comme ceux du bâtiment et de l'artisanat s'interrogent sur la commande des collectivités et interpellent le Département quant à sa capacité de poursuivre des investissements à même hauteur que les années précédentes. Face à une baisse généralisée de la commande publique en Creuse pour la deuxième année consécutive, ces entreprises ont dû se séparer de certains de leurs collaborateurs et s'avouer être, pour la plupart, dans de grandes difficultés. « Si l'année 2014 fut difficile, l'année 2015 est une année noire »...

Mais comment assurer ces entreprises que notre collectivité, alors qu'elle regorge de besoins et de projets, pourra maintenir une enveloppe d'investissement à hauteur de 22 M€ ?

Comment ne pas rappeler encore une fois que le « pacte de confiance et de solidarité » voulu par le Président de la République, décliné dans les lois de finances 2014 et 2015 – et celles à venir, 2016 et 2017 ! – est, certes, un plan d'économies pour l'Etat, mais demeure inexorablement un plan d'affaiblissement des collectivités et, tout particulièrement, des départements, alors que ceux-ci subissent un contexte d'accroissement très sévère des dépenses sociales.

La conjoncture ne s'est toujours pas améliorée. Le taux de chômage ne baisse pas malgré les mesures annoncées aux entreprises, malgré les contrats aidés... La Creuse reste très touchée.

Par effet induit, nous sommes très inquiets des prévisions budgétaires qui concernent les allocations des minima sociaux. Concernant le revenu de solidarité active, la dépense fin septembre 2015 est déjà à hauteur de celle réalisée pour l'année 2012 dans sa totalité, soit 11,7 M€. Je vous rappellerai simplement que le nombre d'allocataires ne cesse malheureusement de progresser, s'agissant d'une augmentation de près de 10 % depuis 2012 en Creuse. Vous comprenez aisément que ce que l'on appelle le reste à charge pour la collectivité, soit la différence entre les dépenses pour l'allocation de solidarité et les recettes transférées, ne cesse, lui aussi, d'augmenter : pour le RSA, entre 2013 et 2015, le RAC, le reste à charge, est passé de 3,9 M€ à 5,6 M€ !

Les départements, dont la Creuse, prendront leur part dans l'accueil des réfugiés de guerre, mais nous appelons encore une fois l'Etat à ne pas nous laisser seuls, comme il le fait dans le cadre de l'accueil des mineurs étrangers isolés.

Oui, nous faisons partie des 14 départements les plus en difficulté avec un taux d'épargne brute inférieure à 5 %. Notre capacité d'autofinancement a fondu ces dernières années comme neige au soleil. Or ce n'est pas faute d'avoir été nombreux, quand nous étions sur les bancs de l'opposition, à avoir alerté sur une situation dont nous héritons tous ensemble aujourd'hui et qui nous a conduits tout droit à l'impasse. J'en suis même à me demander parfois, si vous, les élus, avez conscience de la situation réelle dans laquelle nous sommes. Je n'en suis pas certaine lorsque je vous entends réclamer ceci ou cela pour tel organisme, telle manifestation ou telle association ! Le département de la Creuse n'a plus, et depuis longtemps à mon avis, les moyens de distribuer ce qu'il n'a pas.

Alors que leurs équilibres budgétaires sont moins menacés que le nôtre, tous nos voisins ont mis en place des mesures d'économies – je pense à la Haute-Vienne, au Cher, à la Corrèze, au Puy-de-Dôme – et nous serions les seuls à ne pas réagir et à abandonner notre collectivité à un funeste sort ?

L'analyse rétrospective et prospective en cours par le Cabinet Klopfer sera bientôt terminée. Je vais inviter, en toute transparence, ce Cabinet à venir exposer ces éléments d'analyse en séance plénière extraordinaire. Je vous confirmerai très rapidement la date qui pourrait être le vendredi 20 novembre, en fin de journée. Les directeurs de services et les représentants du personnel seront conviés, ainsi que les organismes et satellites du Département.

Demain soir, je serai au bureau de l'Assemblée des Départements de France pour préparer le congrès de jeudi et vendredi, à Troyes. Le groupe de travail dont je vous parlais tout à l'heure a discuté d'un certain nombre de propositions avec le Premier Ministre, propositions sur lesquelles il devrait se prononcer lors du congrès, *via* sa Ministre M^{me} Lebranchu. Il est question de recentraliser le RSA ou, pour l'APA, d'instaurer un ticket modérateur, voire un recours sur succession, d'améliorer les mécanismes de contrôle du RSA, de lancer une réforme des allocations familiales dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, mais aussi de mettre en place des mesures d'urgence pour les départements les plus en difficulté. Je vous rappellerai tout simplement, mais je crois que vous le lisez régulièrement dans la presse, que certains n'ont pu budgéter que 11 mois sur 12 de paiement d'allocations

RSA et que d'autres envisagent de reporter le versement à la CAF de décembre 2015 à janvier 2016.

La mauvaise surprise de fin d'année serait aussi pour la Creuse de constater que les recettes prévisionnelles ne seraient pas à la hauteur de ce que nous devons percevoir, en particulier au titre de la CVAE...

Je pourrais vous décliner tant d'éléments et vous livrer bien d'autres chiffres, mais ce qu'il faut retenir, c'est le fait que, dans le projet de loi de finances pour 2016, la poursuite des baisses de dotations aux collectivités est maintenue. Je ne suis pas la seule à le dire et à en décrire les effets néfastes puisque le député-maire de GUERET le rappelait encore voilà quelques jours et ne manquera pas de le faire lors de l'assemblée générale des Maires de la Creuse samedi prochain.

Parlons maintenant de la fameuse loi NOTRe, laquelle a – enfin ! – été promulguée. Quoi de neuf pour les départements ? Plus de clause de compétence générale, clarification du rôle des collectivités, mais concernant les transports – nouvelle compétence régionale – pourrait intervenir de nouveau un transfert vers les départements ! Selon quelles modalités ? Avec quels financements ? Mystère ! Certaines compétences, telles que la culture, le sport et le tourisme, pourraient être partagées avec les EPCI. En tout cas, les départements n'interviendraient plus dans le domaine de l'économie, sauf cas particuliers. Mais en guise de compensation, il nous est annoncé dans cette loi que nous serions privés dès 2017 de la moitié des recettes de CVAE. Merci la loi NOTRe !

Je vous parlais de rentrée scolaire réussie, mais combien sont les élus, les parents et les enseignants à s'inquiéter de la signature du protocole entre l'association des Maires de la Creuse et l'Education nationale ? Comment ne pas me faire l'écho des questionnements appuyés lors du CDEN quant au transfert de la compétence « transports scolaires » vers la nouvelle grande Région et à une nouvelle hypothétique sectorisation de nos collèges ? Comment ne pas mettre en résonance cette réunion de présentation la semaine dernière par M. le Recteur d'Académie de tout l'intérêt qu'il voulait nous démontrer à mettre en place des internats dans nos collèges ?

J'ai eu le bonheur, comme je vous le disais précédemment, de constater que nos collèges sont bien équipés, notamment en matériels informatiques, et que d'importants travaux ont été réalisés ces dernières années. Mais nous avons bien noté que d'autres améliorations sont très attendues, en particulier la réfection nécessaire de salles de sciences ou d'espaces de technologie. Le collège de LA SOUTERRAINE, abrité dans une cité mixte, est, lui, dans un état plus que critique, pour ne pas dire déplorable. Un travail d'analyse est en cours pour valider ou non l'intérêt de ces regroupements lycée-collège. Pour mémoire, la Région Limousin propose un programme de rénovation complète de la cité mixte avec un montant estimé de travaux de 5,9 M€ à la charge du Département.

J'ai été reçue – très bien d'ailleurs –, ainsi que les deux Conseillers départementaux au collège de BOURGANEUF, visite au cours de laquelle le principal nous a présenté le projet de restructuration de l'ensemble du site pour un montant estimé de 6,5 M€.

Puisque je vous parle, sans être exhaustive, de programmes d'investissement dans nos bâtiments départementaux, nous étudions comment répondre à l'impérieuse nécessité de transférer l'UTAS de LA SOUTERRAINE dans un autre espace adapté à son fonctionnement,

le Couvent Saint-Sauveur ne nous permettant pas aujourd'hui de sécuriser un tel investissement à long terme.

Bon nombre de bâtiments qui accueillent les agents de notre collectivité posent question, ne serait-ce qu'en termes d'accessibilité, mais de façon plus globale quant à l'organisation fonctionnelle des services entre eux. D'autres espaces techniques sont à revoir – les centres d'exploitation, le Parc, certaines UTT – et, à ce titre, il s'agirait d'investir plusieurs millions d'euros !

Où sont les aides de l'Etat concernant le nouveau CPER ? Quels cofinancements espérer pour nos travaux routiers structurants ?...

Alors, résumons, parce que je comprends que je suis déjà bien trop longue pour certains ! Ce sont des baisses de recettes au travers de la DGF, qui se poursuivent dans le cadre du projet de loi de finances pour 2016. C'est une baisse à venir de 50 % de la CVAE. Ce sont des transferts de compétences à la Région avec reversements de compensations financières. Ce sont aussi des allocations de solidarité à la hausse. J'ai oublié de vous parler tout à l'heure de la nouvelle loi sur la dépendance qui augure de 1,5 M€ de dépenses supplémentaires au titre de l'APA en 2016 ! Ce sont encore les premiers éléments d'analyse du Cabinet Kopfler des plus alarmants. Alors, ceux qui pensent qu'il ne faudrait rien changer au train-train qui nous a amenés à cette situation se trompent ou, pire, se mentent.

Le Gouvernement nous contraint, vous le savez tous, à faire des choix.

Ces choix sont aussi fondés sur un contrat de confiance qui fut celui de dire que les Creusois n'avaient pas à payer les mesures d'économies décidées par le Gouvernement. Les Creusois ne peuvent, à eux seuls, compenser les baisses des dotations de l'Etat. Le point de fiscalité dans le Département est si faible que, pour compenser ce dont l'Etat nous prive, la démultiplication du taux en serait inconcevable.

La loi NOTRe nous demande de nous recentrer sur nos compétences sociales. C'est ce que nous allons faire : assurer nos missions et nous désengager de tout ce qui nous conduit à être seulement un guichet distributeur.

A l'occasion de la nouvelle définition des périmètres d'intercommunalités, interviendra un nouveau mode de contractualisation qui pourrait, pour nous Département, se décliner de façon plus visible et plus transparente sur diverses thématiques : après l'insertion – vous connaissez tous le Pacte Territorial d'Insertion –, il va falloir raisonner avec les nouvelles intercos pour les aides à la culture, au sport et bien d'autres. C'est une piste de travail sur laquelle nous avons commencé à réfléchir.

Mais notre choix est aussi et avant tout de préférer pour les mois à venir un même niveau de viabilité hivernale dans le Département, à agents constants. Notre choix est, pour l'année à venir, de privilégier notre collectivité et ses agents.

Nous sommes contraints, comme le disait lundi matin le Ministre Michel Sapin sur les ondes de *France Info*, à « faire des économies de fonctionnement, c'est possible... l'on doit faire attention à tout »... « Les frais de personnel, rappelait-il, ont explosé au cours de ces dernières années, parfois pour des raisons parfaitement légitimes, d'autres fois parce que l'on n'a pas fait suffisamment attention. Maintenant, on doit faire attention à tout. Les

collectivités concernées devaient faire des efforts, dans une période où il faut faire des économies. » Alors, chers collègues, si le Ministre des Finances le prône, comment ne pas suivre ses bons conseils ?

Je le concède, l'été avait bien commencé, mais nous avons tous été vite déçus : l'automne annonce de blêmes frimas, un hiver sombre et une année 2016 plus que très préoccupante.

Pour conclure sur une note positive afin de nous éviter à tous de grises mines, je tiens à vous annoncer quelques changements au sein de nos directions.

Il s'agit de deux nouvelles nominations qui interviennent dans le cadre de la promotion interne et des états de services des nouvelles promues :

- M^{me} LOUIS, Chef du service du Budget, Adjointe au Directeur des Finances et du Budget, est nommée Directrice des Finances et du Budget suite au départ à la retraite de M. Denis CARRE ;
- M^{me} FOURNIER, Directrice de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse au Pôle Jeunesse et Solidarités, est nommée Directrice générale adjointe des services du Pôle Jeunesse et Solidarités, en remplacement de M. Eric MORIVAL détaché auprès de l'ARS de la Région Aquitaine.

Enfin, nous avons souhaité, M. le Vice-président Thierry GAILLARD et moi-même, rendre plus visibles les actions du Département dans le cadre du développement durable. Nous avons ainsi proposé à M^{me} DE REYNAL d'occuper un poste transversal de coordonnateur développement durable, sous la responsabilité directe du DGS et de nous-mêmes.

Enfin, à nos côtés, M. THIRARD nous a rejoints, en remplacement de M. BLELLY. M. THIRARD a été Directeur de Cabinet auprès du Préfet de la Creuse voilà quelques années, puis Secrétaire général adjoint de la Préfecture du Nord. Il assure, depuis le 2 octobre dernier, les fonctions de Directeur général des services.

Je leur souhaite à tous pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions. Pour ceux qui les quittent et ceux qui sont promus, nous aurons le plaisir de leur décerner ce soir les médailles du personnel.

Je tenais à vous confirmer que, comme je m'y étais engagée, j'ai cessé mon activité professionnelle le 9 août dernier, afin de me consacrer pleinement à ma nouvelle fonction à la tête de notre exécutif départemental.

Je vous remercie, chers collègues, de votre longue et patiente attention.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, lors d'une précédente séance, je vous demandais quelle « coupe sombre » à venir annonçait votre absence de réponse sur votre projet. En particulier, nous avons craint, souvenez-vous, que la baisse de 5 % des subventions aux associations en annonçait d'autres plus importantes. J'avais souligné que cette baisse était un bien mauvais signe envoyé aux associations ; en réalité, c'était un signe avant-coureur.

Malheureusement, nous ne nous étions pas trompés : cet automne, en même temps que les feuilles, les masques tombent et le projet, longtemps caché, se dévoile. En particulier, vous proposez aujourd'hui de réduire l'aide départementale aux emplois associatifs. Pourtant, depuis déjà plusieurs jours, nombreuses sont les associations qui vous ont adressé des mails polis, mais fermes. Vous avez reçu aussi de nombreux courriers. Cela va des structures d'aide aux jeunes à celles qui œuvrent à la promotion du tourisme. Sont également concernées des dizaines d'associations sportives, culturelles et sociales qui irriguent notre territoire.

Près de 170 emplois locaux sont en question, menacés d'une manière incroyablement légère. Vous osez les remettre en cause dès cette année afin d'économiser moins de 200 000 € sur un budget de plus de 200 M€ !

Voulez-vous gonfler un peu plus nos dépenses sociales obligatoires ?

En réduisant l'aide du Département, vous ne vous en prenez pas seulement au monde associatif, mais à l'économie creusoise, en général, car les associations sont aussi des acteurs économiques de par leurs dépenses, leurs emplois, leur rôle dans l'attractivité de la Creuse. C'est un coup terrible porté au lien social, à la vie culturelle et sportive.

En période de crise, on ne peut s'offrir le luxe d'une crise de confiance entre le monde associatif et le monde politique. Quel terrible désaveu pour les efforts réalisés par les associations, leurs employés comme leurs bénévoles ! C'est d'autant plus regrettable que les 385 000 € mobilisés pour ces emplois associatifs avaient été votés à l'unanimité lors de l'adoption du budget en avril dernier.

Ce n'est pas par un travail de démolition que vous construirez la Creuse de demain.

Lors de la séance budgétaire du 27 avril, voilà moins de cinq mois, le Président du groupe de droite déclarait : « *Quant aux emplois associatifs, monsieur LEGER, j'ai entendu pendant la campagne électorale que nous allions les remettre en cause, mais ce serait du suicide car ces emplois sont vecteurs d'animation sur notre territoire et d'importance dans la relation entre le tissu associatif et la population.* » Alors, pour justifier le coup de hachoir, vous prétexterez que le bilan financier de vos prédécesseurs, c'est-à-dire nous-mêmes, vous l'impose. Vous ferez le coup traditionnel du bilan.

Pourtant, madame la Présidente, vous ne découvrez rien. Vous avez siégé ici pendant plus de dix ans et votre Premier Vice-président y siège depuis encore plus longtemps. Il a de la mémoire et vous ne découvrez rien. L'effet de ciseaux que vous décriez, nous le connaissons déjà. Malheureusement, vous avez même ajouté de nouvelles difficultés à celles auxquelles nous étions déjà confrontés, en prolongeant la dette à hauteur de 14,2 M€ et donc, bien sûr, en alourdissant le remboursement annuel de la dette. En fait, vous n'avez maintenant plus aucune marge de manœuvre.

Vous nous dites qu'il faut faire des économies. Mais même votre majorité paraît s'interroger sur la nature de ces économies. J'en veux pour preuve la dernière réunion de la Commission permanente qui s'est tenue le 25 septembre, dans le cadre de laquelle votre dossier de frais de déplacement jusqu'à GUERET et vos frais d'hôtel à GUERET a été retoqué. Aujourd'hui, vous proposez au vote une somme de 70 000 € qui est ainsi inscrite en

décision modificative n°2 pour aménager un appartement de fonction. Un jour, M. FOULON m'a demandé quelles économies nous propositions. Eh bien, voici une proposition : abandonner ce projet de dépense de 70 000 € pour cet appartement de fonction ! Ce serait tout de même un grand paradoxe d'exiger une économie de 200 000 € sur le dos des associations et de réaliser dans le même temps un appartement de fonction pour 70 000 €, d'autant plus dans un monument historique !

Mais il est vrai que, jusque-là, votre mandat est placé sous le signe du paradoxe, pour ne pas dire de la contradiction. En voici deux exemples concernant le secteur agricole aujourd'hui en crise.

Nous vous avons vue cet été, madame la Présidente, dans les journaux locaux, en photographie aux côtés des partisans de l'atelier d'engraissement de SAINT-MARTIAL-LE-VIEUX. N'oubliez pas que vous n'aviez pas voté le soutien financier du Conseil général à ce projet en 2014. Paradoxal, non ?

Par ailleurs, vous avez reçu les représentants de la profession agricole en juillet pour leur témoigner votre soutien et, en particulier, insister sur l'importance des circuits courts. Vous aviez raison, mais aujourd'hui, dans la même décision modificative n°2 évoquée à l'instant, vous nous proposez de déprogrammer 80 000 € sur la ligne précise : « Subvention au développement de la viande locale en restauration collective ». Paradoxal encore, non ?

Enfin, dans un tout autre registre, vous déplorez régulièrement, ce qui fait d'ailleurs consensus dans notre département, la baisse trop importante des dotations aux collectivités. D'accord, mais n'oubliez pas que les chefs de file de votre camp proposent une cure d'austérité qui serait deux à trois fois plus importante si, par malheur, ils revenaient au pouvoir dans notre pays. Contradiction encore !

J'arrête là ma liste non exhaustive, préférant me réjouir du discours de Vesoul du Président de la République, consacré à la ruralité. Parmi les mesures concrètes, nous retiendrons le milliard d'euros mis à la disposition des collectivités pour des travaux liés à la transition énergétique au titre des logements. La DETR sera de nouveau augmentée cette année et l'an prochain de 200 M€. Enfin, la DGF, si opaque dans son calcul, sera revue dans son architecture dans le sens d'une plus grande équité et de péréquation. Nous avons eu raison de nous mobiliser dans le cadre des nouvelles ruralités : il ne faut pas que les habitants des campagnes se sentent relégués, ce qui, à mon sens, fait consensus.

Madame la Présidente, M. FOULON va nous expliquer maintenant que nous avons tort et que vous avez raison et sans doute avec un grand sens de la mesure ! Mais après son intervention, je vous propose de répondre à trois questions, sans détour, sans explications si longues que l'on ne se souviendrait pas de la question posée : quand allez-vous mettre en œuvre l'agence technique départementale attendue par les élus ? Quelle décision avez-vous prise pour le carrefour de La Seiglière ? Qu'avez-vous en tête quand vous déclarez que vous voulez réfléchir à la carte scolaire dans les secteurs, d'une part d'AHUN – PARSAC – CHENERAILLES et, d'autre part, de CHATELUS – BONNAT pour les collèges ?

Merci de bien vouloir répondre à ces trois questions et afin de vous rendre service et surtout de rendre service aux Creusois, abandonnez votre projet de réduction de l'aide départementale aux emplois associatifs !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – D'emblée, je tiens à vous dire, monsieur LEGER, que je vais vous répondre, mais pas seul, avec mes collègues, puisque vous avez posé des questions auxquelles vous attendez des réponses après mon intervention.

Madame la Présidente, mesdames, messieurs les élus, chers collègues, la majorité départementale est là solide et elle tient fermement la barre dans la tempête. Dans une époque où les crises s'accroissent, nous faisons face à nos responsabilités.

Malgré les difficultés, notre équipe emmenée par Valérie SIMONET agit au service des Creusoises et des Creusois. Les priorités sont clairement établies : investir massivement pour développer le haut débit sur notre territoire et le désenclaver grâce à de nouvelles infrastructures routières. Cela implique de faire des économies sur d'autres postes, avec un objectif : que chaque euro dépensé soit utile à la collectivité.

En effet, comme l'ensemble des collectivités locales, nous devons faire face à un désengagement sans précédent de l'Etat, cautionné par les parlementaires socialistes de la Creuse. 2 M€ de dotations en moins, cela représente un véritable coup de massue pour notre département et qu'en sera-t-il avec le projet de loi de finances pour 2016 ? Comme le rappelait M^{me} la Présidente, hier matin sur les ondes de *France Info*, Michel Sapin annonçait qu'il n'y avait pas de changement quant à la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales.

Par-delà leurs sensibilités politiques différentes, les élus locaux dénoncent cette hérésie qui se traduira inévitablement par une baisse de l'investissement public. Ce frein à l'investissement n'est pas sans conséquence sur l'emploi dans les travaux publics, alors que la Creuse est déjà durement touchée par le chômage.

Face à cette baisse de dotations de l'Etat, comme l'évoquait M^{me} la Présidente, les dépenses sociales à la charge des départements ne cessent, elles, de progresser. Selon l'ADF, les allocations individuelles de solidarité, en particulier le RSA dont le montant a augmenté de 2 % au 1^{er} septembre, suivent une trajectoire insoutenable pour les finances départementales.

Par ailleurs, le monde agricole doit faire face à de nouvelles difficultés : sécheresse estivale, baisse des cours de la viande, fièvre catarrhale ovine. Ces difficultés ont amené une nouvelle fois le Département à venir en aide aux exploitants. C'était à la fois un devoir et une nécessité face aux tergiversations estivales du Ministère de l'Agriculture sur ce sujet.

Maintenant, c'est l'Europe qui vacille et qui se cherche une politique d'accueil afin d'endiguer l'arrivée massive de réfugiés. La France, au titre du droit d'asile, ouvre ses portes à celles et ceux qui sont opprimés, mais demande aux départements de régler la facture !

Comme si ces problématiques ne suffisaient pas, nous devons également gérer un héritage laissé par la précédente majorité socialiste, bien lourd à porter.

Depuis que nous sommes aux affaires, nous découvrons quelques cadavres dans les placards. Je ne parlerai que du parc d'activité de La Croisière, avec un arriéré de 103 000 € à verser, s'agissant d'un rappel depuis 2011. J'évoquerai la pétaudière du Lac de Vassivière, avec un appel de fonds supplémentaire de 20 000 € après un engagement déjà à hauteur de 299 000 € !

Les exemples foisonnent. L'UTAS de LA SOUTERRAINE constitue un autre imbroglio, avec des enjeux financiers énormes à l'échelle du Département, que nous devons démêler.

Aujourd'hui, il s'agit ni plus ni moins que de nettoyer les écuries d'Augias et de faire le sale boulot pour remettre la Creuse sur de bons rails. Pour mener à bien cette mission, nous avons lancé une analyse financière dont les premières conclusions sont déjà sans équivoque ; nous y reviendrons plus tard.

Bref, rien n'a changé depuis l'époque où Winston Churchill constatait que *« Christophe Colomb fut le premier socialiste : il ne savait pas où il allait, il ignorait où il se trouvait... et il faisait tout ça aux frais des contribuables. »* Cette citation s'applique particulièrement bien à François Hollande et à son équipe gouvernementale. Sur de nombreux sujets d'actualité – la crise de l'euro, celle des migrants, la guerre en Syrie... –, la parole de la France n'est plus audible et ne porte plus au-delà de nos frontières. Les Français ne se reconnaissent plus dans ces jeux de rôle et exigent un discours de vérité. Ils craignent pour leur emploi, leur avenir et celui de leurs enfants. Les Français ont le sentiment de vivre sur un volcan, c'est-à-dire dans une incertitude juridique, fiscale, économique permanente, avec des décisions prises dans l'urgence sans véritables débats. Des promesses électorales jamais tenues à cause toujours de sacrifices pour eux et surtout pour les générations futures !

Pendant ce temps, le Président de la République ne parle que de pacte de confiance et de solidarité entre l'Etat et les collectivités territoriales, tandis qu'il lui demande de se désengager au profit de ces dernières.

Nous n'avons d'autre choix que d'éteindre les incendies que vous avez allumés et que nous découvrons chaque jour. L'heure n'est pas aux promesses inconsidérées : nous n'avons pas été élus pour vendre du rêve aux Creusois, mais pour enrayer le déclin de ce département et le remettre sur la bonne voie. Oui, cela exige et exigera des sacrifices de la part de toutes et tous. C'est notre mission, et nous l'accomplissons au quotidien avec enthousiasme, énergie et le souci permanent de l'efficacité sans compter notre temps.

Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur Foulon.

Mes chers collègues, je vous propose, s'agissant des remarques formulées par un certain nombre d'entre vous, de les développer au fil de l'examen des dossiers auquel nous allons nous prêter.

M. LEGER. – Veuillez répondre, madame la Présidente, s'il vous plaît, aux questions que je vous ai posées !

M^{me} LA PRESIDENTE. – J’y venais, monsieur LEGER, ayant noté les trois questions très précises sur lesquelles vous m’interpellez : où en est-on de l’agence technique territoriale, du carrefour de La Seiglière et de la carte scolaire concernant les collèges ?

Peut-être demanderai-je à M^{me} FAIVRE, si nécessaire, de compléter certains de mes propos.

En ce qui concerne l’agence technique territoriale, un vœu a été déposé en ce sens. En effet, nous étions partis sur de bons rails, c’est-à-dire que le Département allait proposer un certain nombre de services en direction des plus petites collectivités. Lors de sa visite pendant l’été dans notre département, youpi, M. Cazeneuve a annoncé la bonne nouvelle ! C’est pourquoi je soulignais combien nous étions honorés et surtout heureux de la visite d’un certain nombre de ministres dans le Département. Je n’étais pas là ce jour-là, mais M. Cazeneuve a annoncé que des moyens seraient dédiés au niveau des préfectures et de celle de la Creuse, en particulier, pour répondre à la disparition de la mission ATESAT qui était portée par les DDT. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Puisque vous parliez tout à l’heure, monsieur LEGER, du discours de Vesoul, voilà une bonne mesure annoncée par le Ministre de l’Intérieur en faveur des territoires ruraux ! Je reconnais qu’il était vraiment le bienvenu en Creuse.

Monsieur LEGER, vous êtes aussi maire d’une petite commune, n’étant plus pour ma part maire, mais adjointe, il ne me semble pas que jusqu’à présent, le Département qui assure cette mission tout à fait gratuitement ait répondu par la négative à la demande des communes qui font appel à ces services, par l’intermédiaire de M. LANGE qui était fléché sur ce poste-là.

Enfin, et je sais que je suis très embêtante avec ces histoires de « sous », mais dans le département voisin de la Haute-Vienne, l’agence technique départementale qui a été mise en place lui coûte 500 000 € par an. Nous ne sommes pas à quelques centaines de milliers d’euros près, me direz-vous, mais voilà, c’est là aussi une question, alors que, moi aussi, j’ai envie de faire le maximum pour tout le monde.

Par ailleurs, vous rappelez toujours que la DETR est augmentée, ce qui est également une très bonne mesure, mais il convient de préciser que cette dotation ne s’adresse pas au Département et qu’à aucun moment, les investissements du Département n’en bénéficient. En revanche, les communes et les communautés de communes en bénéficient, elles, dans le cadre de leurs investissements. Nous savons également que dans la mise en place des plans de financement, l’accompagnement au titre de la maîtrise d’œuvre peut être aussi financé par ce moyen-là.

Ce sont autant de raisons qui doivent nous inciter à ne pas nous précipiter aujourd’hui, bien au contraire, et d’être demain, comme je le disais tout à l’heure, en discussion forte avec les nouvelles intercommunalités. Nous pourrions ainsi être en cohérence avec les politiques territoriales du Département, que nous souhaitons mener.

Au sujet du carrefour de La Seiglière, je ne dirai brièvement que quelques mots, mais M^{me} FAIVRE pourra appuyer mon message, d’autant qu’elle-même en a déjà fait part clairement : aucune urgence ne s’impose puisque nous ne pouvons, quoi qu’il en soit,

commencer les travaux sur La Seiglière / La Clide qu'à partir d'août 2016. A ce sujet précisément, nous avons choisi de faire appel à l'intelligence et à la technicité de nos services, en particulier au PAT. Vous n'êtes pas sans savoir que des agents modélisent aujourd'hui un certain nombre de projets avec des outils numériques d'une grande qualité que l'on ne retrouve peut-être pas ailleurs dans des équipes privées du Département. Le temps étant devant nous avant de prendre une décision finale, ils ont fait ce qu'ils savent faire de mieux, c'est-à-dire travailler sur un projet alternatif. Nous comparerons et, je vous l'assure, nous vous associerons aux choix afin de savoir quel est le meilleur projet sur ce secteur.

M^{me} FAIVRE, je n'oublie rien ?

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – En guise de précision, dans les jours à venir, l'UTT d'AUBUSSON va procéder, dans l'attente de ce grand projet « La Clide / La Seiglière », à des travaux de réparation sur la route de La Clide, chose qui n'a pas été faite depuis plus de quinze ans. La route devenant dangereuse, 28 000 € sont inscrits en DM afin de réaliser en urgence ces travaux de réparation très ponctuels. De toute façon, comme vient de le rappeler M^{me} la Présidente, et tout le monde le sait, quelle que soit la majorité en place, il n'était pas possible de démarrer les travaux avant août 2016.

Un point presse ayant lieu demain matin, je ne m'étendrai pas davantage sur le sujet, mais les usagers évitant aujourd'hui d'emprunter cette route, il était important de réaliser ces travaux de réparation. Il s'agit aussi d'éclaircir certaines incertitudes et même certains mensonges diffusés par des élus de ce secteur – je ne parle pas de l' élu qui siège ici – disant, au moment des élections, que les travaux pouvaient commencer à La Seiglière. Pour un élu, ne pas savoir qu'il n'est pas possible de commencer des travaux sans passer de marchés, c'est assez étonnant, pour ne pas dire que c'est là de la mauvaise foi. Au moment des élections, il n'était pas envisageable de passer directement les marchés, sachant que la consultation n'était pas prête. Par ailleurs, il faut savoir que le chiffrage de 5 M€ qui était en notre possession au moment des élections datait de 2010. Il est donc à revoir et, manifestement, il sera à la hausse, mais nous y reviendrons.

En tout cas, s'imposaient ces contraintes matérielles liées aux procédures administratives, mais vous connaissez le dossier. Certes, je m'adresse aux élus de l'ancienne majorité et de l'ancienne opposition, mais même au cours de ce mandat, nous l'avons évoqué au moins à trois reprises. Vous savez tous que des contraintes afférentes aux cycles des espèces nous empêchent de terrasser à La Clide comme à La Seiglière en dehors, pour ce qui est de La Clide, des mois d'août, septembre et octobre de n'importe quelle année et, pour ce qui est de La Seiglière, des mois d'avril, mai et juin. De toute façon, compte tenu du phasage des travaux, il était prévu de les commencer à un mois d'août et les services qui sont les mêmes qu'auparavant vous confirmeront qu'il était totalement impossible d'envisager de les lancer en août 2015.

Nous tordons ainsi le cou à des rumeurs, lesquelles sont dommageables et constituent des pertes de temps. Quoi qu'il en soit, les travaux qui vont être réalisés pour patienter le sont dans l'urgence et ils sont indispensables. Nous avons effectivement remis le projet à l'étude, sachant que nous ne pouvons décemment pas nous asseoir sur la contrainte budgétaire, laquelle s'imposera à nous dès lors que la sécurité et les contraintes techniques seront validées.

Les équipes sont donc au travail sur ce dossier et elles ont pour objectif de tout faire pour que les travaux d'aménagement sur La Clide démarrent en août 2016.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Sur ce point, êtes-vous satisfait des réponses qui vous sont apportés ?

M. LEGER. – Je prendrai la parole après votre réponse à ma troisième question.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Question concernant la carte scolaire.

L'an dernier, j'avais pris connaissance dans la presse de cette histoire d'un hypothétique regroupement de certains collèges sur certains secteurs du Département. Les collèges cités étaient ceux de CHENERAILLES, CROCQ et CHATELUS illustrés par des points rouges sur une carte parue dans la presse. Il était largement question alors de la réforme de la carte scolaire dans le primaire. Dès que nous sommes arrivés aux fonctions, l'une de mes premières rencontres avec M^{me} la Directrice d'académie du département de la Creuse, M^{me} NIQUET, a consisté à l'interroger sur ces jolis petits points rouges qui avaient fuité dans la presse l'année dernière.

Pour l'instant, *a priori*, c'est le *statu quo* et il n'est question de rien, sauf que M^{me} NIQUET nous a gentiment transmis un certain nombre de tableaux sur lesquels est mise en exergue la colonne des effectifs attendus à l'horizon 2017-2018. C'est la raison pour laquelle je faisais écho tout à l'heure à cette réunion, cette rencontre au Rectorat à Limoges. Comme par hasard, on nous parle de l'intérêt de l'internat dans les collèges en Creuse ! En guise d'aparté, sans savoir ce qu'il en était précisément, j'ai pu constater en termes d'encadrement et d'accompagnement, ne serait-ce qu'au collège de FELLETIN et encore plus au collège de BOURGANEUF, me paraît être une bonne réponse pour des populations fragilisées. Bref, je passe sur le sujet dont nous n'allons pas parler toute la matinée.

En tout cas, ma position sur la sectorisation des collèges est la même que celle que j'ai affichée – quand il m'est demandé mon avis... – sur la sectorisation et l'éventuel regroupement d'écoles primaires. Je crois que le maillage de nos collèges dans le département de la Creuse répond à des bassins de vie de proximité et nous savons très bien que, sur certains secteurs, les enfants ont suffisamment de temps de transport en bus le matin et le soir, cinq jours par semaine. D'ailleurs, si c'est la Région qui, demain, depuis Bordeaux, organise ces transports, nous avons de quoi nous inquiéter sur cette organisation et ces temps de transport. Comptez sur moi et sur nous et je pense aussi pouvoir compter sur vous pour qu'aucune modification ne nous soit imposée contre notre volonté et celle des enseignants ou des parents d'élèves.

Je pense que nous serons d'accord sur ce point-là...

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – En guise de résumé à mes trois questions, concernant l’agence technique territoriale, c’est donc non... (*Exclamations des Conseillers départementaux du groupe d’Union de la Droite et du Centre.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Non ! Le Ministre de l’Intérieur nous a promis d’en mettre une en place, ce dont nous le remercions grandement.

M. LEGER... La Seiglière, on verra et s’agissant des collègues, on sera vigilant. Voilà donc ce qu’il en est, n’est-ce pas ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je crois que nous avons intérêt à l’être, monsieur LEGER ! Avec le Gouvernement, comme l’illustre la carte des écoles primaires, oui, nous y avons intérêt.

M. LEGER. – Oui, tout à fait.

Dans mon intervention tout à l’heure, je disais que M. FOULON allait sans doute répondre avec tout le sens de la mesure qui est le sien, et je n’ai pas été déçu ! Vous avez dit notamment, mon cher collègue, qu’il s’agissait ni plus ni moins que de « nettoyer les écuries d’Augias ». Il faut faire attention avant de tenir de tels propos. Je vais d’ailleurs vous faire une confidence : jusqu’à ce matin, je ne savais pas du tout si j’allais lire l’intervention que j’avais préparée ou si j’allais m’y refuser pour m’étonner – le mot est faible – de cette seule proposition que vous nous soumettez, visant à consacrer 70 000 € pour l’appartement de fonction eu égard à la baisse des dotations pour les emplois associatifs. En définitive, je ne l’ai pas fait parce que nous vous avons promis une opposition constructive, décidée à ne pas tomber dans certains écueils. Mais attention, si nous faisons cet effort de correction vis-à-vis de la politique, je vous demande de le partager.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Très bien. Chaque groupe note le propos intéressant de M. LEGER.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Comprenez, madame la Présidente, que je réagisse...

M. FOULON. – Le contraire nous aurait étonnés, monsieur LOZACH !

M. LOZACH. – Je vais vous faire part de mon premier sentiment, de ma première impression : je suis déçu.

M. MORANÇAIS. – Nous aussi !

M. FOULON. – En effet !

M. LOZACH. – Permettez que j'intervienne, monsieur FOULON, ne m'étant pas permis de vous interrompre ! Je sais très bien que l'exécutif est là pour lâcher les chiens, comme l'on dit vulgairement, c'est-à-dire lâcher les lieutenants pour tenir des propos très agressifs. *(Exclamations des Conseillers départementaux du groupe d'Union de la Droite et du Centre.)*

Je suis déçu parce que je pensais que nous allions travailler dans le sérieux et l'objectivité maximale avec un véritable esprit de responsabilité. Or à entendre les propos qui ont été tenus ce matin, pleins d'attaques personnelles, d'agressivité et d'intolérance, on entre d'emblée dans le combat politique. Ce n'est pas, me semble-t-il, ce qu'attendent les Creusois qui méritent mieux !

Je suis déçu parce que si le seul projet pour ce département de la part du nouvel exécutif est de dénigrer la gestion des prédécesseurs, c'est vraiment un projet départemental qui atteindra très rapidement ses limites !

Concernant le budget, nous aurons, bien évidemment, l'occasion d'y revenir. Nous avons toujours dit, quels que soient les gouvernements en place – reconnaissez au moins cette constance chez nous ! – que la situation budgétaire du Département était difficile. Puisque j'ai remarqué qu'il était parfois fait référence à une période ancienne, remontant à Michel MOREIGNE ou André CHANDERNAGOR, même à cette époque-là, la situation budgétaire était difficile et ces anciens Présidents ne passaient leur temps à acheter des tapisseries d'AUBUSSON pour les dédier au Centre Jean Lurçat ou en faire bénéficier le Conseil général ! Déjà à l'époque, il fallait faire preuve de rigueur, voire de discipline budgétaire. Ce département a donc toujours connu des difficultés.

Nous avons hérité en 2001 d'une situation qui était ce qu'elle était. En tout cas, et M. GAUDIN peut en témoigner, nous n'en avons jamais fait l'objet de polémiques politiciennes.

M. GAUDIN. – Non, mais elle ne le méritait pas ! *(Sourires des mêmes Conseillers départementaux.)*

M. LOZACH. – Nous y reviendrons ! Nous vous avons laissé à la fin de l'année dernière une situation budgétaire qui était celle que nous avons trouvée en 2001, avec une dégradation liée exclusivement à l'augmentation des dépenses sociales. D'ailleurs, madame la Présidente, vous avez cité tout à l'heure un paramètre qui, effectivement, vous avez raison, est tout à fait essentiel et pertinent : la capacité d'autofinancement brute. Tout le monde sait ici, pour gérer des collectivités, qu'il s'agit de ce qu'il reste à la clôture de l'exercice au niveau du fonctionnement et que l'on transfère au niveau de l'investissement pour agir.

J'ai les chiffres sous les yeux. Ce n'est ni moi qui les ai inventés, ni le Cabinet Klopfer. Ils figurent tout simplement dans les comptes administratifs : fin 2014, cette capacité d'autofinancement brute était de 10,4 M€ et elle était même plus importante fin 2014 que fin

2013 puisqu'elle s'élevait alors à 7,7 M€. Comme je le disais tout à l'heure, nous aurons l'occasion d'y revenir au cours des mois à venir.

En tout cas, arrêtez, s'il vous plaît, de dire du matin jusqu'au soir que la situation budgétaire est intenable et que c'est de la faute de vos prédécesseurs. Ce n'est pas ainsi que l'on donne de l'ambition à un territoire et à sa population. Ne soyez pas les prophètes de la décadence creusoise ! (*Exclamations des Conseillers départementaux du groupe d'Union de la Droite et du Centre.*)

M. FOULON. – Oh là là !

M. LOZACH. – Sachant que débute demain le Congrès de l'Assemblée des Départements de France, permettez-moi de vous donner lecture d'un court passage qui, je le crois, résume notre état d'esprit et vise à montrer que nous tenons, nous, toujours le même discours de cohérence depuis des années : « *Cette année, le Congrès de l'ADF sera très certainement marqué par l'actualité financière des départements. L'absence d'une compensation juste par l'Etat des dépenses liées au RSA, à l'APA et à la PCH, ainsi que la hausse des bénéficiaires conduisent aujourd'hui de nombreux départements dans l'impasse budgétaire. Des solutions pérennes doivent être trouvées. C'est l'enjeu de la négociation que mène actuellement l'ADF avec le Gouvernement. C'est pourquoi nous appelons notamment à recentraliser le RSA.* » Qui tient ces propos ? C'est, non pas Dominique Bussereau, Président de droite de l'ADF, mais André Viola, Président du groupe de Gauche au sein de l'ADF !

Par ailleurs, au cours de toutes ces dernières années, nous n'avons cessé de demander la nationalisation, la centralisation du budget des allocations individuelles de solidarité.

Si notre budget était à ce point mauvais, il fallait retrousser les manches dès le lendemain des élections et en faire un autre ! (*Exclamations des mêmes Conseillers départementaux.*)

M. GAUDIN. – Cessez, je vous prie.

M. SIMONNET. – Quelle mauvaise foi ! C'est pathologique.

M. LOZACH. – La seule décision que vous avez prise était d'accroître de 2 M€ la dette du Département. C'est bien qu'à vos yeux, c'était possible et que le niveau de la dette était tout à fait satisfaisant et supportable ; sinon, vous n'auriez pas pris cette décision. Bref, je n'y insiste pas parce que nous aurons l'occasion de l'évoquer de nouveau et j'ai même le sentiment que ce sera l'objet de débats pendant des années et des années !

Immobilisme et conservatisme, tel est le principal adversaire de la ruralité. Je ne voudrais pas que, sous prétexte de difficultés budgétaires, nous tombions dans cet écueil.

Je ne reprends pas tous les points que vous avez évoqués, madame la Présidente, dans votre discours qui, en effet, avait bien débuté. Vous nous avez parlé, notamment, de la saison touristique, mais, et tel est le problème, vous êtes en contradiction...

M. LEGER. – Encore !

M. LOZACH.... avec le rapport qui nous sera présenté dans un instant puisque les offices de tourisme vivent pour l'essentiel grâce aux emplois d'initiative associative.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Et comment vivent les OT dans les départements voisins ?

M. LOZACH. – Ils seront donc fragilisés, voire voués à disparaître pour certains d'entre eux. Nous y reviendrons tout à l'heure dans le cadre du débat sur les emplois associatifs. En tout cas, à quelques semaines des élections régionales, c'est un signal particulièrement mauvais, monsieur SIMONNET, en direction de la future grande Région, quel que soit le futur Président ou la future Présidente, car c'est vraiment une incitation à voir disparaître la totalité des emplois associatifs en ne les finançant pas.

M. SIMONNET. – Vous dites n'importe quoi !

M. LOZACH. – C'est vraiment une incitation à la nouvelle Région pour les supprimer...

M. GAUDIN. – Arrêtez !

M. LOZACH.... car, contrairement à ce qui figure dans le rapport, ce dispositif n'a rien à voir avec le Gouvernement Jospin ou des décisions d'Etat, s'agissant tout simplement d'une initiative du Conseil régional.

M. SIMONNET. – Pourquoi le Département a-t-il suivi ?

M. LOZACH. – Pour permettre la création de 170 emplois et rendre maints et maints services, monsieur SIMONNET !

M. SIMONNET. – Vous avez creusé les déficits même pas à la pelle, mais à la pelleuse !

M. LOZACH. – Voilà encore un propos tout à fait révélateur de cet état d'esprit : balancer une phrase assassine, la formule choc, en espérant qu'elle sera reprise dans la presse le lendemain !

M. SIMONNET. – C’est ce à quoi vous vous prêtez depuis dix minutes !

M. LOZACH. – Je vous invite à faire preuve de plus de mesure et de sérieux, monsieur SIMONNET, maintenant que vous êtes dans l’exécutif.

M. SIMONNET. – Oui, professeur !

M. LEGER. – D’habitude, c’est moi qui suis ainsi qualifié !

M. LOZACH. – En tout cas, monsieur SIMONNET, quand j’étais, moi, dans l’exécutif, je laissais les membres de cette assemblée s’exprimer. D’accord ?...

A l’égard de la baisse des dotations de l’Etat, nous avons aussi fait preuve de constance, étant même aux côtés des manifestants du bloc communal voilà quelques semaines, pour la regretter. Mais en parlant de la loi de finances 2016, vous avez oublié l’essentiel : ce qui est attendu au titre de la refonte de la dotation globale de fonctionnement.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Pas pour les départements !

M. LOZACH. – La DGF concerne toutes les collectivités locales.

Je conclus là puisque, apparemment, cela vous dérange d’entendre un certain nombre de vérités. (*Vous aussi ! de plusieurs Conseillers départementaux.*)

Je regrette que vous ayez ouvert les hostilités parce que pensais que nous allions pouvoir travailler sereinement.

M. GAUDIN. – Mais nous travaillons sereinement.

M. LOZACH. – Puisque vous vous situez dans le combat politique...

M. GAUDIN. – Absolument pas !

M. LOZACH.... nous nous situerons de même.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Les débats d’aujourd’hui sont une preuve supplémentaire de la non-conscience de la situation financière du Département, laquelle n’est pas liée à ce 1 M€

supplémentaire d'emprunt que nous avons contracté cette année. Maintenir la capacité d'investissement permet d'avoir des projets car encore faut-il, je suis désolée, les financer. Je pense à tous ces projets d'investissement, tels que le numérique, le développement, la mobilité, l'accessibilité et tant d'autres que nous avons tous dans les tiroirs. En disant « nous », je parle aussi des collectivités. Alors, s'il ne faut pas emprunter plus et s'il ne faut diminuer les dépenses de fonctionnement, tandis que l'Etat nous gratifie de recettes en baisse...

M. LOZACH. – Je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas faire des économies de fonctionnement ! (*Exclamations des Conseillers départementaux du groupe d'Union de la Droite et du Centre.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Ah !

M. FOULON. – Voilà qui est intéressant !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Si vous reconnaissez qu'il convient d'en réaliser, sans doute avez-vous déjà commencé à y travailler. Pour nous aider en ce sens et, comme vous le dites vous-mêmes, travailler de façon constructive, n'hésitez pas à nous donner les pistes de travail sur lesquelles vous aviez déjà mis l'accent dès l'an dernier. Je vous y invite car ce que j'entends aujourd'hui dans le Département, dans le prolongement de ce que j'ai entendu au printemps dernier et pendant le temps de la campagne électorale, c'est plutôt ajouter 100 000 € par-ci, 100 000 € par-là, 50 000 € encore par-là ! Des dépenses supplémentaires ne sont pas, pour moi, des pistes de réduction des dépenses de fonctionnement. Mais ne vous inquiétez pas, nous allons y travailler ! D'où la nécessaire retranscription de façon absolument publique et tout à fait neutre du Cabinet Klopfer de l'état des finances départementales. Je le redis, il ne s'agit pas seulement de considérer le passé, de savoir qui a fait quoi et comment. Je veux un état des lieux pour pouvoir avancer demain, savoir ce que nous pourrions mettre en place, quels financements nous allons pouvoir dédier aux investissements, sans endetter le Département au-delà du raisonnable. Un point, c'est tout !

Lors de l'assemblée des travaux publics de la Creuse, vendredi matin, à laquelle assistaient deux de nos collègues ici présents, un consultant a parlé d'économie et c'était extrêmement intéressant. En particulier, j'ai appris ce qu'était la notion de « dette grise ». Ce sont les investissements que nous différons et qui, très rapidement, coûtent beaucoup plus cher à la collectivité. Cette « dette grise » n'est malheureusement pas souvent prise en compte dans les débats de prospective. C'est donc un élément supplémentaire dont nous devons discuter avec le Cabinet Klopfer car c'est un point très intéressant pour comparer tout ce qui est comparable. En fait, je ne vois pas comment, avec moins de moyens financiers, nous pourrions envisager de réaliser plus d'investissements, surtout sans emprunter ! Mais je ne doute pas que vous serez là pour nous accompagner.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Sur la forme, lorsque vous avez prononcé votre discours, madame la Présidente, et lorsque M. FOULON est intervenu, nous aurions entendu une mouche voler ! Nous ne nous sommes pas permis de vous interrompre, sauf à marquer éventuellement quelques sourires. Nous apprécierions le parallélisme des formes. Etant intervenu à l’instant, Jean-Jacques LOZACH n’a cessé d’être en bute avec vos railleries et vos remarques. Alors, quel fonctionnement voulez-vous ? Vous donnez des leçons de bon comportement politique à longueur de séance. Si nous vous respectons, nous attendons de même de votre part.

M^{me} GUILLEMOT. – Votre mimique, monsieur SIMONNET, donne à penser que ce n’est pas important. Pourtant, si, c’est important. Je suis étonnée du peu de respect accordé aux différentes expressions. En vous en remerciant par avance, madame la Présidente, je vous serais donc très reconnaissante que tout un chacun puisse s’exprimer sans être railler de façon sonore et souvent inutile.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous avez raison et j’en assume la responsabilité : j’aurais dû mettre fin, en effet, à ces discussions, le temps de prise de parole de M. LOZACH.

M^{me} GUILLEMOT. – Par ailleurs, deux questions vous ont été posées et sont restées sans réponses. L’une est relative au centre d’engraissement. Il est important pour le monde agricole de savoir quelle est la position du Département. L’autre concerne les circuits courts. De même, il est important de savoir pour les différentes filières ce qu’il en est et pour les établissements scolaires quel message vous leur envoyez.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Tout à fait, madame GUILLEMOT. Je vous proposais tout à l’heure d’évoquer ces différents points au fil de l’examen des différents rapports. Je pense que ce sera ainsi plus compréhensible et nous pourrions aller plus en profondeur sur ces questionnements.

La parole est à M^{me} PENICAUD.

M^{me} PENICAUD. – Je tiens à revenir sur vos propos, sachant que vous avez parlé de « train-train » auquel vous semblez associer 170 emplois associatifs. Pour faire simple, mais consciente d’être schématique, je dirai que les emplois associatifs s’adressent à des jeunes auxquels nous avons permis de rester en Creuse et parfois que nous avons attirés en Creuse. Pour moi, le dynamisme, c’est la jeunesse, mais c’est aussi de l’économie, des enfants, des écoles, etc. Lorsqu’il est question de regroupements hypothétiques, n’oublions pas que cette jeunesse est un bien précieux. Si nous avons des solutions pour l’attirer ou la maintenir dans notre département, il s’agit, non pas de les fragiliser, mais au contraire de les renforcer car je ne crois pas qu’à ce jour, nous ayons trouvé de nouvelles solutions.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Lorsque j’ai parlé tout à l’heure de train-train, je ne faisais nullement allusion aux emplois associatifs. Je faisais référence globalement au fonctionnement de la collectivité qui, aujourd’hui, doit se remettre en question de façon impérieuse. Il est temps d’être plus incisifs car nous n’avons pas le choix. Malheureusement,

il va nous falloir prendre des décisions comme c'est le cas de tous les départements de France. Je ne sais pas si vous avez entendu les informations ce matin, au sujet notamment de ce qui se passe dans le département de l'Essonne. Je n'en dirai pas plus, mais je vous engage aussi à considérer ce qui se passe dans les départements voisins. Pour l'instant, la Creuse est relativement stabilisée par la gestion que nous mettons en place.

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET. – Chère collègue, vous m'interpellez à l'instant. Vous êtes nouvellement élue au sein de notre assemblée, madame GUILLEMOT, dans laquelle je siége depuis 2011, sachant que j'étais alors dans l'opposition. C'est donc vu de l'opposition que je considérais la situation financière et budgétaire de ce département. Faisant aujourd'hui partie de l'exécutif, Vice-président en charge de nombreux dossiers, compte tenu de la situation qui est celle du Département, madame, je suis hors de moi en entendant avec quelle démagogie MM. LEGER et LOZACH ont tenu leurs propos. Beaucoup peut être dit en politique, mais se situer dans une telle démagogie relève d'un problème d'état de santé ! (*Exclamations des Conseillers départementaux du groupe de Gauche.*)

M. LEGER. – Suspension de séance !

M. SIMONNET. – Non !

M^{me} LA PRESIDENTE. – M. LEGER demande une suspension de séance et je le lui accorde. (*Brouhaha.*)

M. LEGER. – Ça suffit, monsieur SIMONNET ! On ne s'est pas séparé de l'un des vôtres en avril pour en retrouver un autre !

M^{me} LA PRESIDENTE. – S'il vous plaît, messieurs...

M. SIMONNET. – Sous la précédente mandature, M. LOZACH m'a reproché d'avoir un problème existentiel et ce n'est pas pour autant que nous avons demandé une suspension de séance !

M. LEGER. – Nous n'avons aucun problème d'état de santé psychologique et nous attendons des excuses !

M. SIMONNET. – Je retire ces mots.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous arrêtons là et la séance est suspendue.

(Suspendue à dix heures trente, la séance est reprise à dix heures quarante.)

M^{me} LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Les échanges un peu trop prononcés qui se sont déroulés précédemment témoignent malheureusement de l'état de tension qui transpire, non pas seulement au sein de notre assemblée départementale de la Creuse, mais dans de nombreux départements aujourd'hui. La situation est la même pour tous ceux qui ont connu un mode de fonctionnement et de gestion et qui perçoivent que les choses vont profondément changer, non pas par choix, mais par obligation. Ceux qui, comme M. SIMONNET, sont au cœur de certains dossiers extrêmement préoccupants, sont, eux aussi, assez tendus en ce moment.

Je vous prie de respecter, à l'égard des uns et des autres, ces échanges que nous avons jusqu'à présent. D'ailleurs, nous retrouvant régulièrement dans des commissions de travail ou sur les territoires, nous savons travailler ensemble au-delà de nos appartenances politiques. Continuons à essayer de faire le maximum pour nous entendre dans ce département, au moins entre les élus qui sont aux responsabilités.

Je vous propose d'en venir maintenant au dépôt des vœux et d'une motion.

DEPÔT DES VŒUX ET D'UNE MOTION

Transports ferroviaires dans la Creuse

**Vœu présenté par M^{me} Hélène FAIVRE,
Conseillère départementale du canton de DUN-LE-PALESTEL,
au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre**

M^{me} FAIVRE. – Ce vœu se lit ainsi :

« Le développement économique de la Creuse est une priorité pour notre majorité.

« Celui-ci passe notamment par le développement du haut débit sur notre territoire, mais aussi par la mise en place d'infrastructures et de moyens de transports adaptés pour désenclaver le Département.

« Dans le domaine ferroviaire, la Creuse continue d'être délaissée par les pouvoirs publics, l'Etat et la Région.

« Derniers exemples en date : le probable abandon de la liaison Bordeaux – Limoges – Lyon et les modifications entrées en vigueur sur la liaison Ussel – Auzances – Montluçon.

« En effet, le rapport de la commission Duron, remis au Premier ministre fin mai, préconise la suppression de nombreux trains Intercités, alors que 100 000 voyageurs empruntent quotidiennement ces trains Intercités dans l'hexagone. Ces liaisons ferroviaires

sont utiles pour éviter une désertification des territoires ruraux et lutter contre le sentiment d'abandon ressenti par une "France périphérique".

« La ligne Bordeaux – Limoges – Lyon, qui dessert actuellement la gare de Guéret, pourrait être concernée par ces fermetures envisagées.

« Nous sommes très inquiets par la suppression de ce service public pour tous les usagers de cette ligne.

« Autre sujet de préoccupation pour notre territoire, la liaison Ussel – Auzances – Montluçon qui traverse l'est creusois, est aujourd'hui grandement menacée. Depuis début septembre, la liaison bus –TER se termine à Auzances.

« Le POLT n'est pas un train comme les autres : il s'agit de la plus longue des TET, les lignes des trains d'équilibre du territoire.

« C'est une véritable "colonne vertébrale" qui traverse l'hexagone du nord au sud. Elle est donc cruciale en matière d'aménagement du territoire.

« Notre département est concerné au premier chef, car cette ligne fait arrêt en gare de La Souterraine.

« Les incertitudes doivent être levées sur la ligne POLT, Paris – Orléans – Limoges Toulouse.

« Alors que le Ministre des Transports, Alain Vidalies, décide de valider les projets de LGV, ligne à grande vitesse Bordeaux – Toulouse et Bordeaux – Dax, ce choix est incompréhensible dans la mesure où la commission d'enquête publique avait rendu, en mars dernier, un avis négatif sur la déclaration d'utilité publique de ces deux projets dont le coût total dépasse les 8 Md€ !

« Face à ces inquiétudes, les élus du Conseil départemental souhaitent montrer leur détermination et leur volonté d'agir pour que notre territoire ne soit pas oublié en matière de desserte ferroviaire.

« Nous demandons à l'Etat le maintien du train Intercités Bordeaux – Limoges – Lyon et la modernisation de la ligne POLT.

« Nous demandons le rétablissement de la continuité de la liaison entre Auzances et Ussel. »

(Ce vœu est renvoyé en quatrième commission.)

Fièvre catarrhale ovine

Vœu déposé par M. Nicolas SIMONNET, Conseiller départemental du canton d'EVAUX-LES-BAINS, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre

M. SIMONNET. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Le Conseil départemental, réuni en séance plénière le 13 octobre 2015,

« Les éleveurs creusois traversent actuellement une année très difficile, suite à une succession de crises économique, climatique et sanitaire.

« En effet, les cours de la viande sont trop bas pour permettre à nos agriculteurs de vivre dignement des fruits de leur travail.

« De plus, la sécheresse estivale, qui a eu pour conséquence une baisse importante de la récolte de fourrage et, plus particulièrement, une perte de 40 % sur la récolte des maïs fourragers, n'a fait qu'aggraver la situation. Les éleveurs se retrouvent désormais en situation de précarité et les trésoreries sont au plus bas dans les exploitations agricoles.

« A présent, celles-ci doivent faire face à des cas de fièvre catarrhale ovine, FCO, et sont confinées dans un périmètre dit "zone réglementée" interdisant les échanges et les exportations d'animaux.

« Le 11 septembre dernier, un premier cas de FCO a été détecté dans le département, à NOUZIERS. Depuis, plusieurs autres foyers infectieux ont été identifiés à travers le Département, tout comme dans plusieurs départements limitrophes.

« Lors de la dernière épidémie de FCO, en 2008-2009, l'élevage creusois avait été durement frappé par la perte de plus de 11 000 veaux, tandis que 10 000 vêlages avaient été retardés de plusieurs mois.

« Pour faire face à cette situation de crise sanitaire et économique, l'Etat a annoncé qu'il prendrait à sa charge les frais de vaccination et les vacations des vétérinaires. Théoriquement, il a également fait part de sa volonté de ramener le délai entre la primo-vaccination et la vente à 31 jours. Nous serons, bien évidemment, attentifs à ce que ces promesses soient suivies d'effet.

« Cette campagne de vaccination des animaux destinés aux échanges et exportations demande du temps et a un coût : de nombreux animaux sont, en effet, bloqués dans les exploitations creusoises, dans l'attente d'être vendues.

« Pendant ce laps de temps, il faudra nourrir des bêtes qui devraient déjà être vendues et dont la valeur marchande va très certainement diminuer.

« Nous demandons à l'Etat de dédommager les éleveurs creusois pour le surcoût lié à l'alimentation du bétail, soit 2 € par jour et par animal selon l'estimation de la Chambre d'agriculture. Nous demandons également à l'Etat de verser une indemnité supplémentaire

aux éleveurs, calculée sur la même base, pour la reconnaissance de leur travail et du préjudice moral.

« Enfin, nous demandons à l'Etat de garantir le délai de 31 jours au lieu des 60 jours initiaux. Actuellement, la profession agricole n'a aucune garantie sur la diminution du délai pour la vente. »

(Ce vœu est renvoyé en cinquième commission.)

Accueil des réfugiés de guerre

**Vœu présenté par M. Patrice MORANÇAIS,
Conseiller départemental du canton de GOUZON,
Au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre**

M. MORANÇAIS. – Je vous donne lecture de ce vœu :

« Le Conseil départemental, réuni en séance plénière le 13 octobre 2015,

« Depuis plusieurs mois, l'Union Européenne affronte l'une des crises les plus graves de son histoire.

« Les réfugiés qui fuient l'oppression et la barbarie au Moyen-Orient méritent toute notre attention et notre respect.

« Ils sont contraints à l'exil, au péril de leur vie, par la folie meurtrière du groupe Etat islamique et par la guerre.

« Si la vue de certaines images insoutenables et le récit de ces tragédies génèrent une légitime émotion, les responsables politiques se doivent de conserver leur raison.

« Le nombre de ces réfugiés qui arrivent en Europe ne cesse d'augmenter et la situation menace de devenir incontrôlable à l'échelle du continent. 168 000 migrants sont arrivés en Europe durant le seul mois de septembre. Le Haut-commissariat de l'ONU pour les réfugiés estime désormais à 700 000 le nombre de migrants qui auront cherché à gagner l'Europe, *via* la Méditerranée, en 2015. Ils devraient être aussi nombreux, sinon plus, à en faire de même l'an prochain.

« Face à cette situation, nous devons adopter une position équilibrée entre humanisme et esprit de responsabilité.

« Lors d'une réunion de travail le 30 septembre dernier, la Préfecture a annoncé l'arrivée prochaine d'une quarantaine de Syriens dans notre département.

« Dans le contexte actuel, le département de la Creuse entend assumer ses responsabilités mais ne pourra pas faire face à un afflux massif de réfugiés.

« Cet accueil des demandeurs d'asile relève des missions régaliennes de l'Etat français. Celui-ci doit donc assumer la prise en charge financière de cet accueil, comme l'a réclamé l'ADF, l'Assemblée des Départements de France.

« Il s'agit là d'une nécessité car les finances de tous les départements se sont dégradées, notamment en raison de la baisse importante de la DGF, la dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat.

« Aussi, nous demandons donc à l'Etat une aide financière pour permettre à la Creuse d'accueillir dignement celles et ceux qui trouveront refuge sur son territoire. »

(Ce vœu est renvoyé en deuxième commission.)

Allocations Individuelles de Solidarité (AIS)

**Vœu déposé par M. Patrice MORANÇAIS,
Conseiller départemental du canton de GOUZON,
Au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre**

M. MORANÇAIS. – Ce vœu se lit ainsi :

« Le Conseil départemental, réuni en séance plénière le 13 octobre 2015,

« Le Département reste la collectivité de référence en matière de solidarité. De la petite enfance jusqu'à la prise en charge du 3^{ème} âge, il intervient à chaque étape de la vie.

« Aujourd'hui, cette institution départementale est gravement mise en danger.

« L'explosion des sommes versées au titre des AIS, les Allocations Individuelles de Solidarité, est telle que les collectivités ne peuvent plus faire face.

« Ces allocations et, en particulier, le RSA, le Revenu de Solidarité Active, dont le montant a augmenté de 2 % au 1^{er} septembre, "suivent une trajectoire insoutenable pour les finances départementales", estime ainsi l'Assemblée des Départements de France.

« En moyenne, les dépenses liées au RSA ont augmenté de 9,1 % depuis 2012 en France. Pour le département de la Creuse, le coût du RSA, qui était de 12 660 583 € en 2013, atteint 14 189 913 € pour l'année 2015.

« L'absence de péréquation entre les dépenses versées au titre du RSA et les dotations de l'Etat se fait durement ressentir.

« Des inégalités se créent entre les départements et ceux qui sont les plus touchés par le chômage sont lésés.

« La Creuse, vu sa pyramide des âges élevée, est aussi impactée par une hausse des sommes versées au titre de l'APA, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

« Notre collectivité déboursa ainsi 28 616 900 € l'an prochain au titre de l'APA, soit plus de 3 M€ de dépenses supplémentaires par rapport à la somme versée en 2013.

« Prises en étau entre cette hausse vertigineuse des dépenses et la baisse des dotations de l'Etat (- 2 M€ cette année pour la Creuse), nos marges de manœuvre sont désormais réduites à la portion congrue.

« Sans intervention rapide du Gouvernement, les Conseils départementaux seront contraints de prendre des mesures drastiques. Les investissements réalisés sur la voirie et les infrastructures devront être réduits au strict minimum.

« Le 85^{ème} Congrès des départements de France qui se réunit dès demain à Troyes sera l'occasion de lancer un appel à l'aide auprès du Gouvernement.

« Nous demandons à l'Etat d'assumer ses responsabilités et d'annuler les baisses de dotations prévues à l'égard des départements. Il en va de leur survie. »

(Ce vœu est renvoyé en deuxième et première commissions.)

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

Vœu proposé par M. Nicolas SIMONNET, Conseiller départemental du canton d'EVAUX-LES-BAINS, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre

M. SIMONNET. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Le Conseil départemental, réuni en séance plénière le 13 octobre 2015,

« L'implantation de la future DRAAF, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, à Limoges est un sujet qui nous préoccupe tous.

« Le regroupement des régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin au sein d'une grande région ne sera pas sans conséquences sur les directions des services de l'Etat et sur l'équilibre de nos territoires.

« La DRAAF devrait être la seule direction régionale de l'Etat siégeant dans le Limousin.

« L'enjeu est également important pour l'emploi et l'économie régionale.

« En effet, la fusion des trois actuelles régions donnera naissance à la 1^{ère} région française de par la surface agricole utilisée, soit 3,9 millions d'hectares, et le nombre d'exploitations, soit 83 000.

« Cet ensemble bénéficiera également de la surface forestière la plus importante de France. Plus de 55 000 personnes vivent et travaillent de la sylviculture dans le Limousin et le Sud-ouest.

« Le 31 juillet dernier, lors du Conseil des ministres, il avait été annoncé que le siège de la future DRAAF serait situé à Limoges, avec "l'état-major" de l'institution.

« Une décision conforme aux propos du Président de la République, lors de la signature à Limoges du CPER, le Contrat de plan Etat-Région : "La réforme territoriale ne se fait pas contre des villes ou des territoires (...). Les activités et les services devront être harmonieusement répartis entre l'Aquitaine, le Poitou-Charentes et le Limousin (...). Nous devons faire preuve d'imagination, rechercher des solutions et, notamment, pour que la ville de Limoges en sorte, non pas rassurée, mais renforcée."

« Quelques mois à peine après ces belles paroles, nous attendons désormais les actes et les arbitrages définitifs du Préfet préfigurateur.

« Et le moins que l'on puisse dire, c'est que les derniers développements de l'actualité ne contribuent pas à nous rassurer.

« Le projet d'organigramme initial, qui prévoyait que le futur siège de la structure concentrerait l'ensemble des fonctions stratégiques, a, en effet, été remis en cause par le directeur préfigurateur de la future DRAAF.

« Hostile à l'implantation de celle-ci à Limoges, il a déclaré lors de l'assemblée générale du personnel qu'il ne voulait maintenir à Limoges que 3 des 7 services principaux de la DRAAF.

« Cette annonce et les atermoiements qu'elle entraîne ont semé le trouble chez les élus locaux, ainsi qu'au sein du personnel de l'institution, ce que l'on peut aisément comprendre.

« Il est à craindre que le futur siège de la DRAAF à Limoges ne devienne qu'une "coquille vide".

« A terme, la pérennité du siège de la DRAAF en Haute-Vienne est menacée.

« Nous ne pouvons plus désormais accorder aucun crédit à la parole gouvernementale !

« Le Limousin ne doit pas être le grand perdant de cette réforme territoriale ! Nous ne pouvons pas accepter la mise en place d'un nouveau système jacobin où tous les pouvoirs seraient concentrés au profit de la seule métropole de Bordeaux.

« Aussi, nous demandons à l'Etat que le futur siège de la DRAAF soit implanté à Limoges, ainsi que son secrétariat général et l'ensemble des services de direction. »

(Ce vœu est renvoyé en cinquième commission.)

Ingénierie territoriale

Vœu présenté par M. Nicolas SIMONNET, Conseiller départemental du canton d'EVAUX-LES-BAINS, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre

M. SIMONNET. – Je donne lecture de ce vœu :

« Le Conseil départemental, réuni en séance plénière le 13 octobre 2015,

« Lors de sa visite dans le département de la Creuse, le vendredi 21 août dernier, le Ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a fait part de sa volonté de rétablir le service public d'ingénierie territoriale.

« En effet, le Ministre a annoncé aux élus vouloir "mettre en place des équipes d'ingénierie territoriale qui aideront les communes rurales à réaliser leurs projets".

« L'ATESAT – Assistance Technique par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire – fournissait un appui technique et des conseils à moindre coût aux communes. Depuis sa disparition, les collectivités locales sont laissées pour compte en matière d'ingénierie territoriale.

« Pourtant, elles ont des besoins importants en matière d'accompagnement de leurs projets, de conseils techniques sur la voirie, les ouvrages d'art, sur les mises aux normes des bâtiments publics, sur l'aménagement de centres-bourgs, etc.

« Nous attendons une réponse claire et précise de l'Etat pour relancer un service public d'ingénierie territoriale sur le département de la Creuse.

« Aussi, nous demandons à l'Etat, comme s'y est engagé le Ministre de l'Intérieur, de rétablir au plus vite le service public d'ingénierie territoriale, pour répondre aux besoins des élus creusois. »

(Ce vœu est renvoyé en cinquième commission.)

Projet d'enfouissement de déchets miniers radioactifs sur le plateau de Millevaches

Motion présentée par M. Jean-Luc LEGER, Conseiller départemental du canton de FELLETTIN, au nom du groupe de la Gauche

M. LEGER. – Cette motion se lit ainsi :

« Considérant le projet de la société AREVA d'un transfert de plus de 5 000 tonnes de stériles miniers – débris de roches uranifères – au coeur du PNR, le Parc Naturel Régional, de Millevaches où ces matériaux seraient stockés ;

« Considérant que le PNR a exprimé le 25 juin 2015 son opposition et ses inquiétudes relativement à ce stockage prévu au Longy, commune de Millevaches, au moyen d'une résolution et d'une délibération ;

« Considérant qu'à ce jour, la transparence du projet n'est pas suffisante vis-à-vis des 113 communes du PNR, des élus et de la population, que l'accès à des données indépendantes de contrôle de l'eau et de l'air et d'évolution de la toxicité n'est ni suffisamment explicité, ni assuré ;

« Considérant que le projet ne saurait aboutir sans garanties, information, approbation des élus et des habitants, et notamment sans la communication des fiches de travaux et la réalisation d'expertises indépendantes ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 13 octobre 2015, informé de l'opposition et des craintes exprimées par le PNR de Millevaches et les associations de protection de l'environnement, par exemple en matière de pollution radiologique des eaux ;

« Demande à M^{me} la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie de s'opposer au stockage sur le Parc Naturel Régional de Millevaches de produits d'extraction contenant des substances dont l'activité ou la concentration ne peut être négligée du point de vue de la radioprotection, d'assurer à l'avenir une information et une évaluation environnementale complète de l'impact prévisible des projets de la société AREVA, en amont de toute décision, et donc de veiller à la mise en place par le préfet instructeur d'instances et procédures de consultation approfondie des élus et des habitants. »

(Cette motion est renvoyée en cinquième commission.)

M^{me} LA PRESIDENTE. – C'est un sujet, en effet, très préoccupant sur le plateau de Millevaches, en particulier.

Ligne ferroviaire POLT

**Vœu déposé par M^{me} Marie-France GALBRUN et M. Etienne LEJEUNE,
Conseillers départementaux du canton de LA SOUTERRAINE,
au nom du groupe de la Gauche**

M^{me} GALBRUN. – Je vous donne lecture de ce vœu qui fait suite aux Etats généraux de la ligne POLT à Gourdon le 26 septembre dernier :

« Considérant l'adoption le 4 août 2014 de la réforme ferroviaire préparant notre pays à se doter d'un système ferroviaire modernisé et donc à répondre aux enjeux de l'aménagement du territoire et aux attentes quotidiennes de nos concitoyens ;

« Considérant que la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse, *via* La Souterraine, Limoges et Brive, constitue un axe nord-sud stratégique du réseau des trains d'équilibre du territoire et qu'elle fait face à un enjeu fort de modernisation en matière

d'infrastructure, d'évolution de son matériel roulant et d'offre, attendu par les 3 millions de voyageurs qui l'empruntent chaque année ;

« Considérant que l'évolution du matériel roulant revêt un caractère d'urgence, que des trains accessibles, modernes et offrant un niveau de service optimal doivent être mis à disposition des usagers ;

« Considérant que le Gouvernement a confié en novembre 2014 le soin de porter une réflexion nationale sur les TET à une commission composée de parlementaires, d'élus régionaux et de personnalités qualifiées, présidée par le député Philippe Duron, que ses conclusions remises le 25 mai dernier apportent des perspectives sur le matériel roulant, sur le schéma de desserte associé, et réaffirme la priorité à accorder au réseau classique ;

« Considérant que l'Etat fournit d'ores et déjà un véritable effort en consacrant 1 Md€ de 2015 à 2025 à la remise à niveau de la ligne, que le programme de rénovation des voitures Corail, financé par l'Etat à hauteur de 90 M€, en cours d'achèvement, constitue une première étape ;

« Considérant que l'ensemble de ces éléments permettent désormais d'alimenter une action claire de tous les acteurs publics de la régénération de la ligne, et que le Gouvernement a rappelé son attachement au statut national de la ligne POLT après la publication des deux rapports Duron ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 13 octobre 2015,

« Confirme son adhésion à l'association Urgence POLT et réitère son soutien à ses préconisations, notamment à la motion adoptée le 26 septembre à Gourdon, réaffirmant solennellement le caractère prioritaire de la modernisation de la ligne de Paris à Toulouse ;

« Demande à M. le Secrétaire d'Etat aux Transports de mettre en place, aux côtés du préfet coordinateur récemment missionné, un comité de pilotage chargé d'élaborer un schéma directeur national de modernisation de la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse, définissant les priorités en termes de matériels roulants, d'infrastructure et de dessertes, et ainsi d'acter la continuité de la liaison ferroviaire entre Paris et Toulouse en tant que ligne prioritaire d'aménagement et de développement du territoire. »

(Ce vœu est renvoyé en quatrième commission.)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je propose aux commissions concernées par l'examen de ces vœux et de cette motion de se réunir à début d'après-midi, avant la reprise de nos travaux.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports dont la première commission « Administration générale, Personnel et Finances » a eu à connaître.

MARCHES CONCLUS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

RAPPORT N°10/1/1

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Il nous est proposé de prendre acte du compte rendu, joint au rapport, des marchés conclus selon une procédure adaptée depuis la dernière assemblée plénière du Département, sachant que pour chaque MAPA d'un montant égal ou supérieur à 3 000 € HT, il est mentionné son objet, son montant, sa date d'attribution et le nom de son attributaire.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

En conséquence, je considère que l'Assemblée départementale prend acte de ce compte rendu.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORT N°10/1/2

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Il est proposé de modifier comme suit l'article 18 du règlement intérieur du Conseil départemental, pour tenir compte des nouvelles dispositions en termes de délai de transmission des rapports préparatoires, figurant à l'article L3121-19-1 du CGCT (« *Les rapports sur chacune des affaires qui doivent être soumises à la commission permanente sont transmis huit jours au moins avant sa réunion, dans les conditions prévues à l'article L. 3121-19.* ») :

« Article 18 - Tenue des séances de la Commission Permanente

« Dans le cadre des attributions déléguées par l'Assemblée Départementale, la Commission Permanente se réunit – en tant que de besoin – une fois par mois sur convocation de son (sa) Président(e). Nonobstant les dispositions de l'article 21 - Règles de vote, paragraphe relatif au quorum, alinéas 1 et 4 -, la Commission Permanente, délibère valablement, si la majorité absolue de ses membres en exercice est présente ou représentée.

« Un ordre du jour arrêté par le (la) Président(e) est adressé **au moins 8 jours francs** avant la réunion à chacun des membres de la Commission accompagné des rapports correspondants. En cas d'urgence, ce délai peut être abrégé par le (la) Président(e) sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le (La) Président(e) rend compte dès l'ouverture de la séance de la commission permanente, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

« Il est également adressé pour information à tous les Conseillers départementaux dans les mêmes délais qu'aux membres de la Commission. Leurs éventuelles observations écrites sont adressées au (à la) Président(e) qui les porte à la connaissance des rapporteurs.

« Au cas où une partie de l'ordre du jour a été établie et adressée hors délai aux membres de la Commission, le (la) Président(e) consulte celle-ci en vue de l'adoption totale ou partielle de l'ordre du jour. L'unanimité des membres présents ou représentés est requise.

« Le (La) Président(e), le rapporteur où un membre de la Commission peut proposer à tout moment de la discussion s'y rapportant, le report d'un dossier à une réunion ultérieure. Le report d'un dossier est obligatoirement porté au procès-verbal. Le report s'obtient par un vote à la majorité absolue.

« Les séances de la Commission permanente ne sont pas publiques. »

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Pouvons-nous considérer que, désormais, le vendredi sera le jour de la tenue de la Commission permanente, sauf exception ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oui.

M. LEGER. – Bien.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous nous reverrons d'ailleurs, si vous en êtes d'accord, pour discuter du calendrier des réunions plénières de l'année prochaine.

M. LEGER. – Entendu.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix cette proposition de modification du règlement intérieur.
(Adoptée à l'unanimité.)

ANNEXES AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014

RAPPORT N°10/1/3

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Il convient de donner acte à M^{me} la Présidente de la communication des annexes au Compte administratif de l'exercice 2014, s'agissant des bilans des divers organismes, qui font l'objet d'un fascicule spécial, consultable sur l'intranet départemental.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

En conséquence, je considère que vous prenez acte de cette communication.

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

RAPPORT N°10/1/4

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – La première commission a émis un avis favorable sur la proposition de répartition du FDPTP 2015, dont le montant de 138 012 € a été communiqué à M^{me} la Présidente par M. le Préfet de la Creuse, conformément au document annexé au rapport, s'agissant de la liste des communes bénéficiaires au titre de l'année 2015.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions de la première commission. (*Adoptées à l'unanimité.*)

VACATION DE MEDECINS AU PÔLE JEUNESSE ET SOLIDARITES

RAPPORT N°10/1/5

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – La première commission s'est prononcée favorablement sur la proposition de M^{me} la Présidente visant, au titre du système de vacations confiées à des médecins libéraux, d'augmenter l'enveloppe à hauteur de 50 heures, soit un total mensuel de 150 heures.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette proposition. (*Adoptée à l'unanimité.*)

FONCTIONS DE GARDIENNAGE

RAPPORT N°10/1/6

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – La première commission a émis un avis favorable sur les propositions présentées dans le cadre de ce rapport, concernant, d'une part, l'actualisation du règlement relatif à l'organisation du travail des personnels affectés aux fonctions de gardiennage, tel qu'il figure en annexe du rapport, et, d'autre part, les avantages en nature et l'actualisation de la délibération n°11/1/64 du 15 décembre 2011.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition d'actualisation du règlement relatif à l'organisation du travail des personnels affectés aux fonctions de gardiennage. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

Je mets aux voix la proposition relative aux avantages en nature et à l'actualisation de la délibération n°11/1/64 du 15 décembre 2011. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

DROIT A LA FORMATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

RAPPORT N°10/1/7

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – Il nous appartient de nous prononcer sur les orientations relatives à la formation des élus, sachant qu'un montant de 5 000 € est ouvert au budget 2015, chapitre 930.21, article 6535.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette proposition visant à vous déterminer sur ces orientations et à valider l'enveloppe de 5 000 € ouverte au budget primitif 2015. (*Adoptée à l'unanimité.*)

PERSONNEL DEPARTEMENTAL

RAPPORT N°10/1/8

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – La première commission s'est prononcée favorablement sur l'ensemble des propositions présentées, relatives notamment :

- ▶ au tableau des effectifs de la collectivité ;
- ▶ au tableau des emplois de la Maison départementale des Personnes Handicapées de la Creuse et de la Direction de l'Action Territoriale – Pôle Développement ;
- ▶ à la modification de l'organigramme de la Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse et de l'organigramme de la Direction des Personnes en Perte d'Autonomie, acté lors du Conseil départemental du 2 juillet 2015, Pôle Jeunesse et Solidarités, ainsi qu'aux modifications apportées à leurs tableaux des emplois respectifs, créations et suppressions ;

► à la modification de l'organigramme de la Bibliothèque départementale de la Creuse – Pôle Développement, ainsi qu'aux modifications apportées au tableau des emplois de la BDC, créations et suppressions ;

► à la modification de l'organigramme de la Direction des Routes – Service des Travaux Neufs et Ouvrages d'Art, le STNOA – et de l'organigramme de la Direction des Transports, Pôle Aménagement et Transports, ainsi qu'aux modifications apportées à leurs tableaux des emplois respectifs, créations et suppressions ;

► à la modification de l'organigramme de la Direction des Ressources Humaines, ainsi qu'aux modifications apportées au tableau des emplois de la DRH, créations et suppressions.

Il s'agit également d'autoriser M^{me} la Présidente à procéder aux modifications du tableau des effectifs au fur et à mesure des recrutements.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – Pour ma curiosité, s'agissant, dans le premier tableau figurant à la page 36 du rapport, de la suppression de l'emploi de technicien-conseil chargé des diagnostics de faisabilité et du contrôle d'effectivité des packs domotiques à domicile, est-ce à dire que nous n'en avons plus besoin ?

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – Nous en avons déjà parlé lors de notre précédente réunion. En fait, la diffusion des packs domotiques à domicile a été transférée à un prestataire extérieur ; d'où la reconfiguration de la Cellule domotique.

M^{me} MARTIN. – En effet.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – Telle est l'unique raison.

M^{me} MARTIN. – Oui, d'accord.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – Sont intervenus des mouvements de personnel et cet emploi est supprimé du simple fait que le poste n'est plus occupé.

M^{me} MARTIN. – Entendu.

J'en viens à ma deuxième question.

A des suppressions d'emplois de catégorie C correspondent des créations d'emplois de catégorie B. Cette situation va donc impliquer, du moins je le suppose, des dépenses supplémentaires pour la collectivité. Une stratégie est-elle mise en place ? Quels sont les agents qui, à l'interne, occuperont ces postes de catégorie B ? Comment cela se passe-t-il au sein de la collectivité ? Par concours ? Je pense notamment au conseiller en évolution professionnelle qui sera certainement amené à conseiller les agents. Je pose cette question par simple curiosité, ne sachant pas ce qu'il en est.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – Tout d'abord, il faut que les agents susceptibles de postuler aient passé et réussi leur concours et qu'ils soient inscrits sur la liste d'aptitude. Telle est la condition *sine qua non*. Ensuite, il est procédé à des entretiens et un jury délibère. Ces modifications correspondent à l'aide que nous souhaitons apporter aux agents dans l'évolution de leur carrière.

M^{me} MARTIN. – Ce sont donc les agents de notre collectivité qui en bénéficient ?

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – Oui, bien sûr. C'est une évolution au sein de la collectivité.

M^{me} MARTIN. – En fait, vous faites évoluer les carrières en fonction des nouveaux besoins de la collectivité, n'est-ce pas ?

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – Oui, et en fonction aussi des agents qui, reconnus grâce à leur concours, ont été inscrits, bien entendu, sur la liste d'aptitude.

M^{me} MARTIN. – Très bien. Merci !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

En tout cas, je remercie M^{me} DEFEMME, ainsi que M^{me} LALANDE, Directrice des Ressources humaines, pour leur implication quotidienne auprès des agents de la collectivité.

Nous procédons au vote.

Je mets aux voix les propositions présentées relatives au tableau des effectifs de la collectivité. (*Adoptées à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à valider le tableau des emplois de la MDPH et de la Direction de l'Action Territoriale – Pôle Développement. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition visant à valider la modification de l'organigramme de la Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse et de l'organigramme de la Direction des Personnes en Perte d'Autonomie, Pôle Jeunesse et Solidarités, ainsi que les modifications apportées à leurs tableaux des emplois respectifs. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet d'approuver la modification de l'organigramme de la BDC – Pôle Développement, ainsi que les modifications apportées au tableau des emplois de ladite BDC. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition vous invitant à modifier l'organigramme de la Direction des Routes – Service des Travaux Neufs et Ouvrages d'Art, le STNOA – et l'organigramme de la Direction des Transports, Pôle Aménagement et Transports, ainsi qu'à approuver les modifications apportées à leurs tableaux des emplois respectifs. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition tendant à approuver la modification de l'organigramme de la Direction des Ressources Humaines, ainsi que les modifications apportées au tableau des emplois de cette Direction. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Enfin, je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser à procéder aux modifications du tableau des effectifs au fur et à mesure des recrutements. *(Adoptée à l'unanimité.)*

**GARANTIE D'EMPRUNT – SOCIETE AXENTIA
PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAS DE 54 LITS
A GUERET – LE VERNET**

RAPPORT SUR TABLE N°10/1/33

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Il nous est proposé d'accorder à hauteur de 30 % la garantie du Département sollicitée par la société Axentia pour le projet de construction d'une maison d'accueil spécialisée sur la commune de GUERET, ainsi que d'autoriser M^{me} la Présidente à signer le contrat à intervenir, sous réserve d'un engagement équivalent de la ville de GUERET.

Je précise que la quotité de garantie du Département est, non pas de 50 % comme de coutume, mais limitée à 30 % en raison du fait que nous nous situons, non pas dans le cadre de la compétence sociale du Département, mais dans le champ de l'assurance-maladie. Mais pour faciliter le projet, les frais hypothécaires ainsi économisés seront dédiés à la domotisation du bâtiment.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – Je tiens à vous remercier, madame la Présidente, de la célérité avec laquelle vous avez agi, sachant que je vous ai informée de ce dossier voilà à peine une semaine. Il était d'ailleurs susceptible de prendre une mauvaise tournure dans la mesure où l'investisseur avait le sentiment que la Creuse n'était pas une terre d'accueil. Cette réponse extrêmement rapide a permis de remettre sur les bons rails ce dossier qui bénéficie également d'un engagement de la ville de GUERET, sachant que la communauté d'agglomération du Grand Guéret a aussi été sollicitée.

Cet établissement a véritablement besoin d'être rénové et mis aux normes, et cette MAS est, en termes d'emplois sur le territoire, extrêmement importante.

Merci donc de votre célérité à l'égard de ce dossier.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur le sénateur.

La semaine dernière, nous avons reçu la directrice de la maison d'accueil spécialisée, qui nous avait alertés précisément des éventuelles difficultés au titre de la faisabilité du projet ici à GUERET si cette garantie n'était pas accordée par le Département et la ville. Cette démarche nous a aussi extrêmement sensibilisés, au même titre que la vôtre, monsieur JEANSANNETAS.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant donc à accorder cette garantie du Département et à m'autoriser à signer le contrat à intervenir, sous réserve d'un engagement équivalent de la ville de GUERET. (*Adoptée à l'unanimité.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – L'ordre du jour appelle l'examen de deux rapports relevant de la deuxième commission « Solidarités ».

ENVELOPPE D'AIDES EXCEPTIONNELLES GEREE PAR LE CABINET

RAPPORT N°10/2/9

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur de la deuxième commission. – Dans le cadre de ce rapport ayant pour objet de transférer l'enveloppe de fonds gérés par le Cabinet au titre des aides exceptionnelles, la deuxième commission s'est prononcée favorablement sur les propositions visant à approuver :

- cette nouvelle affectation budgétaire, du Cabinet vers le Pôle Jeunesse et Solidarités ;
- la fiche, modifiée, du règlement départemental, relative au fonds départemental de lutte contre la précarité, telle que jointe en annexe du rapport.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} GALBRUN.

M^{me} GALBRUN. – Quant à ce transfert, pourquoi pas ? Mais je m'interroge sur la réactivité. En effet, il faut souvent agir très vite en cas de demandes d'aide exceptionnelle. Or là, une instruction sera obligatoirement nécessaire. Tel est mon point d'interrogation à ce sujet.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Tout à fait, et j'y ai pensé moi-même, mais je ne me voyais pas de façon quasi isolée au Cabinet décider de l'octroi d'une aide exceptionnelle, même en cas d'urgence. Je pense que nos travailleurs sociaux, en particulier au PJS et au sein des Directions, sont tout à fait à même, et c'est déjà le cas, d'agir très rapidement devant l'urgence. Qui plus est, je ne suis pas certaine que ces aides relèvent forcément de l'urgence ou du moins si tel est le cas, il s'agit d'urgences relatives.

M^{me} GALBRUN. – Pour les frais d'obsèques, l'urgence peut être avérée.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oui, tout à fait. D'ailleurs, un dossier a été examiné en Commission permanente voilà peu de temps et il est vrai que nous intervenons toujours après examen. Il convient donc et il me paraît raisonnable de respecter cette notion d'examen des dossiers minimal. En tout cas, je ne me voyais pas gérer seule des réponses à ces types de demandes. C'est une décision personnelle que j'ai partagée en particulier avec le Vice-président compétent.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition à approuver cette nouvelle affectation budgétaire, du Cabinet vers le Pôle Jeunesse et Solidarités. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition tendant à approuver, modifiée, la fiche du règlement départemental relative au fonds départemental de lutte contre la précarité, telle que jointe en annexe du rapport. *(Adoptée à l'unanimité.)*

TARIFICATION 2016 DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

RAPPORT N°10/2/10

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur de la deuxième commission. – La deuxième commission a émis un avis favorable sur la fixation du taux directeur. S'agissant de la masse salariale en 2016, le taux d'évolution proposé est de 0,7 %. Quant aux dépenses autres que le personnel, le taux d'évolution proposé est de 0,5 %, et pour les frais de siège, le taux de

reconduction est de 0,5 % dans la limite d'un plafond des frais de siège à 5 % du budget global.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, rapporteur de la deuxième commission. – La deuxième commission s'est également prononcée favorablement sur la proposition d'adaptation du dispositif aux besoins dans le secteur des personnes âgées, sachant que sont détaillées dans le rapport les orientations en ce qui concerne les sections tarifaires.

Il est à préciser que l'enveloppe dévolue à ce secteur pour 2016 sera en hausse de 1,28 % pour s'établir, hébergement et dépendance, à 71 649 628 € dont 412 497 € de mesures nouvelles.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur de la deuxième commission. – Dans le secteur des personnes handicapées, il est prévu en 2016, en conformité avec le Schéma départemental en faveur des personnes en perte d'autonomie, un certain nombre d'opérations, notamment pour l'accueil des personnes handicapées vieillissantes. Figurent dans le rapport les orientations en référence à ces trois associations : l'ADAPEI, l'APAJH et l'ALEFPA.

La deuxième commission a émis un avis favorable sur la proposition visant à porter l'enveloppe dédiée à ce secteur à 22 041 831 € pour 2016, soit une augmentation de 0,7 %, les opérations programmées en 2014 et 2015 ayant été retardées.

Dans le secteur de l'enfance, l'enveloppe devrait être en hausse également de 0,7 % par rapport à 2015, pour s'établir à 4 678 737 €, hors lieux de vie.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, rapporteur de la deuxième commission. – La deuxième commission s'est aussi prononcée favorablement sur l'enveloppe dédiée aux associations d'aide à domicile, qui, pour 2016, devrait représenter 16 244 575 €, avec l'intégration du service « Ti'hameau » en année pleine, porté par l'association AAD de LA SOUTERRAINE.

Enfin, en ce qui concerne le montant des enveloppes budgétaires, d'un total de 114 614 771 €, le Conseil départemental de la Creuse étant, comme l'ensemble des autres collectivités, confronté à un contexte financier particulièrement tendu, il est proposé de mieux encadrer les dépenses de chaque catégorie d'établissements et de services sous la forme d'enveloppes dédiées dont nous vous avons fait part, M. MORANÇAIS et moi-même.

Il est à souligner que ces enveloppes sont déterminées à partir du budget autorisé en 2015 après avoir incorporé les mesures nouvelles en année pleine. Elles font ensuite l'objet de l'application du taux de reconduction de 0,7 %. Naturellement, ces enveloppes seront soumises à un suivi rigoureux mais adapté.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je vous invite donc à vous positionner sur ces orientations budgétaires 2016 des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Je les mets aux voix. *(Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous en venons à l'examen des rapports dont la troisième commission « Education – Culture » a eu à connaître.

**CONVENTION D'APPLICATION 2015 ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
ET L'ATELIER CANOPE 23 (EX-CENTRE DÉPARTEMENTAL DE LA
DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE – CDDP 23)**

RAPPORT N°10/3/11

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur de la troisième commission. – La troisième commission a émis un avis favorable sur la proposition visant à adopter la convention d'application 2015 pour déterminer les actions de l'Atelier Canopé 23 attendues sur l'année scolaire 2015-2016, dans le champ de compétence défini par le Département.

S'agissant du montant de la subvention départementale 2015, il est proposé de reconduire celui de l'exercice 2014, soit 7 200 €.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Avant de procéder au vote, je vous signale que, quittant la séance, M^{me} Catherine GRAVERON donne pouvoir à M. Franck FOULON.

Je mets aux voix la proposition tendant à m'autoriser à signer la convention d'application 2015 entre le Conseil départemental et l'Atelier Canopé 23, présentée en annexe du rapport. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition visant à fixer le montant de la subvention 2015 à 7 200 €, étant précisé que ce crédit sera imputé au chapitre 932.8, article 6573823 du budget départemental. *(Adoptée à l'unanimité.)*

FONCTIONNEMENT 2016 DES EPLE :
DOTATIONS GLOBALES DE FONCTIONNEMENT,
DOTATIONS SPECIFIQUES EPS,
PRESTATIONS ACCESSOIRES DES NECESSITES DE SERVICE
ET CODIFICATIONS RCBC

RAPPORT N°10/3/12

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur de la troisième commission. – La troisième commission s'est prononcée favorablement sur les propositions de M^{me} la Présidente visant :

- à fixer à 1 645 474 € le montant global des dotations globales de fonctionnement des 18 collèges publics creusois, et à adopter la répartition de cette enveloppe conformément au projet présenté en annexe 1 du rapport ;
- à fixer à 23 053 € le montant global des crédits complémentaires destinés aux besoins urgents et/ou ponctuels des établissements, et à donner délégation à la Commission permanente pour leur affectation ;
- à reconduire le principe d'une enveloppe de crédits pour subventions spécifiques en faveur de l'éducation physique et sportive, dans leur cadre d'emploi tel qu'exposé dans le rapport, à fixer le montant de celles-ci à 37 700 € et à adopter la répartition de cette somme figurant en annexe 2 du rapport ;
- à adopter la nomenclature départementale pour le suivi budgétaire des crédits spécifiques ou affectés alloués aux EPLE, conformément au projet présenté en annexe 3 du rapport ;
- à adopter les montants des forfaits des « prestations accessoires » accordées aux personnels logés pour nécessité absolue de service, tels que présentés au point 4 du rapport.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – Madame la Présidente, à la suite d'une question de l'équipe éducative du lycée professionnel de SAINT-VAURY, au conseil d'administration duquel je siège, envisagez-vous comme précédemment de mettre en place un dialogue stratégique ou de gestion – je ne sais pas quelle est la dénomination – entre les services du Département et les collèges ? C'était la méthode adoptée précédemment et la question m'a été posée car, apparemment, ce dialogue n'a pas eu lieu cette année. Est-ce donc d'actualité ? Auriez-vous des informations à ce sujet ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je suis la première surprise puisque nous avons eu une réunion avec les principaux d'établissement voilà pas si longtemps. C'est un sujet qui, non seulement ne me semblait pas être à l'ordre du jour, mais me paraissait être d'usage. En effet, les services de l'éducation du Département nous ont bien assurés que le travail partenarial se faisait de façon extrêmement régulière et dans la continuité.

M^{me} MARTIN. – L'équipe dudit établissement nous a informés effectivement de la réunion que vous aviez eue avec les principaux des différents collèges. Il s'agissait là plutôt d'une question du gestionnaire qui nous a parlé de ce dialogue instauré dans le passé dans chaque établissement du Département. La question est donc la suivante : ce dialogue sera-t-il remis en place pour l'année prochaine ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur de la troisième commission. – Ce dialogue n'a été ni coupé ni court-circuité. Ayant visité tous les collèges du Département, j'ai eu ce dialogue avec tous les principaux de collèges, les gestionnaires et les CPE. Je ne comprends donc pas le sens de votre question, madame MARTIN.

M^{me} MARTIN. – Il s'agit, non pas de votre visite des collèges du Département, mais du dialogue qui était institué entre les services du Département et l'équipe éducative des collèges, notamment par rapport à la préparation budgétaire. Je pense que les anciens seraient à même d'en témoigner. Ma question est donc de savoir si c'est envisagé.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous allons le vérifier, madame MARTIN, car je n'ai pas eu connaissance d'un dialogue qui aurait été rompu, en tout cas de la part du Service Education.

M^{me} MARTIN. – Madame la Présidente, je ne dis pas que le dialogue a été rompu. Je souhaite juste savoir s'il aura lieu l'année prochaine puisque ce ne fut pas le cas pour cette année 2015, et ce très certainement en raison du renouvellement de l'Assemblée départementale. Est-ce envisagé pour l'année prochaine afin d'anticiper la préparation budgétaire et, notamment, l'attribution des dotations ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci de nous rappeler ce qui avait cours précédemment car je n'avais pas conscience d'un changement dans les relations et discussions entre notre Service Education et les collèges. Nous poserons des questions à M^{me} BOURDERIONNET qui sera tout à fait même de nous expliquer ce qui s'est passé ou plutôt ce qui ne s'est pas passé. En tout cas, merci de nous en alertés.

M^{me} MARTIN. – Je vous remercie par avance de me le faire savoir...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oui, ce sera le cas très rapidement.

M^{me} MARTIN... afin que je puisse apporter une réponse lors de la prochaine réunion du conseil d'administration du collège de SAINT-VAURY.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Si vous le souhaitez, et je pense que ce serait une bonne chose, nous écrivons à M^{me} le principal.

M^{me} MARTIN. – Si vous le voulez.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Monsieur DAULNY, nous verrons donc la question très rapidement cette semaine. (*M. DAULNY acquiesce.*)

La parole est à M^{me} GUILLEMOT.

M^{me} GUILLEMOT. – Ma question est en lien avec ce qui était fait les années précédentes.

Au moment où tous les principaux de collèges étaient réunis dans cette même salle, rendez-vous était pris pour les gestionnaires et les principaux auxquels était annoncée la dotation budgétaire dont leur collège bénéficiait pour l'année à venir. C'était des dialogues attendus et importants lors de cette rencontre à l'occasion de laquelle il était discuté de la dotation budgétaire qui leur était attribuée.

Au sujet précisément de cette dotation, je constate que la part « entretien » est identique à 2015 et que la part « viabilisation » accuse une diminution de 1 %. A-t-il bien été tenu compte du fait que, dans certains collèges, des travaux d'agrandissement conséquents ayant été réalisés, les frais de chauffage et d'entretien seront en augmentation significative ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – J'espère que les services en ont tenu compte, madame GUILLEMOT ; sinon, je suis une nouvelle fois dans l'embarras !

M^{me} GUILLEMOT. – Si je vous pose la question, madame la Présidente, c'est parce que je suis sûre que ce n'est pas le cas.

M^{me} LA PRESIDENTE. – D'accord. Nous vérifierons donc.

M^{me} GUILLEMOT. – En ce qui concerne notamment le collège de PARSAC qui sera doté d'une salle d'évolution très grande, avec des modalités de chauffage au gaz, si la part « viabilisation » est diminuée de 1 %, je crains que cela ne pose quelques problèmes.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur de la troisième commission. – En contrepartie, nous avons eu une agréable surprise avec le collège d'AUZANCES dont les charges de chauffage ont été diminuées cette année au moins par trois.

M^{me} GUILLEMOT. – Oui, mais s’agissant d’un lissage sur trois années, de 2011 à 2014, il est tenu compte des hivers plus ou moins cléments, et là est précisément mon inquiétude. Or ces dialogues de gestion permettaient justement de poser en direct toutes ces questions.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous verrons la question très rapidement, comme je le disais tout à l’heure. Merci, en tout cas, de vos alertes.

Personne ne demande plus la parole ?...

Nous procédons donc au vote des propositions concernant l’exercice 2016.

Je mets aux voix celle visant à fixer à 1 645 474 € le montant global des dotations globales de fonctionnement des 18 collèges publics creusois, et à adopter la répartition de cette enveloppe conformément au projet présenté en annexe 1 du rapport. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à fixer à 23 053 € le montant global des crédits complémentaires destinés aux besoins urgents et/ou ponctuels des établissements, et à donner délégation à la Commission permanente pour leur affectation. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet de reconduire le principe d’une enveloppe de crédits pour subventions spécifiques en faveur de l’éducation physique et sportive, dans leur cadre d’emploi tel qu’exposé dans le rapport, de fixer le montant de celles-ci à 37 700 € et d’adopter la répartition de cette somme figurant en annexe 2 du rapport. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

Je mets aux voix la proposition visant à adopter la nomenclature départementale pour le suivi budgétaire des crédits spécifiques ou affectés alloués aux EPLE, conformément au projet présenté en annexe 3 du rapport. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à adopter les montants des forfaits des « prestations accessoires » accordées aux personnels logés pour nécessité absolue de service, tels que présentés au point 4 du rapport. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

TARIFS DE RESTAURATION ET D’HEBERGEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS – EXERCICE 2016 –

RAPPORT N°10/3/13

M. DAULNY, Vice-président en charge de l’Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur de la troisième commission. – La troisième commission a émis un avis favorable sur les propositions de M^{me} la Présidente et, notamment sur la tarification départementale 2016, identique à celle de 2015, concernant les collégiens – élève demi-pensionnaire, élève externe, élève interne avec le cas de l’élève interne 2 nuits ou 3 nuits par semaine, hébergement exceptionnel à la nuitée –, les commensaux de catégories I, II et III et les autres tarifs afférents aux hôtes de passage occasionnels, aux élèves occasionnels

scolarisés dans un autre établissement du 1^{er} ou 2nd degré, aux stagiaires des organismes de formation externe et aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de BENEVENT-L'ABBAYE, CHENERAILLES et FELLETIN, ainsi qu'au petit-déjeuner.

Il est également précisé le taux de participation des usagers aux charges de fonctionnement du service de restauration et d'hébergement, ainsi que le taux de reversement au Département au titre de la participation au FDRS, le fonds départemental de restauration scolaire.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à adopter le dispositif tarifaire pour l'exercice 2016. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier dans le cadre du contrôle financier de la collectivité sur les budgets, décisions modificatives et comptes financiers des EPLE. (*Adoptée à l'unanimité.*)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE L'ENSEIGNEMENT (COMPLEMENTS) EXERCICE 2015

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur de la troisième commission. – Deux associations ont transmis, depuis notre séance plénière du 20 mai 2015, une demande de subvention pour leur fonctionnement 2015, dont je vous fais part :

Associations	Objet du financement sollicité pour l'année 2015	Subvention accordée Vote
RECREASCIENCES	Diffusion et valorisation de la culture scientifique à travers l'organisation de manifestations auprès des publics scolaires et du grand public. Subvention sollicitée 2 500 €, soit : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 000 € pour le fonctionnement de la structure ▪ 500 € pour la coordination et la communication de l'année de la Lumière en France (lieux dédiés en Creuse : Felletin, Aubusson...) ▪ 500 € pour la coordination et la communication d'Arts et Sciences en Limousin – Célébration de Jean-Henri Fabre (lieux dédiés en Creuse : Guéret, Aubusson, Gentioux-Pigerolles...) ▪ 500 € pour la coordination et la communication de la Fête de la science 2015 (lieux dédiés en Creuse : Aubusson, Guéret...) 	500 € <i>Adopté à l'unanimité</i>
FCPE de la Creuse	Principale fédération de parents d'élèves au niveau national, régional et départemental. - Assurer la représentation de tous les parents au sein des conseils d'écoles, d'administration et de classes au sein des CDEN, CAEN et commissions de recours. - Développer la mise en place de l'opération « kit fournitures » au collège. - Assurer une formation aux parents qui siègent aux conseils d'administration et conseils de classes. Conserver l'emploi d'une secrétaire au sein de l'association.	500 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Là, vous n'appliquez pas la baisse de 5 %, mais à la FCPE de la Creuse, par exemple, vous avez proposé de lui allouer une subvention de 500 €, alors que celle qui lui avait été accordée en 2014 était de 600 €. Pourquoi ?

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur de la troisième commission. – Nous avons reconduit le montant des subventions qui avaient été attribuées à ces deux associations en 2012.

M. LEGER. – Pas celui des subventions allouées en 2014, s'agissant, en tout cas, de la FCPE de la Creuse ?

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur de la troisième commission. – Non !

PAY'SAGE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2015-2017

RAPPORT N°10/3/15

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur de la troisième commission. – La troisième commission a émis un avis favorable sur la proposition visant à adopter la convention d'objectifs 2015-2017, annexée au rapport, et à autoriser M^{me} la Présidente à la signer. Cette convention permet à l'association d'avoir des garanties, notamment pour des prêts bancaires.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Nous sommes nombreux ici à connaître l'action tout à fait intéressante et positive déployée par cette association Pays'Sage sur son territoire et nous voterons ce rapport.

Par contre, je m'interroge vraiment sur ce que représente cette convention en termes d'avancées et, comme vous l'avez dit à l'instant, monsieur le Vice-président, de garanties et de sécurisation. En effet, l'intérêt d'une convention, c'est le fait que soit prévue en toile de fond une sorte de programmation pluriannuelle, avec les financements correspondants. Or vous faites figurer, pour les deux exercices suivants, cette mention : « sous réserve de l'inscription des crédits de paiement par la collectivité. » Je ne vois donc pas très bien en quoi cette convention présente une assurance et des garanties pour l'association

Pays'Sage. Je suis très étonné de la formulation en ce sens que ne figurent pas d'engagements financiers sur trois ans de la part des parties signataires de la convention.

Par conséquent, oui à la poursuite du travail et de l'activité de Pays'Sage qui a d'ailleurs recours aux emplois associatifs, mais avec des garanties qui devraient être présentes dans cette convention.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Ayant participé aux travaux de réflexion sur la convention avec M. LAFRIQUE et l'association Pays'Sage, je peux témoigner que c'est totalement conforme à ce qui a été demandé, s'agissant d'une convention pas forcément de moyens, mais d'objectifs pour assurer un emprunt auprès de la Banque du Limousin. C'est clairement établi ainsi entre ladite association et les partenaires, ce qui n'a donc pas à donner lieu à polémique. C'est aussi vraiment une convention qui, dans le cadre de l'Etat et de la Région, a été acceptée sous le vocable de convention d'objectifs et non de moyens.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous confirmez, monsieur DAULNY ?

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur de la troisième commission. – Jérémie SAUTY a, en effet, participé à la préparation et à l'élaboration de cette convention et la réponse qu'il nous apporte nous éclaire sur l'objet même de cette convention.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Il est indiqué dans le rapport, phrase que l'on retrouve d'ailleurs dans le texte de la convention, que l'association « met à disposition des acteurs notamment associatifs du territoire (...) ses moyens humains dans un souci de coopération et de dynamisation du mouvement associatif du Plateau ». C'est effectivement très important, sauf qu'il y a là une sorte de paradoxe à se réjouir du fait qu'une association puisse mettre à disposition d'un territoire ses moyens humains et à réduire l'aide à ces moyens humains.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à adopter la convention d'objectifs 2015-2017, annexée au rapport. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à m'autoriser à la signer. (*Adoptée à l'unanimité.*)

AIDES A L'EDITION ET A LA PUBLICATION D'OUVRAGES

RAPPORT N°10/3/16

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur de la troisième commission. – Je rappelle que deux dispositifs permettent au Département de soutenir l'édition : l'acquisition d'ouvrages ou la subvention pour publication d'ouvrages.

Je vais vous faire part des six demandes qui nous sont parvenues au titre de ces dispositifs et sur lesquelles nous devons nous prononcer.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous inviterai d'ailleurs à vous prononcer sur chacune de ces demandes, sachant qu'il est prévu un virement de 1 500 € de l'article 61885 à l'article 657454 au projet de DM 2 qui vous est présenté.

Je vous laisse le soin de nous faire part de ces demandes, monsieur DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur de la troisième commission. – Les voici donc, assorties de la proposition de la commission :

Demandeur	Titre de l'ouvrage	Caractéristiques	Budget	Décision du Conseil départemental
EPL d'Ahun	Patrimoine identité et développement territorial	<p>Ouvrage collectif reposant sur les membres de l'équipe pédagogique pluridisciplinaire du parcours de la licence 3 géographie et aménagement et du master professionnel « Valorisation du patrimoine et développement territorial » de l'Université de Limoges. Cet ouvrage regroupe une vingtaine de contributions sur les interrelations existantes entre la valorisation du patrimoine, la construction identitaire et le développement des territoires.</p> <p>Tirage prévu : 500 exemplaires</p> <p>Prix public : 18 €</p> <p>Date de parution prévue : Edité en juin 2015</p> <p>Edition : Librairie des territoires (32120 SARRANT)</p>	5 967 €	<p>500 €</p> <p>(Subvention)</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>

<p>Les Ardents Editeurs</p>	<p>Chroniques de Creuse</p>	<p>Cet ouvrage, selon les mots des auteurs « veut offrir à ses lecteurs une Creuse authentique telle qu'ils n'ont jamais osé l'imaginer ». Il s'agit du fruit d'un travail collaboratif entre un écrivain, Bernard Blot, et un artiste paysagiste, Alain Freytet. Une place essentielle est accordée aux sites naturels de la Creuse dans lesquels des artistes de toute époque ont investi les espaces pour faire naître un rapport entre nature et culture.</p> <p>Tirage prévu : 1 500 exemplaires</p> <p>Prix public : 24 €</p> <p>Date de parution prévue : novembre 2015.</p> <p>Edition : Les Ardents Editeurs à LIMOGES</p>	<p>33 848 €</p>	<p>1 000 €</p> <p>(Subvention)</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>(Limoges)</p>	<p>Cogner le Granit, Italiens tailleurs de pierre en Creuse</p>	<p>Ce livre est à l'initiative de la compagnie théâtrale creusoise Le Chat Perplexe. Cette compagnie a fait un travail de collectage autour des témoignages et des documents des tailleurs de pierre italiens immigrés en Creuse au cours des grands bouleversements du XX^e siècle.</p> <p>Cet ouvrage est le complément d'un spectacle se nommant « Le bal des Casse-Cailloux », et d'une exposition itinérante qui se tiendra à la BMI de Guéret en octobre/novembre 2015.</p> <p>Il comportera par ailleurs un DVD avec montage sonore, témoignages photos et vidéos.</p> <p>Tirage prévu : 1 500 exemplaires</p> <p>Prix public : non communiqué</p> <p>Date de parution prévue : octobre 2015.</p> <p>Édition : Les Ardents Éditeurs à LIMOGES</p>	<p>3 752 €</p>	<p>1 000 €</p> <p>(Subvention)</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>

<p>Les Sœurs Grées (Faux-la-Montagne)</p>	<p>TÜLÜ De Pierre REDON</p>	<p>Livre d'artiste sur TÜLÜ, création transdisciplinaire de Pierre REDON menée depuis quatre années qui retracera la genèse du projet en Limousin et en Turquie, à travers textes et photographies. Elle allie une installation cartographique participative et une création musicale. Elle prend sa source dans la philosophie et la technique de fabrication d'un tapis nomade turc qui porte le même nom.</p> <p>Ce livre-objet / livre d'artiste contiendra un vinyle de la création sonore, et une partition sérigraphiée grand format, réalisée par les Michelines, atelier de sérigraphie à FELLETIN.</p> <p>La demande d'aide porte sur la réalisation du livre et du coffret (Etape 2).</p> <p>Coffret livre et vinyle.</p> <p>Tirage prévu : 500 exemplaires</p> <p>Prix public : 100 € environ</p> <p>Date de parution prévue : premier semestre 2016.</p> <p>Edition : LOCO à PARIS.</p>	<p>12 000 €</p> <p>47 360.66 € pour le projet global</p>	<p>Décision de rejet</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>Association Fondencre (Sagnat)</p>	<p>Une enfance de Jules MAROUZEAU (1878-1964)</p>	<p>Né à Fleurat en Creuse, Jules MAROUZEAU est devenu un latiniste de réputation mondiale. « Une enfance » (Denoël, 1937) est son seul ouvrage de littérature générale. Il y raconte son enfance paysanne. Outre l'intérêt historique, ce livre retient surtout l'attention par l'expression de l'émotion contenue, et par une exceptionnelle maîtrise de la langue. C'est pourquoi Fondencre a conçu le projet d'une nouvelle réédition dans sa collection Jalons du XXème siècle. Elle sera conforme à l'édition revue et augmentée (Denoël, 1938) et accompagnée d'une préface.</p> <p>Tirage prévu : 500 exemplaires</p> <p>Prix public : 20 €</p> <p>Date de parution prévue : fin 2015, premier trimestre 2016.</p> <p>Edition : Association Fondencre.</p>	<p>3 500 €</p>	<p>500 €</p> <p>(Subvention)</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
	<p>23</p>	<p>Beau livre/livret. Evocation poétique de la Creuse sur fond de photographies au sténopé. Texte de Philippe BIGET, photographies au sténopé de Philippe ROLLE.</p> <p>Tirage prévu : 200 ou 300 exemplaires</p> <p>Prix public : 5 €</p> <p>Date de parution prévue : fin 2015.</p> <p>Edition : Association Fondencre.</p>	<p>950 €</p>	<p>Décision de rejet</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>

**SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES : FONCTION 3 – CULTURE
THEATRE ALOUAL**

RAPPORT N°10/3/17

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur de la troisième commission. – A l'association « Théâtre ALOUAL » qui, en guise de première demande, sollicite une subvention de 8 000 € pour une création intitulée « Les petites mains » et destinée à être diffusée au Centre culturel Yves Furet avec la volonté d'une diffusion artistique et culturelle dans les petites communes de la Creuse, il est proposé de lui attribuer une subvention de 1 000 €.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette proposition. (*Adoptée à l'unanimité.*)

**VENTILATION DES CONCESSIONS DE LOGEMENT
POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE (NAS) DANS LES COLLEGES**

RAPPORT N°10/3/18

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur de la troisième commission. – La troisième commission a émis un avis favorable sur la proposition de M^{me} la Présidente visant à donner notre accord quant à la mise en œuvre d'une concession de logement pour nécessité absolue de service pour les emplois listés en annexe du rapport par établissement, étant entendu que le nombre de concessions et les emplois proposés pour y être rattachés sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur.

Cette délibération est valable tant que les propositions des conseils d'administration restent inchangées. Seuls les arrêtés nominatifs seront actualisés au fur et à mesure des mouvements de personnels.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions de la troisième commission. (*Adoptées à l'unanimité.*)

CREATION D'UN POLLINARIUM SENTINELLE

RAPPORT N°10/3/19

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur de la troisième commission. – La troisième commission s'est prononcée favorablement sur l'opportunité de développer et promouvoir un pollinarium sentinelle en Creuse et sur la proposition d'affectation de 100 €.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser à signer le contrat de collaboration, de licence de savoir-faire et de marque avec l'association des Pollinariums Sentinelles de France et en partenariat avec le centre médical de SAINTE-FEYRE - document annexé au rapport -, étant précisé que le montant de la redevance annuelle s'élève à 100 €. *(Adoptée à l'unanimité.)*

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DE LA MESURE REGIONALE « CONTRATS D'INITIATIVE ASSOCIATIVE » ANNEE 2015

RAPPORT N°10/3/20

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur de la troisième commission. – La troisième commission a émis un avis favorable sur les propositions de M^{me} la Présidente visant :

- à supprimer la fiche « Contrats d'initiative associative » actée par délibération n°13/3/15 du 1^{er} juillet 2013 ;
- à la remplacer par une nouvelle fiche action intitulée : « Accompagnement financier de la mesure régionale « "Contrats d'initiative associative" – Année 2015 », modifiant le taux d'intervention du Conseil départemental dans le cadre de ce dispositif régional, le ramenant à 10 % de l'aide versée par le Conseil régional pour l'année 2015 ;
- à donner délégation à la Commission permanente pour entériner les demandes validées par le Conseil régional.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Vous savez depuis le début de cette séance ce que nous en pensons. Vous allez vraiment et durablement fragiliser le monde associatif. Je ne répéterai pas tout ce que j'ai dit précédemment, s'agissant, en particulier, d'un mauvais coup qui lui est porté et, au-delà, à la Creuse, y compris pour des raisons économiques compte tenu de l'impact que peut avoir une association sur notre territoire et, bien évidemment, de l'impact négatif sur l'emploi.

Lorsque nous vous avons reproché de baisser de 5 % les aides aux associations, vous nous aviez dit alors que vous verriez ensuite et que vous aviez l'intention de procéder à une analyse ciblée de chaque association, de leur financement, etc. Exercice, du reste, fastidieux ! Là, étant donné que les associations concernées sont bien moins nombreuses, peut-être auriez-vous pu prendre au moins le temps d'analyser l'impact que cette mesure aura sur chacune d'elles. J'imagine que cette baisse de 10 % du Conseil départemental, sans la moindre étude préalable de l'impact que cette mesure aura sur leur survie et sur le territoire, mettra en grande difficulté certaines d'entre elles. J'ai l'impression que c'est une décision rapide, prise un peu à l'aveugle, sans que le temps ait été pris de bien en mesurer les conséquences qui, de toute façon, ne peuvent être que négatives. Aucune conséquence positive n'est à en attendre, sachant que ce que je dis là peut faire l'unanimité.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Pour prolonger les propos de mon collègue à l'instant, tandis que nous sommes aujourd'hui le 13 octobre, la plupart de ces associations ont intégré cette aide dans leurs prévisions budgétaires qui sont souvent établies en début d'année. Vous les pénalisez donc à un mois et demi, voire deux mois de la clôture de leur exercice budgétaire.

Une autre question vient tout de suite à l'esprit : qu'en sera-t-il en 2016 ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Telle est notre plus grande inquiétude, monsieur AVIZOU ! C'est une question que je partage avec vous.

M. AVIZOU. – Une telle mesure aura en fin d'année, pour certaines d'entre elles, des conséquences extrêmement redoutables.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LABAR.

M. LABAR. – Je souhaite juste donner un exemple de ce que nous pourrions faire avec la prétendue « petite enveloppe » de 200 000 € dégagée par la proposition qui nous est soumise.

J'ai coutume de dire que le bon Dieu m'a donné deux oreilles et une bouche afin d'écouter deux fois plus que parler ! Mais aujourd'hui, je me dois de prendre la parole aussi bien en tant que Conseiller départemental que Président du SDIS.

Il n'échappe à personne que nous sommes dans une situation budgétaire difficile, et c'est un euphémisme ! Mais faire de la politique, c'est, me semble-t-il, faire des choix et je ne peux que vous encourager, madame la Présidente, à faire ceux que vous proposez car il va bien falloir hiérarchiser les priorités dans notre département.

Voilà trois ans, madame la Présidente, chers collègues, que le Service départemental d'incendie et de secours n'a pas fait un euro d'investissement. Il ne faut pas

avoir fait HEC pour savoir que toute entreprise, tout service ou toute collectivité qui agit ainsi court à plus ou moins courte échéance à la catastrophe.

Voici quelques exemples : la moyenne d'âge du parc de véhicules du SDIS est de 14 ans et je vous laisse imaginer quel âge est celui des plus anciens ! Nous disposons « royalement » de 5 échelles dont celle de BOURGANEUF, monsieur LOZACH, qui a 35 ans ! Dans un des derniers centres que j'ai visités, les pompiers ont transformé eux-mêmes le brancard fixe en brancard mobile dans une ambulance de 22 ans !

Quant à la dimension immobilière, des centres ne sont même pas dotés de vestiaires séparés pour les sapeurs féminins.

Mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, ne venez pas me voir au bureau des pleurs pour vos casernes désaffectées ou obsolètes si vous n'êtes pas capables de prendre des décisions politiques responsables et qui, forcément, vous obligent à faire des choix cohérents ! Le tout est de savoir, chers collègues, si assurer la sécurité et la vie de nos concitoyens a plus d'importance que d'étoffer le staff technique de l'équipe de foot de LEPINAS – PEYRABOUT ou le personnel de l'office de tourisme de ROYERE ! Il n'y a pas que des bons sentiments pour faire de la bonne politique : il faut aussi du bon sens et un sens des priorités.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, mes chers collègues, oui, je m'adresse à l'opposition : ce n'est pas de gaîté de cœur que nous sommes obligés de « taper » dans les emplois associatifs.

Il est vrai, et vous l'avez relevé dans votre propos, que j'avais évoqué dans cette assemblée le fait qu'il ne fallait pas toucher aux emplois associatifs. J'assume complètement mes propos de l'époque.

Mais aujourd'hui, comme l'a relevé M^{me} le Présidente, je crois que vous n'avez pas pris conscience de la gravité de la situation qui sera confirmée par le Cabinet Klopfer. Ce sont donc des décisions importantes à prendre. Si nous voulons, comme l'a dit notre collègue Bertrand LABAR, continuer à alimenter la section d'investissement dans ce département et pouvoir maintenir un niveau d'investissement à hauteur de 22 M€, nous nous devons, toutes et tous, de « taper » dans les frais de fonctionnement.

On peut ne pas être d'accord et des discussions auront toujours lieu quant à savoir où aller chercher des économies. Mais une chose est certaine aujourd'hui : nous n'avons pas le choix, lequel s'impose à nous ; sinon, nous aurons une fin d'année difficile et un budget 2016 qui sera très compliqué.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD. – Connaissant bien depuis des années le milieu associatif, je rejoins tous les propos qui ont été tenus et il est vrai que c'est un sujet difficile. Seulement, il faut avoir conscience d'une difficulté majeure : la Région a pris une position par rapport à ces emplois associatifs le 22 juin dernier et il était trop tard en termes de délais pour pouvoir instruire ce dossier et le présenter à l'occasion de notre plénière de juillet. De fait, il se retrouve inscrit à notre ordre du jour d'aujourd'hui.

En revanche, pour ma part, j'ai des interrogations et, franchement, à travers les propos que vous avez tenus, m'adressant en particulier à MM. Jean-Luc LEGER et Jean-Jacques LOZACH, vous m'épatez, et ce pour une raison essentielle : alors que nous ne cessons de dire, et vous ne me ferez pas croire que vous ne le savez pas, que la situation financière est plus que préoccupante, pour ne pas dire catastrophique, voire plus encore, vous êtes systématiquement contre toutes les mesures sur lesquelles nous pouvons potentiellement faire quelques économies.

Etant nouvellement élu et quelque peu naïf, je voudrais simplement que vous nous expliquiez où trouver des sources d'économies pour pouvoir déjà, sans même parler d'investissements, équilibrer notre fonctionnement. Ce sont des salaires à payer et un fonctionnement à assurer. C'est à ce niveau-là qu'il convient de se situer et il faut en avoir conscience.

Par conséquent, et je le dis sans aucune animosité, à un moment donné, à moins de réinventer les mathématiques, il va falloir tous se retrousser les manches et essayer de trouver des solutions. Mais j'ai aussi parfaitement conscience que le problème est sensible.

Par ailleurs, je rebondis sur un point que vous aviez évoqué, monsieur LEGER. Lorsque nous avons examiné les subventions à accorder aux associations en mai dernier, vous aviez dit de façon très caricaturale que nous n'aimions pas la culture. Alors, je vous le dis haut et fort : j'aime et nous aimons le tissu associatif et la culture, mais aussi le sport, les activités de loisirs, etc. Toutes ces activités font référence à des acteurs économiques incontournables dans le Département, vecteurs de lien social, ce dont nous avons parfaitement conscience, et c'est une formidable école de la citoyenneté, notamment pour les plus jeunes.

Il ne s'agit pas pour nous de tailler, hacher, en écho aux mots durs que vous avez employés, mais à un moment donné, il faut trouver des solutions. A moins que vous n'en ayez de miraculeuses à nous proposer, et nous sommes prêts à vous entendre, il faut bien agir sur les compétences non obligatoires, sachant qu'une contrainte s'impose à nous, celle de payer les dépenses structurelles obligatoires. La responsabilité première incombe à vos amis qui sont au Gouvernement. J'aimerais donc que vous soyez aussi actifs à critiquer cet « effet ciseaux » entre la baisse des recettes et l'augmentation des dépenses, dû à vos amis qui sont au Gouvernement. Vous gagneriez alors largement en crédibilité !

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEJEUNE.

M. LEJEUNE. – « Mauvais gestionnaires »... « Aucune vision »... « Votre bilan, c'est votre boulet »... voilà ce que j'entends ! C'est une longue litanie, séance après séance. Il manque juste l'accusation de manger des enfants et nous aurons le tableau complet !

En tout cas, je le constate, vos formules sont bien rôdées et nous comprenons bien le message que vous tentez de faire passer : à vous le sérieux de gestion et à nous l'irresponsabilité et la dépense ! Par un coup de baguette magique, vous justifiez ainsi la baisse de l'accompagnement des associations et – encore mieux ! – vous nous en faites presque porter le chapeau.

L'argumentation est simple et prévisible, mais cela n'efface pas le fait que vous « coupez » dans les associations par deux fois en moins d'un an. Au lieu d'assumer cette sorte de chasse organisée, vous accusez ceux qui étaient là avant. Pourtant, ce jeu ne trompera personne. D'ailleurs, et j'y reviens, pourquoi avoir répété partout pendant la campagne électorale que la situation du Département était catastrophique et avoir pris comme première décision d'aggraver l'emprunt ? Je ne comprends pas que vous ayez procédé ainsi et que l'on vienne aujourd'hui nous donner des leçons de gestion.

En ce qui concerne la baisse des dotations, je suis le premier à la regretter et je dois dire que j'attends avec quelque impatience et gourmandise votre argumentation quand ce seront, non pas 16 Md€ d'économies qui seront faites par l'Etat, mais 100 Md€ à 150 Md€, comme le prévoient vos amis et comme le disait M. GAILLARD.

Tandis que vous vouliez créer des emplois et accompagner l'économie, avec cette mesure je crains que ce ne soit le contraire qui se produise. Avant de prendre cette décision, il aurait fallu s'attacher à savoir à quoi servent ces emplois et à mesurer leurs effets induits sur le territoire. Comme en font souvent état les associations, ces emplois sont utilisés pour développer précisément les associations, promouvoir le lien social, ce qui est tout de même le socle de l'action départementale. Là, nos publics cibles en bénéficient et ils sont nombreux, Ils sont utilisés aussi pour organiser des manifestations culturelles ou sportives, souvent d'envergure nationale et sur plusieurs jours, qui réunissent parfois plusieurs milliers de personnes. Ces événements qui ont des retombées économiques – hôtels, restaurants, gîtes – ne peuvent pas être portés uniquement par des bénévoles. Pour un euro d'argent public utilisé, ce sont plusieurs euros d'argent privé qui sont dépensés sur le territoire.

Cette mesure me semble complètement contreproductive pour l'économie de notre département. Vous vous félicitez d'ailleurs en ouverture de cette séance, madame la Présidente, de la fréquentation des sites et manifestations estivales. C'est tout de même dommage de féliciter les acteurs de cette manière !

Enfin, j'aimerais vous poser une question. Au moment de la « coupe » de 5 % des subventions aux associations, nous avons parlé de modalités et d'évaluation des budgets et des capacités des associations. Pourquoi avoir décidé de cette « coupe » sans même en avoir évalué l'impact ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} FAIVRE.

M^{me} FAIVRE. – Très brièvement, je souhaite simplement émettre un vœu au sujet de ce dossier. Je n'entrerai pas dans le détail des chiffres, en laissant le soin à Gérard GAUDIN. Mais pour l'avoir déjà plus que ressenti, c'est-à-dire vécu en Pays Dunois et ici également, j'émettrai le vœu qu'il n'y ait pas de récupération politique. Plus précisément, il serait bien que nous ne soyons pas dans le décalage. Je constate des propos similaires quand on

rapproche la baisse annoncée avec des risques de licenciement. Là, je crois que l'on est dans la démesure et je peux effectivement soupçonner la récupération politique.

Il faut donc remettre les chiffres à leur place. Je m'arrête là, mais honnêtement, quant à parler de licenciements une fois enlevé le pourcentage concerné sur un salaire, il faut tout simplement avoir la notion de ce que coûte un salarié à l'année et de ce qu'apporte le Département. Nous ne sommes clairement pas en train de parler de licenciements ! Les 170 emplois en question ne sont pas localisés dans la même association et le montant pour une seule association ne met pas en péril les emplois.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Pour lever les inquiétudes de certains, je tiens à dire que nous faisons preuve et que nous avons toujours fait preuve du sens des responsabilités et des priorités.

Justement, l'une des priorités majeures de ces dernières années, c'était l'investissement. Vous devriez par conséquent vous féliciter du fait que c'est seulement à partir de 2014 que les investissements départementaux ont baissé en Creuse, alors que, globalement en France, c'est le cas depuis 2011. Cela a été rendu possible précisément parce que nous avons maîtrisé les dépenses de fonctionnement, hors dépenses de personnel, il est vrai. Nous avons eu l'occasion de dire et de répéter les raisons pour lesquelles, liées en particulier au fameux GVT, Glissement Vieillesse Technicité, il est impossible de réduire du jour au lendemain les dépenses de personnel.

Pour en revenir à ce rapport essentiel de notre séance plénière de ce jour, la décision prise est tout à fait gravissime et catastrophique, mais pas simplement pour des raisons financières.

Il est certain que, sur le plan financier, vous allez contribuer à fragiliser, déstabiliser, voire peut-être ici ou là à faire disparaître telle ou telle association.

Mais je reviens à ce que je disais tout à l'heure : le plus dramatique et le plus regrettable, c'est le fait que vous donniez un très mauvais signe en direction de la future grande Région qui, demain, aura la possibilité d'utiliser ce prétexte pour tirer un trait purement et simplement sur les emplois d'initiative associative. Ce sera à l'évidence un motif qui sera exploité politiquement par certains demain.

Je rappelle d'ailleurs que ces emplois n'ont rien à voir avec le Gouvernement Jospin, mais relevaient uniquement d'une initiative régionale. Oui, je le dis ici, nous sommes fiers d'avoir accompagné pendant dix ans ces emplois associatifs dans le département de la Creuse parce qu'ils ont contribué – ce n'était pas la seule aide – à la création d'emplois et permis à de jeunes creusois de rester ici dans ce département et à d'autres d'y revenir.

Par ailleurs, vous nous reprochez, par exemple, de ne pas avoir procédé à des études et à des évaluations. Franchement, est-il indispensable d'avoir une évaluation pour savoir ce que la vie associative apporte à la vie quotidienne dans ce département en matière d'animation territoriale, de lien social, d'accueil touristique, de politiques sportive et culturelle, tout simplement d'un mieux vivre collectif ? Dans un département caractérisé par

un habitat dispersé, les associations permettent à des habitants isolés au quotidien de se retrouver autour de telle ou telle passion, de tel ou tel intérêt. Est-il nécessaire de procéder à une étude ou à une évaluation pour constater ce genre de réalité ?

« Nous allons nous recentrer sur notre cœur de métier », nous dites-vous. Pourquoi pas ? Mais le cœur de métier du Département, c'est l'action sociale, la voirie et les collèges. Or cette position-là est contradictoire avec un certain nombre de propositions que vous nous soumettez aujourd'hui. Je passe sur les cultures fourragères et autres sujets. Il y a donc, là aussi, une marque d'intolérance.

En outre, et c'est également un reproche que vous nous faites dans le rapport, nous avons collectivement choisi la simplicité, en ne procédant pas à d'instructions administratives, mais tout simplement en nous calquant sur la démarche de la Région parce que nous faisons confiance aux employeurs associatifs, aux élus de la Région et à ses services. C'était d'ailleurs un bel exemple, notamment en matière de politique de jeunesse.

Plus globalement, dans une période où certains regrettent fort légitimement l'effacement de certaines valeurs républicaines, en s'attaquant à des corps intermédiaires – et les milieux associatifs sont des corps intermédiaires majeurs dans notre pays – comment, parallèlement à cette attitude politique, se prévaloir de l'intérêt général ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – Madame la Présidente, je ne reviens pas sur tout ce qui a été dit avant moi très justement par mes collègues. Je tiens simplement à rappeler que l'évaluation de ces emplois associatifs avait figuré dans une publication du Conseil économique et social du Limousin et que cet aspect de cofinancement du département de la Creuse avait été salué dans ce rapport. Nombre de forces en présence dans le rapport du Conseil économique et social avaient porté un regard très positif sur cette mesure.

Je reviens également sur certaines phrases du rapport, dont celle-ci : « L'objectif était d'offrir aux jeunes une voie d'insertion professionnelle, dispositif remplacé depuis 2012 par les contrats "emplois d'avenir". » Non, ce ne sont pas les emplois d'avenir qui ont remplacé les emplois associatifs ! Ce dispositif des emplois d'avenir permet d'insérer des publics pas ou peu qualifiés. En revanche, les emplois associatifs sont occupés, comme vous le dites plus loin dans le rapport, par des personnes ayant parfois un haut niveau de qualification et de compétences professionnelles. Les bénéficiaires de ces emplois contribuent à l'ingénierie territoriale et apportent de la richesse sur notre territoire, mais cela, on ne veut pas le dire.

Vous écrivez également dans le rapport : « Nos publics cibles – bénéficiaires des minima sociaux, dont ceux qui perçoivent le RSA – ne bénéficient pas de ces emplois. » Certes, mais ce n'est pas contradictoire. En revanche, l'ensemble de ce maillage associatif prend en charge les publics les plus fragiles sur notre territoire. Vous indiquez aussi : « Nous devons recentrer nos politiques sur notre cœur de métier et flécher nos moyens sur l'insertion des publics les plus fragiles ». Précisément, je pense, madame, que les emplois associatifs participent à l'insertion de ces publics-là.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Chers collègues de l'opposition, nous ne sommes pas en train de vous reprocher une analyse qui aurait été faite ou pas sur le tissu associatif. Simplement, je me pose la question aujourd'hui et je vous la pose : comment font les autres départements de la Région Limousin qui, eux, n'abondent pas, en plus de l'engagement financier de la Région, cette mesure ? Que je sache, en Haute-Vienne et en Corrèze, il y a pourtant du maillage territorial et de l'associatif !

Le fait de redescendre à 5 % est motivé par des raisons purement budgétaires et économiques. Je vais demander au Premier Vice-président de donner quelques exemples concrets de l'impact financier de cette baisse. Monsieur LOZACH et monsieur LEGER, vous me direz que vous le connaissez, mais je crois qu'il est important de le rappeler à tout le monde. Qui plus est, nous sommes le seul département de France à venir abonder l'engagement financier de la Région sur les emplois associatifs.

M. LEGER. – C'est tout à notre honneur !

M. FOULON. – Oui, c'est tout à votre honneur, monsieur LEGER, mais à quel prix ? Nous n'en avons plus aujourd'hui les moyens ; d'où cette légère baisse.

Je souhaiterais, si vous le permettez, madame le Présidente, que Gérard GAUDIN puisse nous donner un exemple concret à propos de cette baisse, une décision qui ne remet nullement en cause, madame MARTIN, le vivre ensemble, le tissu associatif et son intégration dans le monde rural que nous connaissons.

M^{me} LA PRESIDENTE. – M. GAUDIN prend la parole s'il le souhaite. Je suis désolée, monsieur FOULON, mais je n'ai pas à lui imposer quoi que ce soit ! (*Sourires.*)

M. LEGER. – En tout cas, choisissez bien l'exemple !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Oui, mais avant d'évoquer les sommes en jeu, je souhaite intervenir sur deux ou trois points.

D'abord, je rappelle à Guy AVIZOU, que la Région a décidé, le 22 juin dernier, la reconduction des emplois associatifs pour cinq ans. Vous nous dites que les associations avaient intégré lesdits crédits dans leurs prévisions budgétaires en début d'année, mais en début d'année, la Région ne s'était pas prononcée. C'est donc là un problème, à moins que je ne comprenne pas bien les réalités budgétaires ! Mais en principe, on affecte des dépenses une fois connues les ressources et non pas l'inverse. C'est alors le meilleur moyen de « planter » un budget, même s'il est prévisionnel.

Par ailleurs, comme l'a dit Thierry GAILLARD, la Région a voté le financement partiel de ces contrats d'initiative associative le 22 juin et les délais légaux de transmission des documents à chacun des membres de l'Assemblée départementale sont de douze jours francs. Par conséquent, ces délais ne pouvaient décemment pas être respectés pour notre séance plénière du 2 juillet et, depuis, l'Assemblée départementale ne s'est pas réunie ; d'où l'inscription de ce dossier par M^{me} la Présidente à l'ordre du jour de cette présente réunion du mardi 13 octobre.

Par ailleurs, vous nous reprochez « d'aggraver » l'emprunt. Permettez-moi de rappeler que l'emprunt est destiné à investir, tandis que nous parlons d'économies de fonctionnement. Veuillez donc distinguer investissement et fonctionnement, ce qui sera ainsi plus clair !

Monsieur l'ex-Président et Sénateur, les excédents de fonctionnement ont fondu comme neige au soleil, ce qui est lié, en particulier, au mécanisme de récupération de la TVA sur les transports scolaires. C'est, à ce titre, 1 M€ qui a été récupéré en 2014 ; d'où un excédent de fonctionnement sur cet exercice de 1,8 M€. Mais cette récupération de TVA ne concernait que l'année 2014 : pour 2015, c'est cuit ! C'est donc déjà 1 M€ de moins en 2015 et tout est à l'avenant, entre les surestimations de recettes et les déceptions liées à la réalité. Autant de belles perspectives pour l'avenir !

Je ne reviens pas sur ce qui a été dit au sujet des autres départements dont le tissu associatif, sans bénéficier d'un cofinancement départemental, est aussi valeureux et efficace que le nôtre. Quant au fait que le département de la Creuse supprime ou baisse son accompagnement financier aux emplois associatifs, je ne pense pas que ce soit envoyer un « mauvais signe » à la Région et à la future majorité régionale, quelle qu'elle soit. D'ailleurs, à ma connaissance, M. Rousset n'est pas spécialement partant pour les emplois associatifs. Par conséquent, s'il est élu Président de la nouvelle Région, je ne pense pas que cela changera grand-chose dans son esprit !

Pour en revenir à des considérations plus terre-à-terre, si je puis dire, et, notamment, aux chiffres concernant les emplois associatifs, je ne vous donnerai pas de noms d'associations précises puisqu'il faut que ce soit voté en CP. Je vous le rappelle puisque délégation est donnée à la CP pour le montant définitif des attributions aux différentes associations.

Sachez toutefois que la baisse pour un salaire chargé de 30 000 € représente 750 €. Appréciez l'importance du budget pour un seul emploi associatif et l'importance de la baisse de la contribution financière du Département ! Mais en moyenne, les emplois associatifs se situant entre 15 000 € et 16 000 €, la baisse représente pour les associations concernées entre 375 € et 400 €.

Pour l'ensemble des associations sportives, au nombre de 43 dans le Département, le coût des salaires chargés des emplois associatifs représente 1 M€ et la baisse de la contribution départementale représentera 25 000 €. Faites donc les calculs et ramenez les chiffres à la juste réalité ! Ce n'est pas 10 % de moins de participation par rapport à la contribution de la Région, qui, vu les montants des salaires chargés des emplois associatifs, va perturber le budget des associations et entraîner des licenciements que vous semblez craindre et que vous mettez en avant uniquement en raison de la présence de la presse !

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – M. GAILLARD m'ayant fait la gentillesse de s'adresser à moi tout à l'heure, je voudrais lui répondre très rapidement.

Monsieur GAILLARD, vous dites aimer, vous aussi, la vie associative. Sans doute et à titre individuel, je ne porterai pas une telle accusation, mais en termes politiques, plus que les déclarations d'amour, ce sont les preuves d'amour qui comptent. Or aujourd'hui, vous n'êtes pas en train de prouver votre amour au monde associatif.

Vous avez aussi évoqué un problème de crédibilité.

D'abord, comme l'a rappelé M. LEJEUNE, nous ne voulons pas recevoir de leçons de bonne gestion et de crédibilité financière de la part de ceux qui rajoutent à l'emprunt et qui surendettent le Département.

Ensuite, nous ne sommes pas de ceux qui dépensions et jetions l'argent par les fenêtres. Voyez, par exemple, notre attitude sur les aides à l'édition. Vous aurions pu être démagos, c'est-à-dire voter contre votre proposition visant, par exemple, à accorder 1 000 € lorsque la demande sollicitée était de 2 000 €. Nous ne l'avons pas fait et, de même, quand votre proposition était le rejet, nous l'avons votée. Sur le gros budget du médico-social qui représente 80 M€, vous ne nous avez pas vus voter contre, alors même que vous baissiez le taux directeur de 0,8 % à 0,7 %. De ce côté-là, nous n'avons donc pas de leçons à recevoir.

Bref, ce sont autant de débats que nous aurons très bientôt, à l'occasion de la plénière extraordinaire.

En fait, quelle est la situation ? Cette baisse de 10 % n'est que le premier coup de fusil. Ce n'est que l'annonce, qu'une étape vers la suppression définitive de l'aide départementale aux emplois associatifs. Voilà ce qui nous attend et voilà pourquoi nous sommes inquiets ! Aujourd'hui, c'est une baisse de 10 % et, demain, vous nous direz que vous n'avez plus de moyens financiers pour aider totalement les emplois associatifs.

J'en viens à M. Rousset dont M. GAUDIN a parlé, alors que je n'en avais pas l'intention, mais je vais vous rassurer, mon cher collègue. Effectivement, en Aquitaine, il n'a pas été mis en place de contrats associatifs aidés par la Région. Evidemment, nous l'avons dit à celui qui postule à devenir Président de cette grande Région qui n'a pas encore de nom, mais appelons-la Grand Sud-Ouest, Grande Aquitaine ou comme vous voulez. Ce dernier a pris l'engagement que, jusqu'en 2020, l'aide régionale aux contrats associatifs perdure.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Je ne le conteste pas. J'ai simplement dit que lui n'y était pas partisan et ne l'étendrai pas à la Région Aquitaine, mais maintiendra la possibilité pour les trois départements de l'ex-Région Limousin.

Par ailleurs, je tiens simplement à vous faire remarquer que la hausse de l'emprunt correspond à une augmentation de la dette par habitant de 9 €. Alors, ne pleurez pas trop fort et comparer des sommes comparables !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Il me serait bien difficile de condenser tous les propos tenus. En tout cas, la richesse des débats montre à quel point ce sujet est important pour le Département et, je le crois, pour tout le monde.

Je tiens juste à vous donner lecture de ce qu'est un emploi d'avenir parce qu'il ne faut pas oublier, madame MARTIN, que le dispositif régional avait été, avec opportunité et une opportunité juste, fléché en direction du tissu associatif, mais il s'agissait bien de compenser la suppression des emplois-jeunes. Nous étions donc dans une problématique d'emplois, en particulier des jeunes, et la Région avait décidé de mettre en place cette mesure à la place de l'Etat et le Département a suivi. Nous sommes toujours dans le cadre de cette mesure portée par la Région, avec, après ces dix ans, une nouvelle contractualisation sur cinq nouvelles années et sur un rapport qui concerne les problématiques d'emplois dans la Région Limousin. La Région s'engage à financer ces emplois à 50 %.

Depuis la mise en place de ce dispositif qui avait pour vocation de donner suite à la création des emplois-jeunes, François Hollande a institué les emplois d'avenir dont je vous donne la définition : « L'emploi d'avenir est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle. »

Quelles sont les conditions ? Les emplois d'avenir sont réservés aux jeunes remplissant les conditions cumulatives suivantes : être âgé de 16 ans au moins et de 25 ans au plus – 30 ans si le jeune est reconnu travailleur handicapé –, être sans emploi, avoir un niveau de formation inférieur au niveau bac, connaître de grandes difficultés d'insertion dans la vie active, totaliser au moins 6 mois de recherche d'emploi au cours des 12 derniers mois.

L'employeur peut être, notamment, une association, une collectivité locale, une structure d'insertion ou un groupement d'employeurs.

S'agissant de la nature du contrat et de sa durée, l'emploi d'avenir est un contrat de droit privé, conclu pour une durée déterminée ou indéterminée. Pendant son activité salariée, le jeune en emploi d'avenir est suivi par un référent Mission locale ou un référent Cap Emploi. Le jeune en emploi d'avenir est également suivi par un tuteur choisi parmi les salariés ou les responsables de la structure employeuse.

Fait important, l'employeur, s'il appartient au secteur non marchand, public ou associatif, perçoit des pouvoirs publics une aide financière de 75 % du Smic brut.

L'emploi des jeunes est, il faut le rappeler et le souligner, une mesure phare du Gouvernement de François Hollande. Le Gouvernement a mis en place des réponses. Je propose donc à ces associations de recourir rapidement à ces mesures. Comme tous les

Creusois, j'ai reçu l'imprimé : « Avis d'impôt 2015 – Taxe foncière ». Il faut savoir que 200 000 € correspond à 1 point de fiscalité, 400 000 € à 2 points et que la diminution de la CVAE sur les recettes attendues cette année représente 300 000 €, et ainsi de suite !

Gérard GAUDIN le rappelait fermement mais nettement, oui, l'emprunt est destiné à financer des travaux d'investissement. Nous avons tous été d'accord, me semble-t-il, pour dire qu'il fallait développer le numérique et DORSAL été mis en marche. Les enjeux financiers sont considérables pour les collectivités locales et, notamment, pour le Département, aux côtés des crédits de l'Etat, de l'Europe, etc.

Voulons-nous – ou pas – aller vers ces mesures ? Alors, il s'agit de choisir : faut-il consacrer un peu moins de moyens au numérique et aux routes car il est vrai, je le sais et je l'entends bien, que ce n'est pas très tendance de goudronner et d'aménager les routes, ou faut-il mailler le tissu associatif de façon forte ? Pour ma part, je m'engage à ce que nous fassions des choix sur les années 2016 et 2017 et nous allons travailler à de nouvelles formules de contractualisation, des formules à la carte, avec les nouveaux EPCI.

Même Jean-Luc LEGER nous dit que nous n'avons pas eu le temps d'évaluer à qui bénéficient ces emplois associatifs tant ils sont nombreux dans une multitude d'associations. Quelle est donc la visibilité aujourd'hui pour le Département des financements que nous mettons en jeu ? De nouvelles demandes d'aide d'associations, il en arrive tous les jours, si bien qu'à un moment donné, nous nous posons la question : pourquoi disons-nous non à certaines et oui à d'autres ?

La politique qui est mise en place n'est plus suffisamment lisible. Il faut s'appuyer sur les territoires, sans que les décisions soient prises seulement dans cette enceinte ou dans nos services. Il faut faire confiance demain aux élus dans les nouvelles intercommunalités, s'ils veulent promouvoir un « pack culture », un « pack sport », organiser une saison culturelle, créer une scène locale, et que sais-je encore, sachant que nous pouvons tout imaginer ! La discussion sera ainsi plus claire, plus probante et vous, élus du Conseil départemental, vous saurez dire clairement combien vous affichez sur les territoires en termes d'accompagnement sur ces thématiques-là.

Si un territoire choisit d'affecter des financements que nous lui allouons plus sur des contrats dans les associations, ce sera son choix. Mais nous, nous aurons au moins ce discernement clair et précis de justesse en termes d'équité entre les territoires du Département et ce sentiment d'être en relation de confiance totale avec les élus de ces territoires.

Telle est ma vision, laquelle n'est pas complètement ficelée et arrêtée. Avoir des projets, c'est, non pas seulement construire ou faire construire, mais faire en sorte que le territoire soit partout vivant. Je vous rappellerai toujours que les financements que nous nous engageons à consacrer résultent de l'impôt que nous prélevons. Il était prévu, dans le cadre du projet de loi de finances, que le Gouvernement réfléchisse à une nouvelle répartition de la DGF. « Bravo ! », me suis-je dit. Seulement, j'entends que ne seraient concernées pour 2016 que les communes et les communautés de communes, et que ce sera pour plus tard pour ce qui est des départements. Rien ne changera donc au titre de la DGF des départements en 2016. Espérons que ce sera le cas en 2017 !

Président aujourd'hui des notions d'urgence dont nous ne pouvons pas nous abstraire. Malheureusement, et je le concède, les décisions prises dans l'urgence ne sont pas

les meilleures. Mais nous avons un compte administratif, des salaires et une collectivité qui doit fonctionner jusqu'à la fin de l'année 2015. Je ne parle même pas, je puis vous le dire, de la construction du budget 2016 ! Avant même d'imaginer le budget 2016, nous en sommes à nous demander si le budget 2015 pourra être respecté. Comme Gérard GAUDIN vous l'a dit aussi, en termes de prévisions et de réalisations de recettes, nous avons déjà quelques soucis. Certes, nous pourrions faire comme si de rien n'était, ne rien dire, ne pas vous en parler, procéder en cachette et bricoler d'ici à la fin de l'année, mais ce n'est ni notre façon de procéder ni notre façon de voir les choses.

Les séances plénières sont des débats publics. J'entends quelles sont les difficultés des associations. N'oubliez pas que je ne les ai pas rencontrées et que j'ai pu penser qu'elles n'avaient pas de très bonnes idées pour créer de nouveaux services dans le Département ! Quand je me suis rendue à l'IUFM – pardon ! au pôle universitaire – c'était presque un traquenard puisque je me suis entendu dire : « Vous, le Département, vous ne voulez pas financer un poste supplémentaire pour l'accueil des étudiants ? » Michel VERGNIER était là et c'est ainsi que je lui ai répondu en ces termes : « Mais, monsieur VERGNIER, vous qui êtes le premier à défendre l'équité entre les territoires, pourquoi l'université de Limoges n'affecte pas les mêmes moyens au pôle universitaire de GUERET ? Pourquoi le CROUS n'interviendrait-il pas à GUERET ? Pourquoi ce devrait être une fois de plus le Conseil départemental qui finance ce que les autres ne financent pas ? » Pour ma part, je le voudrais bien si nous en avons les moyens et, sans souci, nous financerions alors la mer et les poissons ! Mais nous n'en sommes certainement pas là aujourd'hui !

Voilà pourquoi nous sommes obligés de prendre des mesures qui ne font plaisir à personne et certainement pas aux élus de la majorité non plus ! Mais voici le rapport que nous vous présentons et sur lequel je vais vous inviter à vous prononcer car il en est grand temps.

M. LOZACH. – Madame la Présidente...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous en prie, monsieur LOZACH.

M. LOZACH. – Je serai très bref car nous pouvons, en effet, nous renvoyer la balle et jouer au ping-pong pendant 48 heures ! Il y a entre nous des désaccords et des accords.

Les désaccords portent sur les emplois associatifs. Ce n'est pas nouveau puisque voilà dix ans que la droite et la gauche dans ce département sont en désaccord à ce sujet. Le débat d'aujourd'hui ne fait donc que confirmer nos positions tout à fait divergentes et opposées quant à notre perception du rôle associatif dans ce département.

Je tiens tout de même à vous rappeler une évidence qui n'est jamais évoquée. Vous parliez de la CVAE et ce qui est scandaleux, c'est le fait que nous ayons à en parler. La décision qui a complètement déstabilisé la structure de la fiscalité des collectivités locales dans ce pays, c'est la disparition de la taxe professionnelle. Ce fut le point de départ de toute la déstabilisation de la fiscalité des collectivités locales et il serait bon de ne pas l'oublier.

En ce qui concerne les recettes attendues qui ne parviennent pas au Département, je suis désolé, mais ce ne sont pas les élus ici qui sont responsables des DMTO, par exemple !

S'il est enregistré moins de transactions foncières ou immobilières dans ce département, ce n'est pas du ressort des élus des collectivités locales !

Les convergences et les accords portent sur les relations entre la collectivité départementale et les territoires, à tel point que c'est nous qui avons mis en place une politique territoriale.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Politique sur laquelle vous connaissez d'ailleurs mes positions ! Vous savez d'ailleurs que l'un des territoires qui fonctionne très bien est celui de Combraille en Marche. Celui qui également n'est pas contesté aujourd'hui à l'occasion des rapprochements des intercommunalités, c'est, comme par hasard, Combraille en Marche ! Par conséquent, vous avez raison, nous sommes tout à fait sur la même ligne !

Mais dites-moi, monsieur LOZACH, vous me parlez des DMTO. Mais nous ne vous en avons pas parlé, m'étant moi-même référée à la CVAE.

Par ailleurs, vous dites que la problématique de la fiscalité des collectivités serait la suppression de la taxe professionnelle qui est intervenue tandis que Nicolas Sarkozy était Président de la République et François Fillon Premier Ministre. C'était donc voilà quatre ou cinq ans. Depuis, un dispositif aurait-il été mis en place pour inverser cette mesure néfaste pour les collectivités ? Certes, vous pouvez en rappeler l'impact pour les collectivités, mais permettez-moi de vous rappeler l'impact tout aussi important pour les entreprises qui ont ainsi pu poursuivre leurs investissements et moderniser leur outil de travail. Nous savons très bien que l'assiette de la taxe professionnelle, axée sur l'outil de travail, était extrêmement pénalisante pour les entreprises françaises.

Bref, nous n'allons pas entrer dans ce débat qui serait trop long, d'autant que nous sommes là hors sujet. Certes, de mauvaises décisions ont pu être prises par des gouvernements précédents, sujet sur lequel nous sommes tous d'accord, mais une fois que l'on se retrouve dans la majorité, il peut être de bon aloi d'inverser les choses et de ne pas les accentuer ! En tout cas, nous ne trouverons pas de points d'accord sur ces sujets-là et c'est bien normal puisque telle est la démocratie républicaine !

Nous procédons donc au vote.

Je mets aux voix la proposition visant, dans le guide des aides départementales, à supprimer la fiche « Contrats d'initiative associative » actée par délibération n°13/3/15 du 1^{er} juillet 2013. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 voix contre.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à la remplacer par une nouvelle fiche action intitulée : « Accompagnement financier de la mesure régionale « "Contrats d'initiative associative" – Année 2015 », modifiant le taux d'intervention du Conseil départemental dans le cadre de ce dispositif régional, le ramenant à 10 % de l'aide versée par le Conseil régional pour l'année 2015. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 voix contre.*)

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet de donner délégation à la Commission permanente pour entériner les demandes validées par le Conseil régional. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – L'ordre du jour appelle l'examen du rapport dont la quatrième commission « Infrastructures – Transports » a eu à connaître.

ORGANISATION DE LA VIABILITE HIVERNALE 2015-2016

RAPPORT N°10/4/21

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur de la quatrième commission. – Ce rapport traite de deux points principaux.

Le premier vise à maintenir l'organisation de la viabilité hivernale dans les mêmes termes que l'année précédente. A cette occasion, il vous est soumis le bilan de la viabilité hivernale 2014-2015 et le DOVH pour l'hiver 2015-2016, quasiment identique à celui de l'année précédente, comme je l'indiquais à l'instant.

Je précise, notamment pour nos collègues qui n'étaient pas élus lors de la précédente saison de viabilité hivernale, qu'il existe deux niveaux de service : celui de première intervention, s'agissant de saler en cas de verglas et de neige et de déneiger, et celui de seconde intervention, s'agissant seulement de déneiger. Dans le cadre du niveau de service intermédiaire, ont été définis des « points singuliers étendus » entre le niveau de première intervention et celui de seconde intervention.

Vu tous ces murmures et discussions en aparté, je constate que cette organisation de la viabilité hivernale intéresse tout le monde...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Les élus sont moins attentifs, madame FAIVRE, parce qu'il n'a pas neigé depuis longtemps, mais nous verrons cet hiver, si nous devons malheureusement faire face à des conditions climatiques difficiles, si l'organisation que vous mettez en place - et je le répète, me tournant vers M^{me} DEFEMME, à nombre d'agents constant en termes d'astreinte et de présence sur le territoire - est appréciée ou pas.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur de la quatrième commission. – Les « points singuliers étendus », notion introduite dans le DOVH 2011-2012, concernent notamment des points liés à une activité économique, qui faisaient partie du réseau de seconde intervention et qui nécessitent d'être déneigés, mais qui ne sont pas salés en cas de verglas. Ces « points singuliers étendus » sont maintenus.

En ce qui concerne les moyens, lesquels sont maintenus et équivalents, il faut savoir que ce sont 70 agents en astreinte permanente entre le 16 novembre et le 14 mars. Par ailleurs, ce sont 36 véhicules de traitement de la neige et du verglas et des consommations de sel en baisse en raison, certes, de la météo, mais aussi des pratiques raisonnables des agents, même en cas d'intempéries.

Le second point abordé dans le cadre de ce rapport a pour objet de modifier la rédaction de la convention-type avec les communes. Ces dernières peuvent être mobilisées par le Département pour intervenir à sa place. Cependant, leur intervention doit être déclenchée par l'UTT de laquelle elles relèvent. Or dans la pratique, c'est souvent la commune qui déclenche l'intervention et, ensuite, le Département reçoit la facture. Si la pratique est déconnectée de l'intervention de l'ensemble des services du Département, c'est ennuyeux. C'est pourquoi il est proposé de revoir cette convention-type et, à ce titre, de donner délégation à la Commission permanente pour en modifier la rédaction et pour la mettre en application.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Je rappelle que nous avons été, en France, les pionniers de l'organisation de la viabilité hivernale sur le Département. Le dispositif est maintenant bien rôdé, sachant qu'il a toujours été amélioré d'année en année, et il est quasiment au maximum de son efficacité, même s'il est encore parfois constaté, ici ou là, quelques anicroches.

Ce qui me faisait plaisir lorsque nous étions aux affaires, c'était de constater que nombre de départements, venus voir comment nous fonctionnions, nous ont copiés. C'est donc très bien de poursuivre l'œuvre que nous avons engagée.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je me permettrai d'ajouter, monsieur BAYOL, que surtout de nombreux automobilistes qui, traversant la Creuse, soulignaient combien notre département était mieux déneigé que le département voisin du Puy-de-Dôme, par exemple. C'est là aussi un intérêt tout particulier pour nous et notre département !

En guise de précision, madame FAIVRE, il arrive aussi que, parfois, les agents communaux interviennent plus tôt dans la nuit. C'est souvent le cas sur des secteurs de l'est ou du sud du Département où le déclenchement des interventions est peut-être plus rapide par les communes que par nos UTT, mais dans ce cas, il est facile de vérifier s'il y avait un problème ou pas.

Personne ne demande plus la parole ?...

Avant de procéder au vote, je vous informe que, nous ayant quittés, M^{me} Isabelle PENICAUD a donné pouvoir à M. Guy AVIZOU et M^{me} Nicole PALLIER à M^{me} Armelle MARTIN.

Je mets aux voix la proposition visant à maintenir la rédaction du DOVH 2015-2016 inchangée par rapport à la précédente version, à modifier la rédaction de la convention-type avec les communes pour le déneigement des voies publiques départementales sur sa partie « intervention » pour préciser la procédure de déclenchement et les conditions de demande de l'indemnisation et à donner délégation à la Commission permanente pour son application. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Mes chers collègues, je vous propose d'interrompre là nos travaux de la matinée.

J'invite les commissions concernées par l'examen des vœux et de la motion à se réunir à quatorze heures avant la reprise de nos travaux à quatorze heures quinze.

La séance est suspendue.

(Suspendue à treize heures quinze, la séance est reprise à quatorze heures trente.)

M^{me} LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Excusés, M. Jean-Baptiste DUMONTANT donne pouvoir à M^{me} Marinette JOUANNETAUD, M. Etienne LEJEUNE à M^{me} Marie-France GALBRUN, M^{me} Pauline CAZIER à M. Jean-Jacques LOZACH, M. Eric JEASANNETAS à M. Philippe BAYOL, M^{me} Agnès GUILLEMOT à M. Jean-Luc LEGER, M^{me} Nicole PALLIER à M^{me} Armelle MARTIN, M^{me} Isabelle PENICAUD à M. Guy AVIZOU, M^{me} Catherine GRAVERON à M. Franck FOULON et M. Jérémie SAUTY à M. Gérard GAUDIN.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports relevant de la cinquième commission « Développement durable des territoires ».

APPROBATION DU PLAN CLIMAT ENERGIE POUR LA CREUSE 2015-2020

RAPPORT N°10/5/22

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur de la cinquième commission. – La cinquième commission a pris acte des avis reçus du Préfet de la Région Limousin, du Conseil régional du Limousin et de l'Association régionale des Organismes d'HLM du Limousin, et s'est prononcée favorablement sur la proposition de M^{me} la Présidente visant à approuver définitivement le premier Plan Climat 2015-2020 pour la Creuse.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions de la cinquième commission. *(Adoptées à l'unanimité.)*

MILIEUX AQUATIQUES, EMERGENCE DES TERRITOIRES ORPHELINS, PRESTATION CPIE DES PAYS CREUSOIS

RAPPORT N°10/5/23

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur de la cinquième commission. – La cinquième commission a émis un avis favorable sur les propositions visant :

- à approuver le programme de sensibilisation des territoires orphelins de dynamique de restauration des milieux aquatiques sur le Département ;
- à faire appel au CPIE des Pays Creusois pour sa mise en œuvre sur l'année 2015 pour un montant de 3 450 € sous réserve de l'obtention de financement de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, étant précisé que ce crédit figure au projet de décision modificative qui nous est soumis, chapitre 937.38, article 618822 ;
- à solliciter l'Agence de l'eau Loire-Bretagne afin d'obtenir un financement à hauteur de 50 % du montant de l'opération ;
- à autoriser M^{me} la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – La lecture de la carte n'est pas, selon moi, significative. Je n'y perçois pas les différences au titre du nuancier. Voici donc une question : qu'en est-il concernant VASSIVIERE ? Du reste, nous devrions en reparler tout à l'heure...

S'agit-il de considérer VASSIVIERE parmi les structures en phase de travaux ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur de la cinquième commission. – S'agissant de ce dossier, les communes concernées figurent à la page 137 du rapport. Par ailleurs, les formules n^{os}1 et 2 sont détaillées page 138. Ce sont, non pas des travaux, mais des programmes de sensibilisation.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Tous les autres territoires sont donc forcément couverts par ces programmes, n'est-ce pas ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur de la cinquième commission. – En fait, sur certains territoires, il y a des communes orphelines qui sont éparpillées, disséminées sur l'ensemble du Département, telles que, par exemple, sur le bassin versant du Thaurion, AZAT-LE-CHÂTENET, CHÂTELUS-LE-MARCHEIX et, en partie, celle d'AUGERES. Ces communes orphelines sont mentionnées dans le tableau de la page 137, où figure la liste.

M. BAYOL. – D'accord, mais je parlais de VASSIVIERE.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Les communes de VASSIVIERE n'apparaissent pas au titre des communes orphelines.

M. BAYOL. – Non, en effet.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous pourrions donc vérifier, s'il vous plaît, ce qu'il en est au titre de la gestion des milieux aquatiques.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur de la cinquième commission. – Oui, parce que là, elles n'apparaissent pas, sachant toutefois qu'il s'agit uniquement des rivières.

M. GAUDIN. – Oui, des bassins versants des rivières.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur de la cinquième commission. – Tout à fait. En fait, ce programme de sensibilisation vient en complément de ceux déjà instaurés dans certaines communautés de communes, comme BOURGANEUF – ROYERE-DE-VASSIVIERE, la CIATE, etc. Sur ces territoires, des programmes sont déjà mis en œuvre sur une partie de ces rivières, les autres parties étant considérées comme orphelines.

M. BAYOL. – D'accord et merci !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Nous procédons donc au vote.

Je mets aux voix la proposition visant à approuver le programme de sensibilisation des territoires orphelins de dynamique de restauration des milieux aquatiques sur le Département. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à faire appel au CPIE des Pays Creusois pour sa mise en œuvre sur l'année 2015 pour un montant de 3 450 € sous réserve de l'obtention de financement de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, étant précisé que ce crédit figure au projet de décision modificative qui vous est soumis, chapitre 937.38, article 618822. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet de solliciter l'Agence de l'eau Loire-Bretagne afin d'obtenir un financement à hauteur de 50 % du montant de l'opération. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision. (*Adoptée à l'unanimité.*)

**SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES
FONCTION 7 : AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**

RAPPORT N°10/5/24

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur de la cinquième commission. – Dans le cadre de la politique départementale en matière d'environnement, six associations ont déjà sollicité une subvention qui leur a été accordée lors de notre séance du 20 mai dernier.

Depuis, deux autres demandes nous ont été adressées, concernant des projets spécifiques entrant dans les axes 2 et 3 de la politique départementale.

Je vous en fais part, avec, pour chacune d'elles, la proposition de la cinquième commission :

ORGANISME DEMANDEUR	ENJEU DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	OBJECTIFS NATURE DES ACTIONS ENVISAGEES	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITES	MONTANT ACCORDÉ VOTE
Energies pour demain	<p><u>Enjeu 3</u>: contribuer à la lutte contre le changement climatique en favorisant la maîtrise de la demande énergétique et le développement des énergies renouvelables</p> <p><u>Objectif 2</u> : sensibiliser le grand public et les acteurs locaux</p>	<p><u>Objectif de l'association</u> : Informer les élus, les agriculteurs, les techniciens et le grand public sur la méthanisation et plus largement sur la production locale d'Energie renouvelable</p> <p><u>Projet</u> : Organisation d'un colloque sur 2 jours (2 et 3 octobre 2015 à Pigerolles essentiellement)</p>	<p>ADEME Limousin, DREAL Limousin, Région Limousin, Département 23, Creuse Grand Sud, Agence de service et de paiement, autres établissements publics pour un total de 12 478 €</p>	<p align="center">500 €</p> <p align="center"><i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i></p> <p align="center">Cf. Précision</p>
G.M.H.L	<p><u>Enjeu 1</u> : développer la connaissance sur le patrimoine naturel et paysager du territoire</p> <p><u>Objectif 2</u> : informer et sensibiliser la population sur le patrimoine écologique, environnemental et paysager du territoire</p>	<p><u>Objectifs de l'association</u> : Étude et protection des mammifères, reptiles et amphibiens sur la région Limousin</p> <p><u>Projet</u> : Actualisation de l'Atlas des mammifères du Limousin édité en 2000. La base de données régionale actuelle (+ de 65 000 données) permet d'avoir un état des lieux sur la répartition des espèces, la localisation des sites à enjeux et est un outil incontournable pour les politiques environnementales locales et nationales.</p>	<p><u>Budget mobilisé de 37 565 €</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - DREAL (8 500 €) - Région Limousin (10 344 €), - DRJS (2 000 €) - ASF et EDF (9 000 €) - Département 87 (1 000 €) - Département 23 (1 000 €) - Département 19 (1 000 €) - Agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne (2 000 €) - PNR Millevaches et Périgord Limousin (1 600 €) - Autofinancement (1 121 €). 	<p align="center">Décision de rejet</p> <p align="center"><i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i></p>

Précision

Energies pour demain

M. LEGER. – Nous votons contre cette proposition compte tenu de la baisse importante du montant alloué par rapport à 2014.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Dont acte.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier concernant Energies pour demain. *(Adoptée à l'unanimité.)*

SYNDICAT MIXTE « LE LAC DE VASSIVIERE » MODIFICATIONS STATUTAIRES

RAPPORT N°10/5/25

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, au sujet de ce rapport, vous avez dû recevoir un document correctif par courrier, le lendemain de l'envoi des documents de plénière. *(Marques d'acquiescement.)* Ce rectificatif annule et remplace le rapport transmis le 30 septembre dernier.

Je donne la parole à M. SIMONNET pour vous en présenter les propositions.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – M^{me} la Présidente nous invite à nous prononcer, d'une part, sur les nouveaux statuts du Syndicat mixte « Le Lac de Vassivière », tels qu'annexés au rapport, étant précisé que les crédits votés au budget primitif, d'un montant de 299 000 €, sont suffisants pour permettre le versement de la nouvelle contribution du Département, et, d'autre part, sur la participation supplémentaire de 19 500 €.

En fonction de la décision qui sera émise, M^{me} la Présidente nous demande de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à son application.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Les difficultés du Syndicat mixte du Lac de Vassivière sont connues de tous. La Région a fait un gros effort – c'est le moins que l'on puisse dire ! – pour stabiliser les

comptes au titre de l'année 2015. Hier, le Président de Région organisait à VASSIVIERE une réunion avec tous les acteurs concernés pour essayer d'entrevoir l'avenir. Ce dernier proposera, lors de la prochaine session plénière du Conseil régional du Limousin, un texte concernant Le Lac de Vassivière afin d'asseoir la situation pour les trois années à venir avant la grande fusion.

Trois axes seront proposés aux élus du Conseil régional : construire une identité forte qui allierait sport, nature et culture, s'orienter vers un écodéveloppement exemplaire et essayer de faire de VASSIVIERE un lieu d'expérimentation en lien avec le PNR. Plus concrètement, ces propositions déboucheraient sur la création d'une station sport-nature, l'élargissement de la saisonnalité, la rénovation des hébergements qui en ont bien besoin et un travail sur l'assainissement. Enfin, il s'agirait de revoir la gouvernance.

Tout le monde s'accorde à dire que, à l'occasion de la fusion des Régions, il faut absolument revoir la configuration des statuts et il faudra encore sans doute les revoir en raison de la présence de nouveaux échelons, entre les communautés de communes, le Parc et les pays, qui n'existaient pas à la naissance du Lac de Vassivière. Il convient aujourd'hui de mettre tous ces acteurs autour de la table, avec des participations financières et donc, bien évidemment, un droit de vote.

Tel est brièvement résumé ce qui a été dit hier et ce qui sera proposé à la Région dans un mois.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous disais en début de séance que nous nous sommes rendus, avec MM. Laurent DAULNY et Nicolas SIMONNET, à VASSIVIERE, tout simplement parce que c'est un lieu assez exceptionnel, situé en grande partie sur le département de la Creuse. Si, ces jours-ci, nous recevons quelques courriers que, bien évidemment, je lis avec attention, depuis le mois d'avril, nous en avons reçu beaucoup, en particulier du secteur de ROYERE-DE-VASSIVIERE. Alors, quelle meilleure façon que d'aller à la rencontre des gens, d'être sur des temps d'échange et surtout d'écoute ? Nous avons assisté une réunion à l'occasion de laquelle plus d'une quarantaine de personnes se sont épanchées sur la situation qui serait la leur et qui leur serait faite – j'y mets les mots – par les acteurs du Syndicat du Lac de Vassivière, en particulier son Président. C'était, je vous l'assure, un déversoir de récriminations qui, à mon avis, ne dataient pas d'hier, mais certainement de bien plus longtemps. En fait, au bout de quelques heures, nous avons l'impression – en tout cas, tel était le message ! – que des actions étaient portées en Haute-Vienne, que la Creuse finançait et qu'en définitive, il ne s'y passait pas grand-chose.

Nous avons donc compilé le tout, requestionné les services et questionné aussi la Région. J'ai aussi profité des rencontres avec la Haute-Vienne pour savoir pourquoi ce département qui faisait partie du syndicat, s'en est retiré voilà quelques années. Les raisons tout à fait entendables : ce département est doté d'un autre lac et en tant que membre d'un syndicat mixte, vous apportez des financements, mais finalement, votre droit de parole est assez restreint.

En définitive, ces nouveaux statuts qui nous sont proposés sont empreints d'un certain paradoxe : tandis que notre contribution financière est majorée, notre représentativité est abaissée ! Notre contribution financière, précédemment de 265 000 €, est portée à 299 000 €, plus une participation exceptionnelle de 19 500 €. En termes de représentativité,

nous avons précédemment 19,35 % des voix, pourcentage réduit à 16 % dans la nouvelle configuration ! Force est de reconnaître que c'est un mode de fonctionnement assez curieux ! Sans doute de bonnes raisons président à ces modifications, mais le sujet me paraît tout de même délicat.

Sans doute me direz-vous une nouvelle fois que je radote, mais à l'heure où nous demandons à nos services de consentir des efforts et où nous allons commencer certainement à nous positionner différemment sur un certain nombre de participations extérieures, là je lis que « *l'exécution du budget 2014 rendait nécessaires des propositions de consolidation pour pallier les défauts de gestion constatés par la Chambre régionale des Comptes* ». Telles sont ses conclusions ! Tandis que des « défauts de gestion » sont constatés, faire appel à ses voisins pour résoudre ses problèmes de gestion et les inviter à contribuer davantage financièrement pose question. En tout cas, c'est assez préoccupant.

Bref, nous avons tout entendu et nous pourrions en parler très longtemps. Toujours est-il que, moi aussi, j'apprécie beaucoup le positionnement du Conseil régional du Limousin qui ne veut pas lâcher le Syndicat du Lac et souhaite aussi, comme je l'ai dit lors d'une réunion du Comité syndical, qu'il se secoue et accouche d'un vrai projet de développement territorial parce que nous ne savons plus pourquoi ce Syndicat est là. Je suis désolée, mais quand nous avons un lac de cette qualité qui pourrait très bien faire partie demain d'un réseau des grands lacs dans la grande Région Aquitaine, il nous faut être hyper *clean* si nous voulons pouvoir promouvoir cet espace.

En tout cas, réclamer toujours plus d'argent sans se remettre en question m'interroge fortement. Il m'a été fait un rapide compte rendu de la réunion qui s'est tenue sur l'île de VASSIVIERE. Lorsqu'il est question de projets, avec de nouvelles restructurations et de nouveaux investissements, je dis oui – pourquoi pas ? –, mais comment ce syndicat va-t-il pouvoir les financer ?

Un Syndicat de ce type avait, pour moi, *a priori* une seule et unique vocation : le développement touristique et le développement local. Or, ce qui lui a été confié, plombant bien assurément ses finances, c'est l'assainissement de toutes les communes riveraines. Alors, vous me direz chemin raccourci vite emprunté, si moi, commune riveraine, je n'ai pas fait en sorte que l'assainissement collectif ou individuel soit de bonne qualité, c'est une source de pollution pour les eaux du lac et adieu le développement touristique ! Mais, comme j'en faisais la remarque à M. SIMONNET, pourquoi ne pas proposer non plus aux communes riveraines de l'Etang des Landes de constituer un syndicat mixte auquel le Département participerait, ce qui leur permettrait ainsi de faire payer leur assainissement individuel ou collectif en partie par ce dernier ? Mais où sommes-nous partis ? Voilà la question que je pose !

J'en reviens à cette augmentation de participation prétendument statutaire, s'agissant de nouveaux statuts en fonction desquels nous aurons, je vous le rappelle, encore moins notre mot à dire demain. Fait tout de même exceptionnel, lors du Comité syndical auquel j'assistais cet été, il a été question de savoir si le 9 août pour la Saint-Amour aurait lieu un feu d'artifice d'un montant de 19 000 € ! C'était la question cruciale du jour, alors qu'il nous est demandé aujourd'hui une participation exceptionnelle de 19 500 € ! Voici une nouvelle fois un raccourci de ma part, mais en la circonstance, j'ai l'esprit qui « bugue », et pour cause ! S'agit-il de réclamer au département de la Creuse 19 500 € de participation supplémentaire pour organiser un feu d'artifice ? Ce n'est certainement pas à cette fin, mais

imaginez la surprise quand vous êtes en réunion ! Qui plus est, tout le monde se chamaille au sein de ce Syndicat. Je pense donc qu'à un moment donné, il faut dire stop et les inviter à se mettre en ordre de marche ! Posons-leur les vraies questions : « Que voulez-vous faire ? »... « Que voulez-vous construire ? »... Il faut aussi les inviter à se pencher sur les décisions qui ont été prises, surtout quand la Chambre régionale des Comptes conclut à des « défauts de gestion ». Car comment le syndicat répond-il à une mauvaise gestion ? Par une majoration de participation et en imputant aux collectivités adhérentes une participation exceptionnelle ! Après tout, pourquoi ne pas attendre, si demain le Conseil départemental est en difficulté financière, que l'on vienne à notre secours !

M. GAUDIN. – Autant en faire la demande tout de suite ! (*Sourires.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – C'est un dossier qui mérite beaucoup d'intérêt car il s'agit, non pas de le laisser tomber, mais d'inviter vraiment ce syndicat à se remettre en question.

Auriez-vous des remarques à ajouter ou formuler ? Peut-être n'ai-je pas la bonne version ou une bonne image des choses...

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Vous avez habillé pour je ne sais combien d'hivers le Syndicat du Lac de Vassivière ! En revanche, j'attire votre attention sur un point : ne pas traiter à la légère le problème de l'assainissement collectif. En cas de dégradation de la qualité de l'eau, il n'y a plus d'avenir touristique pour ce site, et la question se pose vraiment.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous avez raison.

M. LOZACH. – Voilà plusieurs années que le Syndicat avait sollicité le Conseil général de la Creuse pour intervenir à titre dérogatoire sur l'assainissement et nous avons refusé. Nous avons considéré VASSIVIERE comme une commune ou un groupement de communes parmi d'autres communes de la Creuse et nous n'avions pas voulu déroger à notre règlement d'intervention. Nous n'avions donc pas fait de VASSIVIERE un cas particulier. Toujours est-il que c'est une préoccupation pour l'avenir.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous avez tout à fait raison, monsieur LOZACH.

M. LOZACH. – Mais il est vrai qu'un syndicat de développement et de promotion touristique n'a pas à intervenir sur l'assainissement.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mesure simple, il suffirait, comme vous le rappelez, sachant qu'il est toujours possible de modifier des statuts, tout comme l'objet de statuts, que les communes riveraines du lac qui sont certainement sur plusieurs EPCI se regroupent en un syndicat

d'assainissement collectif et/ou individuel, mais qu'il y ait une séparation. C'est d'ailleurs ce que l'on a évoqué. La situation serait ainsi tellement plus claire et nous n'irions certainement pas à reculons comme c'est aujourd'hui le cas.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – L'actuel Président du Lac a évoqué hier justement la question de la création d'un SIVU propre à l'assainissement. M. CARRE n'est plus là, mais il me disait en aparté, et j'aimerais que l'on vérifie l'information que, du reste, vous avez peut-être, que l'Agence de l'eau serait prête – ayant été tellement étonné, j'emploie le conditionnel à dessein – à intervenir à hauteur de 80 %.

M. FOULON. – Ah tout de même !

M. LEGER. – Je demande que cette information soit vérifiée car, dans ce cas-là, c'est un effet d'aubaine. Mais je n'en ai pas parlé en réunion parce que c'était tellement étonnant que je m'en suis moi-même étonné !

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Pour avoir assisté à différentes réunions avec l'Agence de l'eau, je peux dire que des communications ont été faites, mais sont à considérer comme officieuses et non officielles. En tout cas, elles vont dans le bon sens, mais pour l'instant, ce n'est pas acté. L'Agence de l'eau qui avait des domaines d'intervention sur lesquels elle participait à hauteur de 40 %, 50 % ou 60 % va monter en puissance et, sur certains dossiers, elle interviendra bien à 80 %. Dans ce cas-là, ce serait, en effet, une véritable aubaine puisque le Département ou d'autres partenaires n'auraient donc pas à intervenir.

Pour l'instant, je le répète, rien n'est officiel, mais ce sont les responsables de l'Agence de l'eau qui ont eux-mêmes déjà communiqué sur le sujet.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Nous sommes plusieurs autour de la table à avoir vécu VASSIVIERE voilà 30 ans. Jeunes à l'époque, âgés de 18 ou 20 ans, nous allions sur des terrains privés et nous passions le week-end sur là-bas.

Depuis 30 ans, des choix politiques sur le Syndicat, auxquels je n'adhère pas personnellement, ont été faits, comme un camping 4 étoiles pratiquant les mêmes tarifs que ceux de la Côte d'Azur, ce que j'ai du mal à comprendre. Par ailleurs, des équipements

manquent cruellement pour attirer les jeunes, que ce soit en termes de restauration, de discothèque, bref d'activités dont nous profitons, nous, à l'époque.

Je pense donc que nous ne sommes pas très attractifs. J'y suis allé plusieurs fois cet été et il n'y avait personne, alors qu'il faisait beau et chaud. Si ce n'est pas bon pour l'agriculture, nous ne pouvons pas en dire autant pour le tourisme !

M^{me} JOUANNETAUD. – C'était un jour exceptionnel, parce que j'ai trouvé, moi, qu'il y avait beaucoup de monde cet été.

M. BAYOL. – J'y suis donc allé à des mauvais jours ! En tout cas, il faudrait, pour doper la fréquentation, pouvoir offrir tous les services sur ce site pour que tout un chacun puisse y vivre et en profiter pendant une semaine. Je ne parle pas de centres aquatiques parce qu'il s'en construit partout et il n'est pas toujours possible de se baigner à VASSIVIERE en raison du temps parfois maussade.

Je ne fais pas partie du Syndicat, mais il existe tout de même de vraies pistes intéressantes. Nous avons tout de même un très beau site et de qualité. Seulement, depuis 30 ans, nous ne parvenons pas à le développer, certainement pour des raisons financières. Certes, des choix stratégiques ont été faits en termes d'hébergement, certains ayant été rénovés, mais ce n'est pas suffisant. Il faut de l'attractivité et des services. Ce site est plus destiné à accueillir des adultes que des jeunes. Que leur est-il proposé ? Que peuvent-ils faire en cas de mauvais temps ? Par ailleurs, les campings sont trop cher et ne méritent pas de pratiquer des tarifs d'un 4 étoiles sur la Côte d'Azur.

Voilà ce qu'en pense personnellement, mais je suivrai l'avis du groupe.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Pour faire suite aux propos de Philippe BAYOL, c'est tout à fait le ressenti des commerçants que nous avons pu rencontrer sur le site de VASSIVIERE et l'image qui nous a été décrite pendant les deux heures de réunion que nous avons partagées avec eux. Tel est le constat !

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Tout le monde s'accorde à dire que le site est exceptionnel et une vraie chance pour le Limousin, mais nous sommes arrivés au bout d'un cycle et il convient d'écrire autre chose. Je pense ainsi résumer l'état d'esprit général dans cette assemblée.

M^{me} LA PRESIDENTE. – C'est ce que les membres du Syndicat n'ont pas compris et c'est regrettable. Ils continuent comme précédemment et nous proposent une modification des

statuts qui se résume à demander une participation supplémentaire. Personnellement, je n'y retrouve rien d'autre, en tout cas pas une piste d'ouverture où il serait question de nouvelles stratégies, de la création d'un SIVU, etc. Rien de tel ne figure dans les statuts qu'il nous est demandé aujourd'hui d'approuver et c'est bien dommage.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Vous avez raison, ce n'est pas dans le rapport qui nous est aujourd'hui soumis que nous trouverons les réponses à tous les questionnements qui ont été les nôtres sur l'avenir du Lac. Le rapport que vous nous proposez marque juste un cap à franchir. D'ailleurs, nous voterons pour, comme vous, j'imagine, puisque vous nous le proposez.

M. GAUDIN. – Nous vous le soumettons, nuance !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Justement, venons-y !

Il est donc question de nous prononcer sur les nouveaux statuts du Syndicat mixte « Le Lac de Vassivière », tels qu'annexés au rapport, étant précisé que les crédits votés au budget primitif, d'un montant de 299 000 €, sont suffisants pour permettre le versement de la nouvelle contribution du Département. (*Rejeté par 16 voix contre et 14 voix pour.*)

Il vous est également demandé de vous prononcer sur la participation supplémentaire à ce Syndicat d'un montant, pour le département de la Creuse, de 19 500 €. (*Rejeté par 16 voix contre et 14 voix pour.*)

**CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
VERSEMENT DU PRODUIT DE LA FISCALITE ECONOMIQUE
DEPARTEMENTALE PERÇU SUR LE PARC DE LA CROISIERE**

RAPPORT N°10/5/26

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – La cinquième commission s'est prononcée favorablement sur les propositions visant à donner notre accord sur la régularisation d'un montant total de 103 369 € à effectuer au profit du département de la Haute-Vienne, à approuver les termes de la convention annexée au rapport et à autoriser M^{me} la Présidente à la signer. Il est à préciser que le crédit de 15 000 € figure au chapitre 940, article 6568 du projet de DM qui nous est soumis.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} GALBRUN.

M^{me} GALBRUN. – M. FOULON parlait tout à l'heure de la découverte de « quelques cadavres dans les placards », ce que j'ai attribué notamment au SMIPAC, mais je ne pense qu'il s'agisse d'un cadavre.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Non, sinon nous n'aurions pas trouvé de points de négociation.

M^{me} GALBRUN. – D'accord.

Je dis simplement qu'il était intervenu un désaccord et une différence d'interprétation sur les textes, notamment sur le fonds de compensation pour individualiser les entreprises sur la zone creusoise et haute-viennoise. C'était le point de désaccord qui a subsisté pendant un certain temps, ce que nous pouvons regretter. Un accord a été trouvé et c'est parfait.

M^{me} la Présidente, vous êtes venue visiter plusieurs entreprises de ce parc d'activités et je crois que vous avez été agréablement surprise par cette visite. Ce sont tout de même six sociétés et une centaine d'emplois assez diversifiés dont certains sont de la haute technologie. Une entreprise s'est également agrandie et d'autres projets sont en gestation.

Actuellement, le Parc d'activités de La Croisière travaille à une meilleure accessibilité, notamment avec une bretelle d'accès plus simple.

Je pense que ce parc d'activités est tout à fait intéressant pour le Département, mais aussi pour les communes et les communautés de communes compte tenu d'un « retour sur investissement » non négligeable : 30 % de la fiscalité retourne au Parc d'activités de La Croisière et 70 % aux com-coms et communes participantes.

Je tenais à faire cette mise au point car s'il était intervenu, en effet, un désaccord et une interprétation différente des textes, nous n'avions tout de même pas laissé un « cadavre » !

M. LEGER. – Erreur de diagnostic !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci, madame GALBRUN, de votre intervention. Vous voyez que l'on peut faire des choix et de bons choix, si je comprends vos propos.

Peut-être que M. LOZACH veut apporter quelques points de précision supplémentaires.

M. LOZACH. – Madame la Présidente, je fais le lien entre VASSIVIERE et le SMIPAC.

Tout d'abord, s'agissant de la rédaction de votre proposition concernant le rapport consacré aux modifications statutaires du Syndicat Mixte Le Lac de Vassivière, il est écrit : « Je vous propose d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat » et, ensuite, vous appelez à voter contre et vous votez contre...

M. GAUDIN. – Non ! Il est écrit : « Je vous demande de vous prononcer sur les nouveaux statuts du Syndicat ». Nuance ! Le français a un sens !

M^{me} LA PRESIDENTE. – C'est précisément parce que nous nous étions fait la même remarque, monsieur LOZACH, que ce rapport a fait l'objet d'un correctif.

M. LOZACH. – D'accord ! Je n'ai pas le correctif sous les yeux.

Quant au lien entre les deux Conseils généraux, et j'ai d'ailleurs lu dans un article de presse, madame la Présidente, que vous vous faisiez fort de ramener le Conseil départemental de la Haute-Vienne...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Comment ?

M. LOZACH.... au sein du Syndicat de Vassivière...

M^{me} LA PRESIDENTE. – C'est la Région Limousin qui le souhaite fortement ! M. Vandembroucke me l'a suggéré comme une piste très intéressante et je le suis sur ce point.

M. LOZACH. – Il y a donc eu alors un problème de formulation journalistique.

En tout cas, c'est moi qui avais demandé au Conseil général de la Haute-Vienne d'adhérer au SMIPAC. Cette zone d'activités est à cheval sur les deux départements et il se trouve que le Conseil général de la Haute-Vienne dont M. Peyronnet était Président à l'époque n'était pas membre de ce Syndicat. C'était une bonne chose de voir ce département adhérer à cette structure syndicale.

Si les choses ont traîné au cours de ces dernières années, et c'est la raison pour laquelle je fais le lien entre les deux dossiers, c'est tout simplement parce que nous avons vécu quatre ou cinq ans avec la menace d'un départ, outre ce qui a été évoqué tout à l'heure par M^{me} GALBRUN, pour ne pas dire le chantage à un départ du Conseil général de la Haute-Vienne du SMIPAC. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles les choses ont malheureusement traîné ces dernières années. Je voulais absolument avoir des assurances et des garanties à cet égard, lesquelles ne sont pas venues.

M^{me} LA PRESIDENTE. – J'ai parfaitement compris la situation telle que vous la décrivez. Lorsque nous nous sommes rencontrés et avons discuté de la cogestion entre les départements aux côtés du SMIPAC, j'ai très vite compris que si nous ne trouvions pas un point d'accord sur l'élaboration de cette convention qui vous est aujourd'hui présentée en plénière et qui le sera très prochainement dans le département de la Haute-Vienne, ce dernier allait quitter ledit

Syndicat. Preuve en est qu'il est encore redevable aujourd'hui de deux années de cotisation, soit un peu plus deux fois 38 000 €.

Notre positionnement a peut-être été trop rapide, mais il faut mesurer un certain nombre d'enjeux, en particulier pour cette zone de La Croisière, à la croisée, comme son nom l'indique, de la RN 145 et de l'A 20, et, point très intéressant, avec des perspectives de développement économique pour l'ouest du Département et, je l'espère, bien au-delà. En tout cas, il s'agissait là de nous dire que, soit nous payions, soit nous trouvions un point de négociation et signions une convention ou alors le département de la Haute-Vienne allait quitter ce syndicat, comme il a quitté celui du Lac de Vassivière. Qui plus est, ses engagements n'étaient pas les mêmes au niveau du SMIPAC que ceux auprès du Syndicat du Lac de Vassivière.

C'est ainsi que je me suis dit qu'il fallait sans doute aller très vite, surtout que, demain, la compétence économique sera celle de la grande Région Aquitaine et que, depuis Bordeaux, il me semblait intéressant que nous puissions mettre en avant ce partenariat entre deux départements au profit d'un probable développement économique qui a encore beaucoup d'avenir.

Enfin, pour vous préciser les choses, nous avons fait ce choix, en ayant vérifié aussi le point de blocage en infra départemental, et j'ai quand même dû demander une avance sur paiement. Vous voyez bien que, dans le rapport, il est inscrit que la Haute-Vienne nous accorde de ne pas lui payer en une seule fois les 103 369 €.

Parfois, il faut savoir faire le dos rond et je sais le faire quand c'est pour l'intérêt du Département. Nous verrons dans quelques jours ou quelques semaines, si le département de la Haute-Vienne tient parole et signe la convention, puis règle ses cotisations statutaires au Syndicat, si nous avons eu raison d'adopter cette attitude.

En tout cas, je remercie à mon tour, madame GALBRUN, quant à cette position.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – J'attire aussi votre attention sur un point très important pour cette zone d'activités, point en partie devant nous puisqu'il s'agit du Contrat de plan Etat-Région. Dès lors que l'Etat décide de ne pas intervenir sur les routes départementales, il faut essayer de trouver un certain nombre d'opérations, de chantiers sur lesquels l'Etat puisse intervenir dans notre département et, en Creuse, il n'y a qu'une route nationale, la RN 145. Or il se trouve que, dans le PDMI, le programme de modernisation des itinéraires routiers, lancé voilà sept ou huit ans, quatre projets avaient été retenus, parmi lesquels deux projets prioritaires dont, en numéro 2, la bretelle desservant la zone d'activités de La Croisière. En fait, pour des raisons financières, seul le projet numéro 1 a été réalisé.

Par conséquent, il faut essayer, en particulier lorsque sera fait le point à mi-parcours, c'est-à-dire 2017-2018, de remettre l'accent et la priorité sur la desserte de ce parc d'activités, qui va finir par le handicaper car cette desserte est très difficile et très pénalisante.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci de ce point d’information important, monsieur LOZACH, mais sachez que, lors de ma rencontre avec le Préfet de Région, c’est le dossier numéro 1 que je lui ai porté sur sa table ! J’en mesure toute l’importance compte tenu de la difficulté d’accès aujourd’hui à ce parc d’activités depuis l’A 20, en particulier depuis Limoges. Nous attendons qu’une solution soit trouvée dans ces phases d’étude avec la DIRCO sur un potentiel projet. Même si nous avons l’impression que l’Etat fait un peu traîner les choses, rien n’est perdu. J’espère que, demain, l’appui de la Région sera là aussi pour faire avancer ce dossier essentiel.

M^{me} GALBRUN. – Si vous me le permettez, madame la Présidente, je souligne juste un point sur ce dossier-là.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous en prie, madame GALBRUN.

M^{me} GALBRUN. – Le Syndicat mixte du Parc d’activités de La Croisière s’est emparé du dossier justement pour proposer des études et nous sommes sur l’étude de trois scénarii, comme pourraient d’ailleurs en témoigner d’autres collègues présents à la dernière réunion du bureau. Nous avançons donc. Arrivera effectivement dans un an ou peut-être six mois la question du financement de cette bretelle qui, finalement, n’est pas si compliquée, contrairement à ce qui a pu nous être dit depuis des années.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La question est bien là : il faut que l’Etat et la Région demain se mobilisent sur ce dossier, après l’autorisation du ministère.

Personne ne demande plus la parole ?...

Nous procédons donc au vote.

Je mets aux voix la proposition visant à donner votre accord sur la régularisation d’un montant total de 103 369 € à effectuer au profit du département de la Haute-Vienne. *(Adoptée à l’unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition tendant à approuver les termes de la convention et à m’autoriser à la signer, étant précisé que le crédit de 15 000 € figure au chapitre 940, article 6568 du projet de DM qui vous est soumis. *(Adoptée à l’unanimité.)*

FEADER – ADOSSMENT DU DEPARTEMENT AU PDR LIMOUSIN 2014-2020

RAPPORT N°10/5/27

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l’Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – La cinquième commission a émis un avis favorable sur l’ensemble des propositions présentées dans le cadre de ce rapport.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Nous allons donc procéder au vote de ces propositions.

Je mets aux voix celle visant à adosser le soutien à l'investissement matériel des CUMA – matériels cofinancés –, le soutien aux industries agroalimentaires et l'aide à la création de voirie forestière au Programme de Développement Rural du Limousin 2014-2020. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition tendant, en conséquence, à approuver la convention relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides du département de la Creuse pour l'année 2015. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Enfin, je mets aux voix la proposition ayant pour objet de m'autoriser à signer cette convention, sous la double condition suivante :

- l'adoption, par la Commission Européenne, du Programme de Développement Rural du Limousin pour les années 2014-2020,
- l'ajustement de l'engagement du Département aux montants inscrits au budget départemental au titre des dispositifs adossés. *(Adoptée à l'unanimité.)*

SECHERESSE : AIDE AUX SEMIS DE CULTURES FOURRAGERES

RAPPORT N°10/5/28

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – De même, la cinquième commission s'est prononcée favorablement sur les propositions présentées dans le cadre de ce rapport.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Voici un dossier qui a été longuement travaillé par vous-même, monsieur SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – En collaboration avec vous, madame la Présidente !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Des interventions sur ce dossier ?... Personne n'a rien à dire ? Eh bien, écoutez, c'est très intéressant !

Par conséquent, procédons au vote !

Je mets aux voix la proposition visant à instituer, à titre exceptionnel, une aide forfaitaire d'un montant de 30 € par hectare sous le régime « *de minimis* », et ce au profit des éleveurs creusois pour l'implantation de cultures fourragères suite à l'épisode de sécheresse de l'été 2015. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à adopter le règlement d'aide annexé au rapport, sachant que les sommes nécessaires, soit 200 000 € maximum, seront imputées au budget départemental, chapitre 919.28, article 2042218. (*Adoptée à l'unanimité.*)

M. LEGER. – Madame la Présidente, vous sembliez regretter que ce dossier ne soit pas l'objet d'un débat ou ne soulève pas de remarques, mais en fait, la nécessité d'aider le monde agricole tombe tellement sous le sens que ce rapport ne suscite aucun problème. Nous sommes évidemment pour une telle proposition. Ne le regrettez donc pas, à moins que j'aie mal interprété votre remarque. Il n'est absolument pas question de polémiquer sur le dos des agriculteurs.

M^{me} LA PRESIDENTE. – En fait, je pensais que M. LABAR souhaitait intervenir par rapport aux problématiques de la météo ; d'où mon insistance...

M. BAYOL. – En somme, il aurait dû faire son devoir ! (*Sourires.*)

M^{me} LA PRESIDENTE... mais pas du tout, soyez rassuré, monsieur LEGER, à votre égard ou à l'égard de vos collègues !

M. LABAR. – Je vous rappelle que j'ai deux oreilles et une bouche !

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN. – Il m'a semblé vous entendre dire, monsieur LEGER, vous ou l'un de vos collègues, mais peut-être que ma mémoire faillit régulièrement, que vous ne compreniez pas bien la suppression de 200 000 € sur les emplois associatifs que, d'un autre côté, nous inscrivons pour venir en aide aux éleveurs.

Je vérifierai vos propos en consultant le compte rendu des débats de cette réunion. J'y suis toujours très attentif, n'écoutez pas que ceux du groupe de la majorité, rassurez-vous...

M. LEGER. – Me voilà rassuré !

M. GAUDIN... et j'avoue qu'ils m'ont quelque peu surpris.

M. BAYOL. – Nous n’avons jamais dit cela.

M. LEGER. – Je ne le pense pas non plus ! Permettez-moi de me rassurer sur mon état de santé !

M. GAUDIN. – C’est pourquoi j’ai pris soin de préciser que j’avais peut-être failli en termes de mémoire. En tout cas, ne vous inquiétez pas, tout figure au compte rendu, et personnellement, cela ne me soucie pas.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Ce matin, les esprits étaient plus échauffés que cet après-midi !

M. GAUDIN. – Pas le mien ! Je ne me suis jamais échauffé, préférant travailler dans la sérénité !

M^{me} LA PRESIDENTE. – En tout cas, tout le monde est d’accord pour aider les éleveurs de ce département en fonction de nos moyens. Ce sont de modestes moyens et c’est bien ce que nous regrettons parce l’aide aurait mérité d’être au moins du double et c’est nous qui le disons ! Ce n’est donc pas par choix. Nous faisons selon les moyens de la collectivité vu l’état dans laquelle elle se trouve aujourd’hui.

SOUTIEN AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES EN SITUATION FRAGILE CONVENTION- CADRE ANNEE 2015

RAPPORT N°10/5/29

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l’Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – La cinquième commission a émis un avis favorable sur les propositions présentées par M^{me} la Présidente.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Des questions ?...

Si personne ne demande la parole, je vous invite à vous prononcer sur ces propositions.

Je mets aux voix celle visant à poursuivre l’engagement du Département dans le cadre du dispositif de soutien des exploitations agricoles en situation fragile pour l’année 2015. (*Adoptée à l’unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à approuver la convention-cadre annexée au rapport. (*Adoptée à l’unanimité.*)

Enfin, je vous invite à m'autoriser à signer ce document. (*Adopté à l'unanimité.*)

**ACTION SANITAIRE EN FAVEUR DE L'ELEVAGE
PROGRAMME D'ERADICATION DE LA TREMBLANTE OVINE**

RAPPORT N°10/5/30

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Il s'agit d'approuver le projet d'avenant n°3 à la convention relative à l'éradication de la tremblante ovine par voie génétique, annexé au rapport et formalisant l'engagement du Département dans ce dispositif pour l'année 2015 et, en conséquence, d'autoriser M^{me} la Présidente à signer ce document, propositions sur lesquelles la cinquième commission a émis un avis favorable.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets donc aux voix la proposition visant à approuver le projet d'avenant n°3 à la convention relative à l'éradication de la tremblante ovine par voie génétique, annexé au rapport et formalisant l'engagement du Département dans ce dispositif pour l'année 2015. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition tendant, en conséquence, à m'autoriser à signer ce document. (*Adoptée à l'unanimité.*)

**SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES
FONCTION 9 : AGRICULTURE**

RAPPORT N°10/5/31

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Dans le cadre des aides du Département en faveur des associations, des foires-concours et des comices agricoles trois demandes sont présentées au titre de l'année 2015, dont je vous fais part :

SECTEUR AGRICOLE - Chapitre 939.28 – Article 657 4

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	DÉCISION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Association des Producteurs de Lait de Montagne	Fonctionnement Objet social : - Différenciation de la production laitière du Massif Central à travers la création de la marque commerciale "Mont Lait"	1 174 € <i>Adopté à l'unanimité</i> Cf. Précision

Précision

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Les subventions accordées précédemment à cette association étaient de 5 000 € en 2013 et de 3 043 € en 2014 et, pour 2015, la subvention sollicitée est de 1 173,77 €.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Ayant assisté au Comité de pilotage à Aubière, il est vrai les résultats sont plutôt satisfaisants en termes de développement et de projets à venir très intéressants, sachant que nous sommes, nous, particulièrement intéressés pour les laitiers situés sur le sud-est du Département.

La subvention sollicitée est de 1 173,77 €, comme l'indiquait à l'instant M. SIMONNET, et la première commission a proposé d'allouer à cette association 1 174 €.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Voici la proposition de la commission pour la foire-concours ovine organisée par la commune de FENIERS :

FOIRES CONCOURS ET MANIFESTATIONS AGRICOLES – SECTEUR PUBLIC
Chapitre 939.28 – Article 657 3414

ORGANISME	OBJET	CATÉGORIE D'ANIMAUX	RACE	DATE	LIEU	DÉCISION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Commune de Féniers	Foire Concours Ovine	Ovins	Toutes races	29 août 2015	Féniers	870 € <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i> Cf. Précision

Précision

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – La commission propose d'accorder à la commune de FENIERS une subvention de 870 €, sachant que nous avons appliqué la règle des - 5% comme sur l'ensemble des subventions.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Dont acte.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Voici la proposition pour le comice agricole des trois cantons de GUERET :

ORGANISME	DATE	LIEU	DÉCISION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Comice agricole des trois cantons de Guéret	12 septembre 2015	Ajain	1 380 € <i>Adopté à l'unanimité</i> Cf. Précision

Précision

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – La subvention qu'il est proposé d'accorder est de 1 380 € puisque trois cantons sont concernés et, en application du règlement en cours, le montant est de 460 € par an et par canton.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Dont acte.

—
M^{me} LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, nous en venons au dernier rapport inscrit à l'ordre du jour de nos travaux, dont la première commission « Administration générale – Personnel et Finances » a eu à connaître.

DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2015

RAPPORT N°10/1/32

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Mes chers collègues, nous voici donc parvenus à la décision modificative n°2 de l'exercice 2015.

Budget principal

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Le montant de la décision modificative n°2 de l'exercice 2015 du budget principal, qui intègre principalement des redéploiements de crédits, ainsi que des écritures d'ordre budgétaires, ressort à 314 540 € dont 73 608 € en investissement et 240 932 € en fonctionnement.

Le détail des principaux déploiements et inscriptions déclinés par fonction figure dans le rapport.

Je tiens à préciser qu'il s'agit de modifier dans le rapport deux chiffres portés dans le tableau de synthèse concernant la voirie et figurant page 199. S'agissant des travaux

routiers, PRID – PRIR, il convient de lire, au titre des crédits de paiement, non pas 3 270 000 € comme il est mentionné dans le rapport, mais 3 106 000 €. De même, concernant le total, si l'autorisation de programme mentionnée, soit 12 318 508 €, n'est pas modifiée, en revanche, le total des crédits de paiement s'élève, non pas à 12 793 000 €, mais à 12 629 000 €.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Il est fait mention, page 194 du rapport, d'une inscription de 70 000 € pour des travaux à l'Hôtel du Département, « crédits nécessaires – est-il écrit – à l'aménagement d'un espace de vie dans les locaux du château, actuellement vides ».

A quoi correspondent ces 70 000 € ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Il a été demandé un certain nombre d'aménagements pour optimiser les espaces de façon plus intéressante, suite aux travaux de réfection de la toiture du château.

Au-dessus de la salle 3, des espaces seront donc aménagés. Nous en sommes, pour l'instant, au stade d'une étude très rapide.

Il est question – je dis bien qu'il en est question pour l'instant – de transformer la salle 3 en créant un bureau éventuel pour le DGS et en consacrant un espace dédié à un bureau d'accueil pour les secrétaires.

Il est également question – c'est sur ce point, me semble-t-il, que tout votre intérêt est marqué et c'est normal – de transformer une pièce qui, située à l'entresol dans l'escalier en colimaçon, en face des anciens bureaux de la communication, sert actuellement de bureau. Cette pièce accueillait des secrétaires. Il est donc question, disais-je, de transformer cette pièce en un espace repos dans lequel il serait installé une salle d'eau avec douche et un lit afin que je puisse rester sur place à la suite de réunions tardives, par exemple, ou lorsque ma journée commence ici très tôt. Comme nous l'avions évoqué l'autre jour en Commission permanente, cette perspective me permettra, au regard de la réglementation en vigueur, puisque j'habite à 60 kilomètres de la ville préfecture qui abrite le siège du Conseil départemental, de rester ici à GUERET de façon optimale, au lieu de perdre chaque jour deux heures sur les routes du Département. C'est là un choix tout à fait personnel.

Il est également question, dans l'espace contigu qui est aujourd'hui inoccupé, de supprimer quelques cloisons et d'aménager un coin déjeuner.

Outre ces prévisions telles que je vous les ai décrites succinctement, il serait également créé un point d'eau avec évier pour les secrétaires qui sont aujourd'hui regroupées au niveau inférieur.

Ces travaux ont été globalement évalués à 70 000 €, mais c'est un montant très à la louche, si j'ose m'exprimer ainsi. En tout cas, M^{me} DEFEMME travaille à un recensement des compétences de certains agents de notre collectivité, en particulier au sein de la cellule

d'appui logistique, ce qui permettrait de mettre en avant ce qu'ils savent réaliser avec un certain art, comme nous le notons parfois pour certains de nos autres agents dans les collèges.

Je vous parlais du temps de trajet entre mon lieu de résidence et le Conseil départemental, mais la réflexion va au-delà. Ayant découvert que, dans les départements, il était prévu des chauffeurs pour le Président ou la Présidente, lorsque j'effectuais encore un mi-temps professionnel et un grand mi-temps ici, les chauffeurs venaient me chercher chez moi et c'était une heure de trajet. Aujourd'hui, si je veux être, ne serait-ce qu'à 8 heures à GUERET, il faut que les chauffeurs qui sont des personnels titularisés de la collectivité partent de GUERET à 6 heures du matin pour être à 7 heures chez moi. De même, si j'avais recours aux chauffeurs en cas de retour tardif chez moi, eux-mêmes finiraient leur journée tardivement. Ce serait alors pour eux des journées très longues, avec des heures supplémentaires, etc.

Je vous fais part de ces considérations de façon tout à fait claire et transparente. Voilà pourquoi nous sommes en train d'étudier quelle serait la solution la plus adaptée et la moins onéreuse pour le Département. Nous avons d'ailleurs déjà évoqué ensemble ce questionnement lors de la dernière réunion de la Commission permanente, ce dont je vous remercie du reste parce qu'il s'agit aujourd'hui surtout de ne pas faire l'économie de réflexions. Mais figurez-vous que nous avons découvert que le Département, dans un bâtiment lui appartenant et attendant au château – nous l'apercevons de la salle des plénières, là juste en face – héberge gratuitement le Secrétaire général de la Préfecture et la Directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le projet consiste juste pour moi de disposer d'un lit et de me permettre de prendre une douche dans ce château que je sais classé monument historique, mais je vous rassure, monsieur LEGER, j'ai des goûts très modestes. Il n'est pas question de réaliser un appartement haut standing ! Nous ne sommes pas ici sous les ors de la République, mais bien, j'en ai pleinement conscience, dans le département de la Creuse ! Si cette solution s'avère trop onéreuse et si l'Etat n'est pas plus enjoué à nous aider, je me dis que je pourrais peut-être – pourquoi pas ? – occuper l'un de ces logements dans cette maison située juste là, à deux pas de l'Hôtel du Département, et l'autre pourrait l'être, puisque nous en avons débattu aussi, par le DGS qui dispose d'un logement de fonction.

Tels sont les éléments que je mets sur la table. Mais en définitive, je vous remercie car en se titillant les uns les autres, nous parvenons finalement à des réflexions que nous n'avions pas envisagées !

J'aurais pu présenter différemment le rapport et cacher un certain nombre de choses. Ce n'est absolument pas la façon dont j'ai l'habitude de travailler. La somme est là et elle vous est proposée. Ma foi, vous êtes pour ou contre et il est tout à fait normal que vous vous positionniez, mais vous dire ce qu'il en est clairement, c'est, pour moi, de la transparence. Nous pouvons même aller visiter le bureau qui pourrait être éventuellement transformé en chambre.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Permettez-moi de formuler tout de même deux remarques.

D'abord, vos prédécesseurs qui étaient dans le même cas et dans les mêmes conditions d'éloignement que vous, plus de 50 kilomètres et dans un canton qui ne jouxtait pas celui de la ville préfecture, n'ont pas demandé à bénéficier de tels aménagements.

Ensuite, même si nous ne vous ferons pas le procès de vouloir aménager un véritable palais, pensez-vous que, symboliquement, la réalisation de ce type de travaux soit de bon aloi à l'heure où vous nous appelez à faire des économies et alors même que, ce matin encore, nous avons retiré 185 000 € aux emplois associatifs, 2 000 € à telle association, 500 € à telle autre, 40 € à la foire-concours de FENIERS ? Il est des symboles qui comptent, vous le savez bien, et je trouve que celui-ci est gênant.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous avez raison, soyons dans le symbolisme et cela conforte ma décision. Je demanderai donc à M. le Préfet de nous libérer les deux logements qui sont de notre propriété.

M^{me} GALBRUN. – Je veux juste faire remarquer que, tous les matins, des centaines de Creusois font 50 ou 60 kilomètres pour aller travailler à Limoges ou Châteauroux, et leur temps est certainement aussi précieux que le vôtre et le nôtre.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je suis tout à fait d'accord. Du reste, j'ai été la première surprise de découvrir que la collectivité comptait deux chauffeurs et, surtout, je me suis dit que je n'en avais pas besoin, pas plus que d'une 607 ! Mais je sais qu'il existe des codes dans les collectivités et je les respecte, toutefois peut-être pas suffisamment. En tout cas, ne vous inquiétez pas, je ne suis en rien gênée que nous débattions de ce sujet-là, même en séance plénière.

Il faut sans doute aussi rappeler, monsieur LEGER, que c'est la loi qui le permet. Voyez-vous, de GUERET à BOURGANEUF où nous nous sommes rendus l'autre jour, il faut 30 minutes et je le sais pour y avoir porté attention. En revanche, pour se rendre, depuis GUERET, sur le secteur d'AUZANCES, les routes ne sont pas aussi bien aménagées et ce sont de petites routes départementales. D'ailleurs, mes collègues concurrents pendant la campagne, voilà quelques mois, rappelaient bien qu'il n'y avait pas eu suffisamment de travaux sur le réseau routier dans le secteur d'AUZANCES. Par ailleurs, il est vrai que j'ai pris de mauvaises habitudes, étant cinq jours par semaines à GUERET ! Peut-être ne devrais-je y passer que deux ou trois jours et me rendre à Paris ou je ne sais où ?

En tout cas, je m'inscris dans les règlements et je ne demande aucune faveur spécifique, sous le motif que Valérie SIMONET est Présidente du département de la Creuse ! Mais vous avez raison, madame GALBRUN, il est vrai que c'est un problème. Moi qui avais aussi l'habitude de faire beaucoup de kilomètres dans mon activité professionnelle, je sais ce qu'est la fatigue.

M^{me} GALBRUN. – Certes, votre temps est précieux...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Le temps de tout le monde est précieux !

M^{me} GALBRUN... mais le temps des Creusois qui vont travailler l'est tout autant ! Alors, cela m'interpelle.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous allons envisager un internat pour les élus !

M. GAILLARD. – Ce n'était pas interpellant d'avoir deux chauffeurs à demeure ?... Là, en revanche, le sujet ne faisait l'objet d'aucune interrogation ! A un moment donné, il y a des choses que j'ai du mal à comprendre.

M^{me} GALBRUN. – Franchement, je n'ai jamais vu le Président LOZACH venir au Conseil général avec un chauffeur !

M. GAILLARD. – Peut-être, mais alors, qui avait recours aux deux chauffeurs ? Qui plus est, c'est un sujet qui n'interpellait personne ! C'est tout de même assez étonnant.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Je ne vois pas d'objection à cette discussion, mais je tiens à préciser que, moi, à l'époque, je m'étais fait rappeler à l'ordre parce que je n'utilisais pas les chauffeurs, lesquels exerçaient leur métier ! De surcroît, je vous garantis qu'en restant ici, au garage, les voitures du Département sont au moins à l'abri de tout accident éventuel ! (*Sourires.*)

En ce qui concerne les travaux de l'Hôtel du Département, il s'agit de l'inscription d'un crédit prévisionnel. Nous en apprécierons l'exécution et vous serez saisis du détail des travaux réalisés par le Service des Bâtiments, bien évidemment.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Au sujet de la fonction 9 « Développement » et concernant, page 202 du rapport, la « subvention développement viande locale » sur laquelle il est dégagé un crédit de 80 000 €...

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Tous les crédits dégagés au titre des subventions ou avances remboursables mentionnées, pour financer l'opération de soutien exceptionnel aux éleveurs sont, en fait, des crédits qui n'ont pas été utilisés dans le courant de l'année et qui ne le seront pas d'ici à la fin de l'année.

M. LEGER. – J’entends bien, mais je souhaitais savoir s’il s’agit du projet autour de BOURGANEUF en lien avec le lycée d’AHUN.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Alors, attention lorsque l’on évoque ce rapport ! J’en ai alerté déjà un certain nombre de partenaires qui sont venus m’en parler. Vous vous référez à un rapport qui viserait à destiner le lycée agricole d’AHUN d’une subvention du Département de 80 000 € pour travailler à l’émergence des viandes locales, notamment de la viande bœuf, dans les circuits de cantines scolaires, n’est-ce pas ? Point ! Vous n’avez pas parlé de pôle viande de BOURGANEUF ?...

M. LEGER. – Je voulais juste savoir à quoi cela correspond car, précisément, je ne le sais pas.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je soulève la question car mon problème est bien celui-ci. Je n’en dirai pas plus aujourd’hui, n’ayant pas envie d’avoir un recours au tribunal administratif contre la collectivité. Mais nous nous en entretiendrons et nous en parlerons en d’autres lieux, si vous le voulez bien.

M. LEGER. – D’accord.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Avant de poursuivre la discussion, je vous informe que, nous ayant quittés, M. Patrice MORANÇAIS a donné pouvoir à M^{me} Marie-Christine BUNLON et M. Christian LABAR à M^{me} Annie CHAMBERAUD.

La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Je reviens sur les routes et sur ce million d’emprunt qui fait polémique. Je souhaiterais savoir, puisque en cette mi-octobre, nous sommes quasiment à la fin de l’année, quelle a été la consommation effective de ce 1 M€. Qu’en est-il ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l’Administration générale, rapporteur de la première commission. – Je laisse le soin à M^{me} FAIVRE de répondre sur ce point.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – En fait, dans le cadre de cette décision modificative, il est constaté qu’une baisse du prix du bitume intervenue conduit à des économies dont une partie bénéficie ainsi à d’autres travaux. Par ailleurs, une autre source d’économies provient d’opérations qui n’ont pas été réalisées, comme c’est le cas chaque année. Des lignes ne seront donc certainement pas totalement consommées en fin d’année.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Ce sont, en effet, des crédits « supplémentaires » de l'ordre de 850 000 €, constitués en deux blocs, si j'ose dire. Près de la moitié correspond à des travaux qui n'ont pas été réalisés pour diverses raisons : il était prématuré de les engager et/ou des communes ou les études n'étaient pas prêtes, etc. Nous avons tout de même décidé d'être prudents en misant sur le fait que ces travaux pourraient démarrer très rapidement dès l'année 2016, sachant que sont inscrits des autorisations de programme et crédits de paiement.

C'est aussi une réponse à ce que nous avons entendu de la part d'un certain nombre d'entreprises du Département quant à la difficulté qui est la leur du fait que les budgets sont votés plutôt en février ou mars. Lorsqu'ils le sont en décembre, cela leur permet d'avoir une meilleure visibilité sur les marchés auxquels elles peuvent éventuellement répondre.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de ne réaffecter que la moitié de cette enveloppe, soit un montant de l'ordre de 400 000 €, sur des travaux qui sont en cours ou à venir. Le temps est encore clément en octobre, voire parfois la première quinzaine de novembre et donc propice à la réalisation de travaux routiers.

M. BAYOL. – Cela veut donc dire que d'ici à Noël, 90 % de l'enveloppe de ce 1 M€ sera consommée, n'est-ce pas ? Je pose la question car lorsque nous étions, nous aux affaires, les crédits affectés aux routes étaient consommés à hauteur de 90 %, voire 92 %.

Vous avez fait cet effet d'annonce, ce qui était très bien pour les entreprises qui s'en sont réjouies, mais je voudrais connaître, sans que la réponse ne me soit nécessairement donnée aujourd'hui, le niveau de consommation avant la fin de l'année. Je pense, comme vous, qu'il faut aider les entreprises de travaux publics, ce dont il a été question vendredi dernier à SAINT-VAURY, et j'espère donc que ce n'est pas qu'un effet d'annonce.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Sur les travaux qui sont différés et qui devront être réalisés, les économies sont relatives. En revanche, des économies sont liées à la baisse du coût du bitume, s'agissant des intrants qui représentent un coût pour les entreprises. Il n'empêche que, sous l'angle de leur structure et de leur main-d'œuvre, elles n'ont pas un volume de travail moindre et il importe qu'elles puissent « éponger » les coûts correspondants. La collectivité leur fait réaliser le volume de travaux qui était prévu, mais à un prix moindre puisque le coût du bitume est moins élevé. En d'autres termes, ces entreprises ne subiront aucune perte en termes de volume de travail pour leur structure.

M. BAYOL. – Au contraire, leur volume de travaux devrait être plus important.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Nous pouvons donc considérer qu'extraire l'économie ainsi réalisée sans l'affecter à d'autres travaux ne pénalise pas les entreprises par rapport au volume de travaux prévu.

Nous pourrions, en effet, être accusés de ne pas avoir pleinement consommé ce million d'euros et ce sera sûrement le cas. Mais le Service qui a l'habitude de consommer à plus de 90 % l'enveloppe qui lui est allouée ne se fera pas taper sur les doigts ou ne se verra pas accorder une enveloppe moindre l'année suivante sous ce prétexte-là.

M. BAYOL. – Ce n'est pas ce que je dis !

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Il faut différencier – telle est l'idée – les économies réalisées au titre des reports et les économies réalisées pour cette raison-là. A mon sens, c'est un coût de production lié à la matière première qui n'impacte donc pas négativement les entreprises, sinon leurs fournisseurs.

M. BAYOL. – J'avoue ne pas bien comprendre. Vous me parlez d'économies, alors que l'emprunt a été augmenté de 1 M€ à des fins d'investissement sur les routes. Concernant les économies liées au prix du bitume, lequel fluctue, soit, et tous les ans, c'est la même problématique, mais je ne pensais pas que ce 1 M€ avait pour vocation de faire des économies.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Non, au contraire, ce 1 M€ est bonifié. En fait, c'est comme si nous disposions de 1,8 M€.

M. BAYOL. – En le présentant ainsi, alors là, je suis d'accord, sachant qu'en vous interrogeant à ce sujet, je ne me situe nullement dans l'accusation.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Je ne l'ai jamais considéré comme tel.

Je tiens simplement à préciser que le complément d'emprunt que nous avons décidé lors du vote du budget primitif était destiné aux travaux sur la RD 941, s'agissant de la poursuite et de la fin de la création du créneau de dépassement sur la commune de BOURGANEUF et de l'aménagement du carrefour avec la RD 3 sur les communes de LA POUGE et CHAVANAT. Tous ceux qui empruntent la route ont pu constater la réalité des travaux et de leur avancement. Le crédit supplémentaire affecté à ces opérations sera donc effectivement dépensé.

Par ailleurs, au terme du suivi mensuel de la consommation des crédits en investissement, si le rythme constaté au 30 septembre est maintenu, le taux de réalisation des crédits d'investissement sur les routes sera de 95 %.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Et ce après le vote de cette DM 2.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Oui, évidemment !

M^{me} LA PRESIDENTE. – C'est quelque peu complexe, mais s'agissant des enrobés, vous le savez bien, monsieur BAYOL, nous sommes sur des marchés à bons de commande, avec une réactualisation des prix selon l'index INSEE bitume. En fait, sans m'engager dans une gymnastique arithmétique, cette année, pour 100, nous pouvions réaliser 120.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je souhaiterais savoir à quoi correspond, page 206, au chapitre 939 « Développement », l'inscription de 155 276 € en dépenses de fonctionnement ? S'agit-il d'une modeste opération ou d'une opération d'envergure ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Si c'était une somme globale importante, un rapport spécifique le préciserait. Je pense que c'est le cumul d'un certain nombre d'opérations listées qui font l'objet d'inscriptions en « plus » ou en « moins » compte tenu de nombreux ajustements de crédits dans le cadre de cette DM.

M. LEGER. – Vous pourrez nous apporter, si vous le voulez, le complément d'information lors de notre prochaine séance ou en CP.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – A moins que M^{me} LOUIS soit en mesure de me rafraîchir la mémoire...

M^{me} LOUIS, Directrice des Finances et du Budget. – En fait, les crédits destinés à l'entretien des chemins de randonnée, qui avaient été budgétés au chapitre 937, ont été transférés sur le chapitre 939.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Tout à fait et merci ! Il s'agit, en effet, d'un changement d'affectation budgétaire. L'enveloppe de 145 000 € votée lors du budget primitif, abondée d'une somme de 6 000 € dans le cadre de cette DM 2, a été « basculée » du chapitre 937 au chapitre 939.

M. LEGER. – D'accord et merci !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

En conséquence, nous procédons au vote de cette décision modificative, chapitre par chapitre et ligne par ligne.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	VOTE			RECETTES	VOTE		
		pour	Contre	abst.		pour	contre	abst.
<u>90 - Equipements départementaux</u>								
Chapitre 900 : Services généraux	20 000 €	30	-	-	-			
Chapitre 902 : Enseignement	- 154 000 €	30	-	-	-			
Chapitre 903 : Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	- 2 000 €	30	-	-				
Chapitre 905 : Action sociale (hors RSA)	14 000 €	30	-	-	-			
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	- 174 500 €	16	14	-	- 62 500 €	16	14	-
<u>91 - Equipements non départementaux</u>								
Chapitre 915 : Action sociale (hors RSA)	85 400 €	30	-	-	-			
Chapitre 917 : Aménagement et environnement	- 55 000 €	30	-	-	-			
Chapitre 919 : Développement	80 000 €	16	-	14	15 160 €	16	-	14
<u>92 – Opérations non ventilées</u>								
Chapitre 923 : Dettes et autres opérations financières	170 765 €	16	14	-	-	-	-	-
Chapitre 926 : Transfert entre les sections	88 943 €	16	-	14	-			
<u>95 – Chapitres de prévision sans réalisation</u>								
Chapitre 951 : Virement section de fonctionnement	-				120 948 €	16		14
TOTAL	73 608 €	16	-	14	73 608 €	16	-	14

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	VOTE			RECETTES	VOTE		
		pour	contre	abst.		pour	contre	Abst.
93 - Services individualisés								
Chapitre 930 : Services généraux	- 257 701 €	30	-	-	30 000 €	30	-	-
Chapitre 932 : Enseignement	3 250 €	30	-	-	-			
Chapitre 933 : Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	29 200 €	30	-	-	5 308 €	30	-	-
Chapitre 935 : Action sociale (hors APA et RSA)	- 4 750 €	30	-	-	-			
Chapitre 935-5 : APA	- 11 000 €	30	-	-	-			
Chapitre 935-6 : RSA	- 96 348 €	30	-	-	65 376 €	30	-	-
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	- 257 295 €	30	-	-	51 305 €	30	-	-
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	- 119 442 €	30	-	-	-			
Chapitre 938 : Transports	280 100 €	30	-	-	-			
Chapitre 939 : Développement	155 276 €	30	-	-	-			
94 – Services communs non ventilés								
Chapitre 940 : Impositions directes Actions financières	15 000 €	30	-	-	-			
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	418 694 €	30	-	-	-			
Chapitre 943 : Opérations financières	- 35 000 €	16	-	14				
Chapitre 946 : Transferts entre les sections	-				88 943 €	16	-	14
95 – Chapitres de prévision sans réalisation								
Chapitre 953 : Virement section d'investissement	120 948 €	16	-	14				
TOTAL	240 932 €	16	-	14	240 932 €	16	-	14

TOTAL GENERAL	314 540 €	16	-	14	314 540 €	16	-	14
----------------------	------------------	-----------	----------	-----------	------------------	-----------	----------	-----------

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je donne de nouveau la parole à M. GAUDIN, pour nous faire part de la décision modificative, dans un premier temps, du budget annexe du Parc départemental et, dans un second temps, du budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses.

Budget annexe du Parc départemental

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – La décision modificative du budget annexe du Parc départemental retrace quelques ajustements entre lignes budgétaires.

Cette décision modificative sur laquelle nous sommes invités à nous prononcer est ainsi retracée :

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Vote</i>
Investissement			
2154	Matériel industriel	100 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
2182	Matériel de transport	- 100 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Fonctionnement			
60610	Eau et assainissement	500 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
60686	Sel de déneigement	- 35 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
61351	Location matériel de transport	- 6 700 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
61353	Autres locations	10 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
6218	Autres personnels extérieurs	31 200 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>

Budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Voici la décision modificative du budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses, qui s'élève à 200 000 € et sur laquelle nous devons également nous prononcer :

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Vote</i>
Fonctionnement				
60681	Produits pharmaceutiques	150 000 €	-	<i>Adopté à l'unanimité</i>
60682	Autres fournitures	50 000 €	-	<i>Adopté à l'unanimité</i>
706	Taxes d'analyses	-	200 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
	Total	200 000 €	200 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, ayant achevé l'examen des rapports inscrits à notre ordre du jour, nous en venons à l'examen des vœux et de la motion.

EXAMEN DES VŒUX ET DE LA MOTION

M^{me} LA PRESIDENTE. – Les commissions s'étant réunies, j'invite les rapporteurs et/ou les Vice-présidents à nous faire part de ce qui a été décidé au sein de chacune d'elles.

Ligne ferroviaire POLT

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur de la quatrième commission. – A l'unanimité, la quatrième commission vous invite à adopter ce vœu présenté par M^{me} Marie-France GALBRUN et M. Etienne LEJEUNE, au nom du groupe de la Gauche.

Je vous en rappelle les termes :

« Considérant l'adoption le 4 août 2014 de la réforme ferroviaire préparant notre pays à se doter d'un système ferroviaire modernisé et donc à répondre aux enjeux de l'aménagement du territoire et aux attentes quotidiennes de nos concitoyens ;

« Considérant que la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse, *via* La Souterraine, Limoges et Brive, constitue un axe nord-sud stratégique du réseau des trains d'équilibre du territoire et qu'elle fait face à un enjeu fort de modernisation en matière d'infrastructure, d'évolution de son matériel roulant et d'offre, attendu par les 3 millions de voyageurs qui l'empruntent chaque année ;

« Considérant que l'évolution du matériel roulant revêt un caractère d'urgence, que des trains accessibles, modernes et offrant un niveau de service optimal doivent être mis à disposition des usagers ;

« Considérant que le Gouvernement a confié en novembre 2014 le soin de porter une réflexion nationale sur les TET à une commission composée de parlementaires, d'élus régionaux et de personnalités qualifiées, présidée par le député Philippe Duron, que ses conclusions remises le 25 mai dernier apportent des perspectives sur le matériel roulant, sur le schéma de desserte associé, et réaffirme la priorité à accorder au réseau classique ;

« Considérant que l'Etat fournit d'ores et déjà un véritable effort en consacrant 1 Md€ de 2015 à 2025 à la remise à niveau de la ligne, que le programme de rénovation des voitures Corail, financé par l'Etat à hauteur de 90 M€, en cours d'achèvement, constitue une première étape ;

« Considérant que l'ensemble de ces éléments permettent désormais d'alimenter une action claire de tous les acteurs publics de la régénération de la ligne, et que le Gouvernement a rappelé son attachement au statut national de la ligne POLT après la publication des deux rapports Duron ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 13 octobre 2015,

« Confirme son adhésion à l'association Urgence POLT et réitère son soutien à ses préconisations, notamment à la motion adoptée le 26 septembre à Gourdon, réaffirmant solennellement le caractère prioritaire de la modernisation de la ligne de Paris à Toulouse ;

« Demande à M. le Secrétaire d'Etat aux Transports de mettre en place, aux côtés du préfet coordinateur récemment missionné, un comité de pilotage chargé d'élaborer un schéma directeur national de modernisation de la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse,

définissant les priorités en termes de matériels roulants, d'infrastructure et de dessertes, et ainsi d'acter la continuité de la liaison ferroviaire entre Paris et Toulouse en tant que ligne prioritaire d'aménagement et de développement du territoire. »

Transports ferroviaires dans la Creuse

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur de la quatrième commission. – A la majorité, la quatrième commission vous propose également d'adopter ce vœu qui, déposé par moi-même, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre, se lit ainsi :

« Le développement économique de la Creuse est une priorité pour notre majorité.

« Celui-ci passe notamment par le développement du haut débit sur notre territoire, mais aussi par la mise en place d'infrastructures et de moyens de transports adaptés pour désenclaver le Département.

« Dans le domaine ferroviaire, la Creuse continue d'être délaissée par les pouvoirs publics, l'Etat et la Région.

« Derniers exemples en date: le probable abandon de la liaison Bordeaux – Limoges – Lyon et les modifications entrées en vigueur sur la liaison Ussel – Auzances – Montluçon.

« En effet, le rapport de la commission Duron, remis au Premier ministre fin mai, préconise la suppression de nombreux trains Intercités, alors que 100 000 voyageurs empruntent quotidiennement ces trains Intercités dans l'hexagone. Ces liaisons ferroviaires sont utiles pour éviter une désertification des territoires ruraux et lutter contre le sentiment d'abandon ressenti par une "France périphérique".

« La ligne Bordeaux – Limoges – Lyon, qui dessert actuellement la gare de Guéret, pourrait être concernée par ces fermetures envisagées.

« Nous sommes très inquiets par la suppression de ce service public pour tous les usagers de cette ligne.

« Autre sujet de préoccupation pour notre territoire, la liaison Ussel – Auzances – Montluçon qui traverse l'est creusois, est aujourd'hui grandement menacée. Depuis début septembre, la liaison bus –TER se termine à Auzances.

« Le POLT n'est pas un train comme les autres : il s'agit de la plus longue des TET, les lignes des trains d'équilibre du territoire.

« C'est une véritable "colonne vertébrale" qui traverse l'hexagone du nord au sud. Elle est donc cruciale en matière d'aménagement du territoire.

« Notre département est concerné au premier chef, car cette ligne fait arrêt en gare de La Souterraine.

« Les incertitudes doivent être levées sur la ligne POLT, Paris – Orléans – Limoges Toulouse.

« Alors que le Ministre des Transports, Alain Vidalies, décide de valider les projets de LGV, ligne à grande vitesse Bordeaux – Toulouse et Bordeaux – Dax, ce choix est incompréhensible dans la mesure où la commission d'enquête publique avait rendu, en mars dernier, un avis négatif sur la déclaration d'utilité publique de ces deux projets dont le coût total dépasse les 8 Md€ !

« Face à ces inquiétudes, les élus du Conseil départemental souhaitent montrer leur détermination et leur volonté d'agir pour que notre territoire ne soit pas oublié en matière de desserte ferroviaire.

« Nous demandons à l'Etat le maintien du train Intercités Bordeaux – Limoges – Lyon et la modernisation de la ligne POLT.

« Nous demandons le rétablissement de la continuité de la liaison entre Auzances et Ussel. »

Accueil des réfugiés de guerre

M^{me} VIALLE, Présidente de la deuxième commission, rapporteur. – La deuxième commission invite l'Assemblée départementale à adopter ce vœu présenté par M. Patrice MORANÇAIS, au nom du groupe de l'Union de la Droite et du Centre, ainsi modifié dans sa dernière phrase :

« Le Conseil départemental, réuni en séance plénière le 13 octobre 2015,

« Depuis plusieurs mois, l'Union Européenne affronte l'une des crises les plus graves de son histoire.

« Les réfugiés qui fuient l'oppression et la barbarie au Moyen-Orient méritent toute notre attention et notre respect.

« Ils sont contraints à l'exil, au péril de leur vie, par la folie meurtrière du groupe Etat islamique et par la guerre.

« Si la vue de certaines images insoutenables et le récit de ces tragédies génèrent une légitime émotion, les responsables politiques se doivent de conserver leur raison.

« Le nombre de ces réfugiés qui arrivent en Europe ne cesse d'augmenter et la situation menace de devenir incontrôlable à l'échelle du continent. 168 000 migrants sont arrivés en Europe durant le seul mois de septembre. Le Haut-commissariat de l'ONU pour les réfugiés estime désormais à 700 000 le nombre de migrants qui auront cherché à gagner l'Europe, *via* la Méditerranée, en 2015. Ils devraient être aussi nombreux, sinon plus, à en faire de même l'an prochain.

« Face à cette situation, nous devons adopter une position équilibrée entre humanisme et esprit de responsabilité.

« Lors d'une réunion de travail le 30 septembre dernier, la Préfecture a annoncé l'arrivée prochaine d'une quarantaine de Syriens dans notre département.

« Dans le contexte actuel, le département de la Creuse entend assumer ses responsabilités mais ne pourra pas faire face à un afflux massif de réfugiés.

« Cet accueil des demandeurs d'asile relève des missions régaliennes de l'Etat français. Celui-ci doit donc assumer la prise en charge financière de cet accueil, comme l'a réclamé l'ADF, l'Assemblée des Départements de France.

« Il s'agit là d'une nécessité car les finances de tous les départements se sont dégradées, notamment en raison de la baisse importante de la DGF, la dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat.

« Aussi, nous demandons donc à l'Etat une aide financière pour permettre à la Creuse d'accueillir dignement celles et ceux qui trouveront refuge sur notre département. »

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu ainsi modifié. (*Adopté à l'unanimité.*)

Allocations Individuelles de Solidarité (AIS)

M^{me} VIALLE, Présidente de la deuxième commission, rapporteur. – La deuxième commission vous invite également à adopter ce vœu déposé par M. Patrice MORANÇAIS, au nom du groupe de l'Union de la Droite et du Centre, ainsi modifié dans ses deux derniers paragraphes :

« Le Conseil départemental, réuni en séance plénière le 13 octobre 2015,

« Le Département reste la collectivité de référence en matière de solidarité. De la petite enfance jusqu'à la prise en charge du 3^{ème} âge, il intervient à chaque étape de la vie.

« Aujourd'hui, cette institution départementale est gravement mise en danger.

« L'explosion des sommes versées au titre des AIS, les Allocations Individuelles de Solidarité, est telle que les collectivités ne peuvent plus faire face.

« Ces allocations et, en particulier, le RSA, le Revenu de Solidarité Active, dont le montant a augmenté de 2 % au 1^{er} septembre, "suivent une trajectoire insoutenable pour les finances départementales", estime ainsi l'Assemblée des Départements de France.

« En moyenne, les dépenses liées au RSA ont augmenté de 9,1 % depuis 2012 en France. Pour le département de la Creuse, le coût du RSA qui était de 12 660 583 € en 2013 atteint 14 189 913 € pour l'année 2015.

« L'absence de péréquation entre les dépenses versées au titre du RSA et les dotations de l'Etat se fait durement ressentir.

« Des inégalités se créent entre les départements et ceux qui sont les plus touchés par le chômage sont lésés.

« La Creuse, vu sa pyramide des âges élevée, est aussi impactée par une hausse des sommes versées au titre de l'APA, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

« Notre collectivité déboursa ainsi 28 616 900 € l'an prochain au titre de l'APA, soit plus de 3 M€ de dépenses supplémentaires par rapport à la somme versée en 2013.

« Prises en étau entre cette hausse vertigineuse des dépenses et la baisse des dotations de l'Etat (- 2 M€ cette année pour la Creuse), nos marges de manoeuvre sont désormais réduites à la portion congrue.

« Sans intervention rapide du Gouvernement, les Conseils départementaux seront contraints de prendre des mesures drastiques. Les investissements réalisés sur la voirie et les infrastructures devront être réduits au strict minimum.

« Le 85^{ème} Congrès des départements de France qui se réunit dès demain à Troyes sera l'occasion de lancer un appel au Gouvernement.

« Nous demandons à l'Etat d'assumer ses responsabilités et d'annuler les baisses de dotations prévues à l'égard des départements. »

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu ainsi modifié. (*Adopté à l'unanimité.*)

Excusez-moi, mais j'ai omis de préciser qu'ayant quitté la séance, M. Jean-Jacques LOZACH avait donné pouvoir à M. Etienne LEJEUNE.

Fièvre catarrhale ovine

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – A l'unanimité, la cinquième commission, qui s'est réunie en présence de Thierry GAILLARD et d'Armelle MARTIN, propose à l'Assemblée d'adopter, tel que présenté, ce vœu déposé par moi-même, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre.

Il est ainsi rédigé :

« Le Conseil départemental, réuni en séance plénière le 13 octobre 2015,

« Les éleveurs creusois traversent actuellement une année très difficile, suite à une succession de crises économique, climatique et sanitaire.

« En effet, les cours de la viande sont trop bas pour permettre à nos agriculteurs de vivre dignement des fruits de leur travail.

« De plus, la sécheresse estivale, qui a eu pour conséquence une baisse importante de la récolte de fourrage et, plus particulièrement, une perte de 40 % sur la récolte des maïs fourragers, n'a fait qu'aggraver la situation. Les éleveurs se retrouvent désormais en situation de précarité et les trésoreries sont au plus bas dans les exploitations agricoles.

« A présent, celles-ci doivent faire face à des cas de fièvre catarrhale ovine, FCO, et sont confinées dans un périmètre dit "zone réglementée" interdisant les échanges et les exportations d'animaux.

« Le 11 septembre dernier, un premier cas de FCO a été détecté dans le département, à NOUZIERS. Depuis, plusieurs autres foyers infectieux ont été identifiés à travers le Département, tout comme dans plusieurs départements limitrophes.

« Lors de la dernière épidémie de FCO, en 2008-2009, l'élevage creusois avait été durement frappé par la perte de plus de 11 000 veaux, tandis que 10 000 vêlages avaient été retardés de plusieurs mois.

« Pour faire face à cette situation de crise sanitaire et économique, l'Etat a annoncé qu'il prendrait à sa charge les frais de vaccination et les vacations des vétérinaires. Théoriquement, il a également fait part de sa volonté de ramener le délai entre la primo-vaccination et la vente à 31 jours. Nous serons, bien évidemment, attentifs à ce que ces promesses soient suivies d'effet.

« Cette campagne de vaccination des animaux destinés aux échanges et exportations demande du temps et a un coût : de nombreux animaux sont, en effet, bloqués dans les exploitations creusoises, dans l'attente d'être vendues.

« Pendant ce laps de temps, il faudra nourrir des bêtes qui devraient déjà être vendues et dont la valeur marchande va très certainement diminuer.

« Nous demandons à l'Etat de dédommager les éleveurs creusois pour le surcoût lié à l'alimentation du bétail, soit 2€ par jour et par animal selon l'estimation de la Chambre d'agriculture. Nous demandons également à l'Etat de verser une indemnité supplémentaire aux éleveurs, calculée sur la même base, pour la reconnaissance de leur travail et du préjudice moral.

« Enfin, nous demandons à l'Etat de garantir le délai de 31 jours au lieu des 60 jours initiaux. Actuellement, la profession agricole n'a aucune garantie sur la diminution du délai pour la vente. »

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. (*Adopté à l'unanimité.*)

Ingénierie territoriale

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – A l'unanimité, la cinquième commission vous invite également à adopter ce vœu qui, présenté par moi-même, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre, se lit ainsi :

« Le Conseil départemental, réuni en séance plénière le 13 octobre 2015,

« Lors de sa visite dans le département de la Creuse, le vendredi 21 août dernier, le Ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a fait part de sa volonté de rétablir le service public d'ingénierie territoriale.

« En effet, le Ministre a annoncé aux élus vouloir "mettre en place des équipes d'ingénierie territoriale qui aideront les communes rurales à réaliser leurs projets".

« L'ATESAT – Assistance Technique par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire – fournissait un appui technique et des conseils à moindre coût aux communes. Depuis sa disparition, les collectivités locales sont laissées pour compte en matière d'ingénierie territoriale.

« Pourtant, elles ont des besoins importants en matière d'accompagnement de leurs projets, de conseils techniques sur la voirie, les ouvrages d'art, sur les mises aux normes des bâtiments publics, sur l'aménagement de centres-bourgs, etc.

« Nous attendons une réponse claire et précise de l'Etat pour relancer un service public d'ingénierie territoriale sur le département de la Creuse.

« Aussi, nous demandons à l'Etat, comme s'y est engagé le Ministre de l'Intérieur, de rétablir au plus vite le service public d'ingénierie territoriale, pour répondre aux besoins des élus creusois. »

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. (*Adopté à l'unanimité.*)

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – A l'unanimité, la cinquième commission propose également à l'Assemblée départementale d'adopter ce vœu déposé par moi-même, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre.

Il a été souligné qu'il allait dans le sens d'une piqûre de rappel dans la mesure où nous sommes vraiment très vigilants au fait que ce service dans son ensemble reste à Limoges.

Je vous rappelle les termes de ce vœu :

« Le Conseil départemental, réuni en séance plénière le 13 octobre 2015,

« L'implantation de la future DRAAF, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, à Limoges est un sujet qui nous préoccupe tous.

« Le regroupement des régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin au sein d'une grande région ne sera pas sans conséquences sur les directions des services de l'Etat et sur l'équilibre de nos territoires.

« La DRAAF devrait être la seule direction régionale de l'Etat siégeant dans le Limousin.

« L'enjeu est également important pour l'emploi et l'économie régionale.

« En effet, la fusion des trois actuelles régions donnera naissance à la 1^{ère} région française de par la surface agricole utilisée, soit 3,9 millions d'hectares, et le nombre d'exploitations, soit 83 000.

« Cet ensemble bénéficiera également de la surface forestière la plus importante de France. Plus de 55 000 personnes vivent et travaillent de la sylviculture dans le Limousin et le Sud-ouest.

« Le 31 juillet dernier, lors du Conseil des ministres, il avait été annoncé que le siège de la future DRAAF serait situé à Limoges, avec "l'état-major" de l'institution.

« Une décision conforme aux propos du Président de la République, lors de la signature à Limoges du CPER, le Contrat de plan Etat-Région : "La réforme territoriale ne se fait pas contre des villes ou des territoires (...). Les activités et les services devront être harmonieusement répartis entre l'Aquitaine, le Poitou-Charentes et le Limousin (...). Nous devons faire preuve d'imagination, rechercher des solutions et, notamment, pour que la ville de Limoges en sorte, non pas rassurée, mais renforcée."

« Quelques mois à peine après ces belles paroles, nous attendons désormais les actes et les arbitrages définitifs du Préfet préfigureur.

« Et le moins que l'on puisse dire, c'est que les derniers développements de l'actualité ne contribuent pas à nous rassurer.

« Le projet d'organigramme initial, qui prévoyait que le futur siège de la structure concentrerait l'ensemble des fonctions stratégiques, a, en effet, été remis en cause par le directeur préfigureur de la future DRAAF.

« Hostile à l'implantation de celle-ci à Limoges, il a déclaré lors de l'assemblée générale du personnel qu'il ne voulait maintenir à Limoges que 3 des 7 services principaux de la DRAAF.

« Cette annonce et les atermoiements qu'elle entraîne ont semé le trouble chez les élus locaux, ainsi qu'au sein du personnel de l'institution, ce que l'on peut aisément comprendre.

« Il est à craindre que le futur siège de la DRAAF à Limoges ne devienne qu'une "coquille vide".

« A terme, la pérennité du siège de la DRAAF en Haute-Vienne est menacée.

« Nous ne pouvons plus désormais accorder aucun crédit à la parole gouvernementale !

« Le Limousin ne doit pas être le grand perdant de cette réforme territoriale ! Nous ne pouvons pas accepter la mise en place d'un nouveau système jacobin où tous les pouvoirs seraient concentrés au profit de la seule métropole de Bordeaux.

« Aussi, nous demandons à l'Etat que le futur siège de la DRAAF soit implanté à Limoges, ainsi que son secrétariat général et l'ensemble des services de direction. »

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Une phrase de ce vœu n'a-t-elle pas été supprimée ?...

Tenez, j'en prends une au hasard : « Nous ne pouvons plus désormais accorder aucun crédit à la parole gouvernementale ! » (*Sourires.*)

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Non, monsieur LEGER, vous l'aviez même amendée ! (*Rires.*)

M. LEGER. – Cette phrase a été conservée en commission ?

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Ce vœu a été adopté par la cinquième commission, tel que présenté, mais si vous le voulez, vous pouvez l'amender. (*Sourires.*)

M. LEGER. – Je propose que cette phrase soit supprimée et que nous votions ainsi ce vœu à l'unanimité.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Que répondez-vous, monsieur SIMONNET en tant qu’auteur de ce vœu, à la proposition de M. LEGER ?

M. SIMONNET. – Si cette phrase gêne le groupe d’opposition, pour ma part, je ne vois aucun problème à la retirer, mais encore faut-il que la commission en soit d’accord puisque nous n’avions pas évoqué ce point.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – En fait, je souhaite rappeler que, depuis, des évolutions sont intervenues par rapport à ce dossier puisque nous avons eu l’assurance que le service de la DRAAF subsisterait en Limousin. J’ai d’ailleurs indiqué, lorsque nous nous sommes réunis en commission, que ce maintien à Limoges était très important, notamment pour le service régional de formation agricole, mais aussi en termes d’emplois induits et ce sera le cas. Nous en avons donc désormais l’assurance. Seule la branche viticole resterait à Bordeaux, ce contre quoi nous ne pouvons décemment pas lutter, me semble-t-il.

Nous étions donc d’accord en commission sur le contenu global puisque, de toute façon, les avancées sont là. J’ai simplement indiqué que d’être encore plus vigilant ne pouvait pas nuire.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Pour la petite histoire, et je vais vous faire sourire, lorsque j’ai vu que, oui, apparemment, il y avait une acceptation de l’installation de la DRAAF sur Limoges, je me suis précipitée sur ma plus belle plume pour écrire à M. le Préfet de Région et le remercier pour cette action. Or deux jours après, je lisais l’article de presse ! Aurais-je alors, me suis-je dit, porté la poisse, si j’ose m’exprimer ainsi ? (*Sourires.*) Toujours est-il que les choses semblent se rétablir dans le bon sens, mais il est important d’être tout de même vigilant et de rappeler notre position. Je pense que celle des départements voisins sera la même et, par départements voisins, j’entends bien tout l’Est, le Grand Est de la grande Région Ouest.

Monsieur SIMONNET, vous acceptez donc de retirer la phrase en question ?

M. SIMONNET. – J’accepte la proposition de M. LEGER, mais cela ne change rien à notre position et au crédit que nous accordons à la parole gouvernementale ! (*Rires.*) Vous n’en doutiez pas, n’est-ce pas, monsieur LEGER ?

M. FOULON. – Il n’en demandait pas tant ! (*Sourires.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets donc aux voix, ainsi modifié, le vœu déposé M. SIMONNET, la phrase se lisant ainsi : « Nous ne pouvons plus désormais accorder aucun crédit à la parole gouvernementale ! » étant supprimée. (*Adopté à l'unanimité.*)

Projet d'enfouissement de déchets miniers radioactifs sur le plateau de Millevaches

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur de la cinquième commission. – A l'unanimité, la cinquième commission invite l'Assemblée départementale à adopter en l'état la motion présentée par M. LEGER, au nom du groupe de la Gauche.

Je vous en rappelle les termes :

« Considérant le projet de la société AREVA d'un transfert de plus de 5 000 tonnes de stériles miniers – débris de roches uranifères – au coeur du PNR, le Parc Naturel Régional, de Millevaches où ces matériaux seraient stockés ;

« Considérant que le PNR a exprimé le 25 juin 2015 son opposition et ses inquiétudes relativement à ce stockage prévu au Longy, commune de Millevaches, au moyen d'une résolution et d'une délibération ;

« Considérant qu'à ce jour, la transparence du projet n'est pas suffisante vis-à-vis des 113 communes du PNR, des élus et de la population, que l'accès à des données indépendantes de contrôle de l'eau et de l'air et d'évolution de la toxicité n'est ni suffisamment explicité, ni assuré ;

« Considérant que le projet ne saurait aboutir sans garanties, information, approbation des élus et des habitants, et notamment sans la communication des fiches de travaux et la réalisation d'expertises indépendantes ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 13 octobre 2015, informé de l'opposition et des craintes exprimées par le PNR de Millevaches et les associations de protection de l'environnement, par exemple en matière de pollution radiologique des eaux ;

« Demande à M^{me} la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie de s'opposer au stockage sur le Parc Naturel Régional de Millevaches de produits d'extraction contenant des substances dont l'activité ou la concentration ne peut être négligée du point de vue de la radioprotection, d'assurer à l'avenir une information et une évaluation environnementale complète de l'impact prévisible des projets de la société AREVA, en amont de toute décision, et donc de veiller à la mise en place par le préfet instructeur d'instances et procédures de consultation approfondie des élus et des habitants. »

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci de ce consensus général sur cette motion que je mets donc aux voix. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Mes chers collègues, ainsi s'achève l'examen de cette motion et de ces vœux présentés.

CLÔTURE DE LA REUNION

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, je constate que l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

Je vous confirme d'ici à la fin de cette semaine ou la semaine prochaine la tenue de cette séance plénière extraordinaire du vendredi 20 novembre, à dix-huit heures. Nous veillerons à bien formaliser les choses.

La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – A ce sujet, serons-nous destinataires de quelques dossiers avant la tenue de cette séance extraordinaire ou allons-nous tout découvrir le jour même ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – C'est un point parmi d'autres que je dois affiner avec le Cabinet Klopfer.

M. BAYOL. – D'accord.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous l'avons rencontré la semaine dernière et je lui ai demandé s'il serait en capacité de nous soumettre cette présentation le 20 novembre prochain. Il ne m'a pas donné une réponse ferme et définitive. Il nous reste donc à valider à la fois le format et la date.

M. BAYOL. – Et la méthode !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Et la méthode, en effet, ainsi que les documents supports en amont.

M. BAYOL. – Il est vrai que découvrir les documents le jour même de la séance ne nous permet pas un travail pertinent en amont.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Tout à fait ! Il est nettement plus intéressant que vous en ayez connaissance en amont, ne serait-ce que pour préparer des questions éventuelles.

M. BAYOL. – Absolument !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Très bien et j'en prends note.

M. BAYOL. – Merci !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, nous nous retrouvons dans cette même salle des plénières à dix-huit heures pour la remise des médailles au personnel. Pour les autres, à très bientôt !

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures quarante-cinq.)
